



CANADA

Débats de la Chambre des communes

VOLUME 140 • NUMÉRO 158 • 1^{re} SESSION • 38^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

Le vendredi 25 novembre 2005

—
Présidence de l'honorable Peter Milliken

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve
à la fin du présent numéro.)

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le
réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 25 novembre 2005

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

• (1000)

[Traduction]

LA LOI SUR LES TÉLÉCOMMUNICATIONS

L'hon. Joe McGuire (au nom du ministre de l'Industrie) propose que les amendements que le Sénat a apportés au projet de loi C-37, Loi modifiant la Loi sur les télécommunications, soient lus pour la deuxième fois et adoptés.

• (1005)

M. David McGuinty (Ottawa-Sud, Lib.): Monsieur le Président, je suis ravi de prendre la parole ce matin pour amorcer l'étude des amendements que le Sénat a apportés au projet de loi C-37, Loi modifiant la Loi sur les télécommunications.

Le projet de loi C-37 prévoit le cadre législatif nécessaire à la création d'une liste nationale d'abonnés auto-exclus qui contribuerait à contrer la sollicitation téléphonique non désirée. Dans ce but, le projet de loi conférerait au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, le CRTC, les pouvoirs lui permettant de créer un régime plus efficace afin de protéger les consommateurs contre la sollicitation téléphonique non désirée tout en protégeant leur droit à la vie privée.

Le projet de loi C-37 permettrait au CRTC de faire trois choses. Premièrement, il l'autoriserait à imposer des amendes pour non-respect des dispositions; deuxièmement, il l'autoriserait à confier à un tiers l'administration d'une base de données; troisièmement, il permettrait au CRTC de fixer des droits en vue de couvrir les coûts liés à la tenue à jour de la liste d'abonnés auto-exclus.

La tenue à jour de cette liste comporte des coûts associés à la tenue à jour de la banque de données, au traitement des plaintes, aux enquêtes, ainsi que des coûts d'application. Le CRTC a recommandé que l'administration de la liste nationale d'abonnés auto-exclus soit confiée à un tiers.

Le projet de loi C-37 modifierait la Loi sur les télécommunications pour permettre de confier l'administration à un tiers et également de faire le recouvrement des coûts. On prévoit que les coûts seront récupérés par l'industrie du télémarketing elle-même. Le coût exact de la tenue de cette liste dépendra des détails de mise en oeuvre qu'établira le CRTC. L'expérience des États-Unis et du Royaume-Uni montrent que ce système est clair, facile à mettre en application et rentable.

Le projet de loi C-37 vise à établir un équilibre entre, d'une part, le souhait des consommateurs canadiens de protéger leurs renseignements personnels et de ne pas recevoir d'appels indésirables et, d'autre part, la reconnaissance du fait que les entreprises de télémarketing légitimes doivent mener leurs activités dans un cadre réglementaire ne nuisant pas à leur fonctionnement.

À cet égard, le projet de loi C-37 comporte des exemptions visant notamment certaines organisations auxquelles ne s'applique pas la liste d'exclusion nationale. C'est le cas des organismes de bienfaisance enregistrés, des entreprises qui ont une relation d'affaires en cours avec des consommateurs canadiens, des journaux et des partis politiques. Néanmoins, ces organisations devraient tenir leur propre liste d'exclusion.

En outre, les entreprises de sondage et d'enquête seraient également exemptées de l'application de la liste d'exclusion nationale et pourraient continuer de recueillir l'opinion des Canadiens.

L'autre endroit a recommandé d'apporter deux amendements fondamentaux au projet de loi C-37. Le premier amendement propose que le ministre dépose devant chacune des Chambres du Parlement le rapport annuel du CRTC sur le fonctionnement des listes d'exclusion. Il étend simplement la destination du rapport annuel sur le fonctionnement de ces listes aux deux Chambres du Parlement, soit la Chambre des communes et le Sénat.

Le second amendement prévoit une certaine souplesse dans le montant de la pénalité administrative imposée en cas de non-respect de la liste d'exclusion. Il recommande que ce montant, qui était fixe et qui était de 1 500 \$ dans le cas d'une personne physique et de 15 000 \$ dans le cas d'une personne morale, devienne un maximum pouvant être imposé par infraction.

• (1010)

L'adoption de ce projet de loi permettrait au CRTC de faire son travail et de faire avancer ce dossier. Le CRTC pourrait lancer de nouvelles consultations, notamment sur les frais et sur le choix d'un organisme de gestion du registre. Le CRTC prévoit que le registre national des numéros de téléphone exclus pourrait être opérationnel 19 mois après l'entrée en vigueur du projet de loi C-37.

Initiatives ministérielles

Le projet de loi C-37 prévoit qu'un comité de la Chambre des communes ou du Sénat, ou un comité mixte, sera désigné après trois ans afin d'examiner la gestion et le fonctionnement du registre des numéros de téléphone exclus. Cela signifie que ce système ferait l'objet d'un examen parlementaire un peu plus d'un an après l'entrée en vigueur du registre. À ce moment, le Parlement pourrait juger de son efficacité.

Nous avons reçu des commentaires de partout au pays sur ce sujet. Dans les faits, notre incapacité à contrôler le télémarketing continue de causer de la frustration chez nos concitoyens.

En 2003, la maison Environics a effectué un sondage sur les comportements des consommateurs face au télémarketing. Ce sondage a révélé que 97 p. 100 des répondants ont une réaction négative aux appels non sollicités. Je répète: la réaction est négative dans 97 p. 100 des cas. De ce nombre, 38 p. 100 ont dit qu'ils toléreraient ces appels, 35 p. 100 ont dit que ces appels les importunaient, et 24 p. 100 ont dit qu'ils détestaient recevoir des appels non sollicités.

Le projet de loi C-37 correspond à une préoccupation des Canadiens. Ils en ont assez des appels de télémarketing non sollicités et ils veulent une solution efficace.

En terminant, je dirai que l'immense majorité des consommateurs canadiens sont en faveur de la mise en oeuvre d'un registre national de numéros de téléphone exclus afin de limiter les appels téléphoniques non sollicités. Les résultats du sondage montrent que 79 p. 100 des répondants appuient la création d'un tel registre et quelque deux tiers ont dit qu'ils inscriraient leur numéro.

Il est temps d'adopter une approche efficace à la réglementation du télémarketing non sollicité, une approche qui profiterait tant aux consommateurs qu'au secteur du télémarketing et qui établirait, je crois, un équilibre. J'exhorte tous les députés à adopter ce projet de loi, tel que modifié par le Sénat, afin de donner aux Canadiens une façon simple de limiter le télémarketing envahissant et de protéger leur vie privée.

[Français]

M. Paul Crête (Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup, BQ): Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt le discours de mon collègue. Au Comité permanent de l'industrie, des ressources naturelles, des sciences et de la technologie, j'ai travaillé sur l'étude de ce projet de loi pour lequel on a pu sentir une volonté des parlementaires de tous les partis de faire une loi qui corresponde à la volonté de la population du Canada et du Québec.

Dans cette optique, nous avons fait un travail constructif. Je pense qu'il est important de le signaler. Nous sommes à la veille du déclenchement possible d'élections où les différences entre les parlementaires sont particulièrement mises en lumière. Toutefois, il y a aussi des moments où on réussit à travailler ensemble, lorsqu'il y a un objectif commun et qu'il n'y a pas d'approche particulière.

Il y a deux amendements du Sénat qui font qu'on ramène ce projet de loi ici aujourd'hui. L'un demande que le rapport d'évaluation du système qui sera établi puisse être soumis au Sénat. Il est déjà prévu qu'il sera soumis à la Chambre des communes. On peut dire tout ce qu'on veut sur la pertinence du Sénat, mais dans le contexte actuel, les deux Chambres existent. On peut donc comprendre cette volonté de s'assurer qu'il puisse avoir connaissance du rapport qui sera fait de cette loi qu'il a étudiée et qui sera révisée.

Le deuxième amendement attire davantage mon attention et j'aurais une question à poser au député à ce sujet. On parle d'amendes obligatoires. Donc, si quelqu'un commettait une faute, on prévoyait

auparavant une amende de 1 500 \$ dans le cas d'une personne physique et de 15 000 \$ dans le cas d'une personne morale. Avec cet amendement, le Sénat demande que cela puisse atteindre ce montant. Je n'ai pas nécessairement l'intention de voter contre l'amendement, mais j'aimerais que mon collègue me dise s'il y aura des règles précises et déterminées. En effet, il faut s'assurer de ne pas s'en aller dans un débat juridique. Par exemple, si on impose une amende de 1 500 \$ à quelqu'un, il ne faudrait pas qu'elle aille en appel et que cela crée un débat juridique énorme autour de cette question. Comme l'a très bien dit le député d'une façon bien imagée, au départ, l'esprit de la loi veut protéger les nombreuses personnes qui ne veulent rien savoir des appels indus. Cela se comprend très bien.

La logique du projet de loi est de s'assurer qu'il y aura le moins possible de ces appels et on a mis en place un régime qui devrait atteindre ce résultat, incluant une révision de la loi après trois ans. Est-ce qu'il n'y a pas un moyen de faire en sorte que cet amendement du Sénat, qui sera probablement adopté, puisse en même temps être bien balisé? Cela serait nécessaire pour s'assurer qu'on ne crée pas un imbroglio juridique, qu'on ne donne pas place à un débat juridique sur les montants des amendes qui inciterait les personnes qui ont à déclarer des amendes, à ne pas les déclarer à cause des problèmes que cela crée par la suite.

J'aimerais connaître l'opinion de mon collègue à ce sujet.

• (1015)

M. David McGuinty: Monsieur le Président, je remercie mon collègue du Bloc québécois de ses premiers commentaires. Je le félicite d'être ici pour que nous puissions travailler tous ensemble dans cette Chambre. C'est exactement l'objectif que le gouvernement poursuit depuis 18 mois. Nous essayons de maintenir un agenda constructif, en tant que parlementaires et en tant que gouvernement. J'espère que le vote qui aura lieu lundi prochain sera un vote en faveur du gouvernement pour que nous puissions continuer à travailler comme collègues à la Chambre. Cela est à voir.

[Traduction]

La Chambre n'a aucunement l'intention de remettre en question la sagesse du Sénat en ce qui concerne l'amendement qui limite à 1 500 \$ l'amende applicable à une personne physique.

Je dirais que cela s'explique en partie, et peut-être même en totalité, par la souplesse nécessaire au système. Parfois, la meilleure façon de commencer à établir un système important comme une liste de numéros de téléphone exclus, c'est simplement de commencer. Quand le système sera opérationnel, nous serons en mesure de l'examiner, après un an espérons-le, et, comme l'a signalé le député, des examens obligatoires devront se tenir tous les trois ans, conformément à la loi.

Je crois que grâce à l'équilibre établi, comme le CRTC a le droit d'embaucher une tierce partie pour mettre en place le registre, nous saurons assez rapidement, surtout si la tierce partie vient du secteur privé, si les dispositions sur les amendes fonctionnent bien. Nous devons progressivement instaurer le système d'un océan à l'autre. Ce sera un nouveau système. Le citoyen moyen qui ne veut pas recevoir de tels appels aura l'obligation de s'inscrire. J'aime le fait que même les parties exemptées devront maintenir une liste.

Là où nous voulons en venir ici, comme mon collègue l'a bien signalé, c'est que les députés sont pratiquement tous unanimes pour établir un système pour s'attaquer au problème du télémarketing commercial au pays.

Cela me rappelle, bien sûr, la scène bien connue de la comédie *Seinfeld* où M. Seinfeld reçoit un appel à l'heure du souper. Il décroche alors l'appareil et dit: « Je suis désolé, mais je ne peux vous parler présentement. Si vous me laissez votre numéro à la maison, je vous rappellerai à l'heure du souper ». Les Canadiens sont exaspérés du système actuel. Je crois que cette mesure établit un juste équilibre. J'accueille favorablement les amendements du Sénat.

M. Ken Epp (Edmonton—Sherwood Park, PCC): Monsieur le Président, j'ignore si notre collègue va répondre à ma question, car, en un certain sens, je la lui ai simplement posée pour la forme, bien qu'elle soit très sérieuse.

Manifestement, le fait d'avoir des centaines de milliers de noms sur une liste exige beaucoup de travail administratif et un système informatique. Les députés savent où je veux en venir. Le registre des armes à feu, qui avait vraisemblablement une liste de sept millions de Canadiens peut-être, et j'ignore au juste combien de personnes ont des armes à feu, car la plupart des propriétaires d'armes à feu en ont plus qu'une, a coûté deux milliards de dollars.

Quelle garantie le gouvernement peut-il nous donner que ce registre respectera la capacité financière des Canadiens, qui devront payer pour ce registre en fin de compte. La dernière chose que nous voulons, c'est un autre cafouillis informatique comme le registre des armes à feu.

• (1020)

M. David McGuinty: Monsieur le Président, c'est une observation intéressante de la part de notre collègue conservateur. Je partage sa préoccupation au sujet des coûts d'exploitation du système.

S'il avait lu et compris le projet de loi, il saurait qu'en fait les coûts d'administration de la liste sont refilés à des intervenants non gouvernementaux. Ainsi, je pense que les Canadiens et nous-mêmes devrions garder à l'esprit le fait qu'on parvient en l'occurrence à un très bon équilibre. Le gouvernement établit un régime qui va réglementer et aider à contrôler ce problème et cet inconvénient anormal tout en s'assurant de limiter les coûts.

Je pense qu'il est très difficile d'établir une relation logique de cause à effet entre ce type de système et le registre des armes à feu qui a donné lieu à toutes sortes de problèmes, car il s'agissait d'établir un système extrêmement complexe dans tout le pays pour réglementer une chose aussi potentiellement dangereuse que les armes à feu non enregistrées.

Je le répète, j'aime aussi le fait que le CRTC ait recommandé et qu'il soit possible qu'une tierce partie soit appelée à administrer ce registre. Étant donné la propension du Parti conservateur à croire que tout se fait de façon plus efficace dans le secteur privé que dans le secteur public, une position que je ne partage pas, étant donné donc la tendance de ce parti à croire à cette notion qui est à la base de sa pensée, il devrait être très heureux qu'il y ait une forte possibilité que la tierce partie administrant la liste soit une entreprise privée.

M. Merv Tweed (Brandon—Souris, PCC): Monsieur le Président, j'aimerais poser une question au député au sujet d'un point qui préoccupe certains de mes électeurs. À l'heure actuelle, si l'on désire faire retirer son nom de l'annuaire téléphonique, il faut payer des frais mensuels. Les personnes qui ne veulent pas que leur nom figure dans l'annuaire pour des raisons impératives n'ont souvent pas les moyens de payer ces frais mensuels.

Initiatives ministérielles

Je me demande si le député pourrait en dire davantage à la Chambre à ce sujet. Le député dit qu'une tierce partie administrerait le programme. Que se passera-t-il lorsqu'une personne choisira de faire retirer son nom de la liste d'exclusion ou de l'y faire inscrire? Le député est-il en train de dire que les personnes qui voudront faire inscrire leur nom sur la liste d'exclusion devront payer des frais?

M. David McGuinty: Si je comprends bien, il est clair que les coûts d'administration de la liste d'exclusion seront assumés par les entreprises de télémarketing, sauf dans le cas des parties exemptées, qui devront tenir à jour leurs propres listes. Les parties exemptées, comme les organismes de bienfaisance et les partis politiques, devront avoir chacun leur propre liste.

Ce que dit le député revient à comparer des pommes et des oranges. Nous parlons de deux choses différentes. Ce que nous disons, c'est que les citoyens canadiens qui ne veulent pas recevoir d'appels non sollicités de la part d'entreprises devront eux-même s'inscrire auprès de l'administrateur de la liste, qu'il s'agisse du CRTC ou d'une tierce partie. Toute la question de l'inscription des numéros de téléphone dans les pages blanches est une autre histoire.

Si je comprends bien le projet de loi, il n'y est aucunement question du retrait des numéros de téléphone figurant dans les pages blanches. C'est une toute autre question. Je suis sûr, si ma compréhension est exacte, que le Canadien moyen n'aura rien à payer pour faire inscrire son nom sur la liste d'exclusion afin de ne plus être harcelé, surtout à l'heure du souper.

[Français]

M. Paul Crête (Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup, BQ): Monsieur le Président, le projet de loi C-37 dont la Chambre est saisie, qui a été étudié à toutes les étapes ici, à la Chambre des communes, a pour volonté initiale de permettre aux personnes qui en font la demande de ne pas recevoir d'appels téléphoniques indus. Plusieurs sondages, ainsi que la perception générale qu'ont nos électeurs et nos électrices, ont effectivement révélé une recrudescence d'appels indus. Personnellement, je me souviens d'avoir reçu, à toute heure du jour, la fin de semaine comme la semaine, de ces appels pour tenter de me vendre un produit quelconque. Si je ne souhaite pas être sollicité par ces compagnies de télévente, il est tout à fait normal qu'il existe un moyen d'éviter cette sollicitation. Tel est l'objectif du projet de loi.

Le projet de loi a été étudié à toutes les étapes à la Chambre des communes. Nous avons essayé d'établir un équilibre le plus satisfaisant possible, en permettant un certain nombre d'exclusions. D'ailleurs, le Bloc québécois a travaillé particulièrement aux exclusions d'organismes à but non lucratif qui doivent faire de la sollicitation. Ce faisant, nous voulions nous assurer qu'un projet de loi rempli de bonnes intentions n'aura pas comme conséquence terrible d'interdire la sollicitation aux organismes à but non lucratif dont le financement dépend de ce type de campagne.

Nous avons donc proposé des modifications en ce sens. Nous avons également tenu compte, en comité, d'autres types d'amendements et d'exemptions nécessaires au chapitre des relations d'affaires, notamment celles des professionnels de la santé. En vertu du projet initial du gouvernement, ceux-ci auraient été incapables de reprendre contact avec leurs patients. À la suite des nombreuses interventions qui ont été faites, tous les députés ont conclu que la meilleure façon de faire était de les ajouter à la liste d'exemptions du projet de loi.

Initiatives ministérielles

Le projet de loi nous est maintenant revenu, après avoir été étudié par le Sénat, comme le prévoit la mécanique. On sait à quel point le Sénat, une Chambre de non-élus, rempli aujourd'hui, d'une certaine manière, un rôle caduc. Lors de sa création, il y a longtemps, on jugeait que la Chambre des communes présentait peut-être des carences relativement à la formation scolaire des gens élus. C'était la raison pour laquelle on voulait une deuxième Chambre capable de procéder à une vérification. Dans le cas présent, ce n'est plus la réalité, mais le Sénat demeure quand même partie intégrante du système.

Deux amendements proposés par le Sénat sont maintenant soumis à l'approbation de la Chambre. Après leur étude, si nous les acceptons, nous permettrons au projet de loi d'entrer en vigueur.

Le premier amendement proposé par le Sénat vise à assurer qu'un rapport sera déposé à chacune des Chambres du Parlement, selon le processus prévu menant à la révision de la loi. En réalité, ce projet de loi concerne un domaine nouveau, un secteur pour lequel l'expertise est faible partout dans le monde. Une loi à cet égard est en vigueur aux États-Unis, mais seulement depuis quelques années.

Par conséquent, la loi canadienne prévoit une réévaluation après trois ans. Pour ce faire, on prévoit le dépôt d'un rapport annuel à la fois à la Chambre des communes et au Sénat, à sa demande. Ainsi, lors de la réévaluation de la loi, et la Chambre des communes et le Sénat pourront avoir toutes les informations à leur disposition.

On peut comprendre la logique de cet argument dans la perspective du système dans lequel on vit et de la façon dont il fonctionne. Cette méthode aidera aussi à étudier ce projet de loi et à en faire la révision de façon plus logique et rationnelle. En effet, on n'aura pas à répéter au Sénat toutes les explications quant au rapport annuel, à la suite des recommandations reçues. Les comités parlementaires du Sénat qui se pencheront sur cette question auront déjà l'information. De plus, lors de la révision de la loi, on pourra ainsi éviter des délais indus.

À mon avis, le deuxième amendement atténue un peu la force du projet de loi, même si cela ne nous portera pas à voter contre celui-ci. Nous avons établi la nécessité d'interdire les appels indus et, le cas échéant, d'imposer une pénalité. Nous avons fixé un montant précis de 1 500 \$ dans le cas d'une personne physique et de 15 000 \$ dans le cas d'une personne morale. Une amende de 1 500 \$ représente tout de même une somme significative aujourd'hui. Ainsi, l'imposition d'une amende suffisamment élevée allait inciter les gens à ne pas commettre d'impairs ou d'actes contraires à la loi.

Le Sénat a jugé ces pénalités peut-être trop sévères. Il propose maintenant des montants maximum de 1 500 \$ dans le cas d'une personne physique et de 15 000 \$ dans le cas d'une personne morale, ce qui pourrait provoquer des débats.

• (1025)

Après qu'on aura décidé d'une amende, s'il y a contestation sur le fond de la question, il pourra aussi y avoir contestation sur le montant imposé, ce qui peut créer des imbroglios.

En même temps, cela tient compte de la taille des entreprises ou de la situation financière des individus qui seront touchés par l'amende.

En ce sens, je pense que cela mérite d'être mis à l'essai, d'autant plus que la loi sera en vigueur pour une durée de trois ans. À la fin de cette période, elle sera révisée. Pour cet article comme pour les autres du projet de loi, on pourra alors constater si la législation retenue est appropriée.

Ce sont les deux raisons pour lesquelles le projet de loi se retrouve devant nous. Le Sénat a proposé ces deux amendements. Nous

devons les étudier et considérer s'ils doivent être retenus. Nous pouvons le faire en se référant à l'ensemble du projet de loi, afin de voir si les deux amendements sont effectivement acceptables et s'ils respectent l'économie générale du projet de loi.

Rappelons que cette loi vise, évidemment, à éliminer les appels indus. Elle vise aussi à organiser une gestion des banques de données en vue d'exercer un pouvoir. Cela est prévu dans un article de cette loi, soit le pouvoir d'interdire ou de réglementer, dans la mesure que le CRTC le juge nécessaire, tous inconvénients anormaux ainsi que l'utilisation par qui que ce soit des installations de télécommunication de toute entreprise canadienne en vue de la fourniture de télécommunications non sollicitées.

Dans le cas présent, il est question d'appels téléphoniques. Il faudra probablement analyser ce qui arrivera relativement à l'utilisation plus fréquente d'Internet. Cela nous a amenés à réfléchir afin de déterminer qui l'on devrait effectivement exclure de cette possibilité de faire retirer son nom de la liste des exclus.

On a donc le droit de ne pas recevoir d'appels indus et de faire retirer notre nom de cette liste. Toutefois, on veut également s'assurer que des gens ne soient pas soumis à cette loi, soit un certain nombre d'organismes et de personnes. En effet, il est important d'avoir un équilibre acceptable sur ce plan.

En vertu du paragraphe 248(1) de la Loi de l'impôt sur le revenu, les exclusions prévues sont, par exemple, des organismes de bienfaisance enregistrés. Par conséquent, il est question de gens qui ont un besoin spécifique de campagnes de financement, donc ils ont besoin de faire de la sollicitation pour assurer la survie de leur organisme.

On parle d'organismes de bienfaisance. On sait comment il y a beaucoup d'appels et de pressions en ce sens. En même temps, ces gens remplissent une tâche essentielle dans notre société. Si cette tâche n'était pas remplie par ces organismes de bienfaisance, le coût deviendrait la responsabilité du gouvernement. Je pense que de permettre cette exclusion est une conclusion que tous les membres du comité jugent comme étant juste et raisonnable.

C'est la même chose pour les relations d'affaires. Je l'ai expliqué plus tôt, cela implique particulièrement les professionnels de la santé.

Ensuite, il y a les télécommunications politiques. Pour permettre de maintenir une qualité de vie démocratique raisonnable dans notre société, on a considéré qu'il était nécessaire qu'elles puissent se poursuivre. Si on n'avait pas prévu cette exclusion, il ne pourrait pas y avoir de télécommunications politiques en campagne électorale, comme durant celle qu'on risque d'avoir prochainement. Il y a probablement un certain nombre de nos électeurs qui auraient trouvé cela intéressant. Toutefois, globalement, cela aurait entraîné d'autres comportements ou des comportements illégaux. Je pense tout de même que les lois doivent refléter la réalité que nous vivons.

Quant à la qualité du débat démocratique, il faut que ceux qui se présenteront puissent faire connaître leur candidature, communiquer leurs arguments et obtenir un peu la perception des électeurs et électrices. Il nous est apparu tout à fait normal qu'il en soit ainsi. C'est le cas également en ce qui a trait aux sondages d'opinion.

Il y a eu aussi un amendement pour permettre aux médias, afin qu'ils contribuent toujours à la qualité de vie démocratique, d'être aussi exclus de la liste.

Initiatives ministérielles

L'industrie du télémarketing au Canada emploie 270 000 personnes et a un chiffre d'affaires de l'ordre de 16 milliards de dollars, selon les données que nous a fournies l'Association canadienne du marketing. Ce qui est intéressant quant à ce projet de loi, c'est que ceux qui travaillent dans le télémarketing trouvent pertinente l'arrivée de cette loi. Cela serait pratique pour eux puisque, présentement, lorsqu'ils s'adressent à l'ensemble des consommateurs, il y a déjà parmi eux des gens inscrits sur cette liste qui ne veulent pas recevoir d'appels.

• (1030)

Donc, ils sont déjà rébarbatifs à recevoir des appels. En fait, ces appels ne sont ni intéressants ni rentables pour les compagnies de télémarketing. Il y a une volonté pour que le registre fonctionne bien pour que, en bout de ligne, il y ait vraiment des gens qui puissent recevoir ce type d'appels. Nous comprenons que cette volonté a été exprimée par les entreprises elles-mêmes. Alors, on ferait d'une pierre deux coups. D'un côté, on élimine de la liste les gens qui ne veulent pas recevoir d'appels, et de l'autre, on s'assure que les compagnies de télémarketing interviennent uniquement auprès des personnes qui pourraient devenir des clients potentiels et qui ont au départ une volonté d'ouverture.

L'ensemble de ce projet de loi a été mis en avant suite à une volonté exprimée par la population pour que ce domaine soit légiféré. En effet, cela permettra de dépoussiérer une situation qui s'est développée au cours des dernières décennies et qui nous amène aujourd'hui à une situation un peu anarchique, qui n'est pas réglementée mais qui le sera de façon plus correcte avec le contenu du projet de loi.

D'ailleurs, en ce sens, un récent sondage réalisé par Environics disait que 79 p. 100 des Canadiens interviewés ont affirmé appuyer une liste nationale des abonnés autoexclus, et 66 p. 100 des répondants ont indiqué qu'ils souscrivaient à un tel service. Donc, il y a une volonté populaire pour instaurer ce type de projet de loi.

L'initiative de ce projet de loi ne vient pas nécessairement du ministère, mais beaucoup plus de la volonté populaire. En ce sens, en 2002, un député de l'Alliance canadienne avait proposé le projet de loi C-301, qui est mort au *Feuilleton*, mais qui ouvrait la voie à ce que nous retrouvons maintenant dans le présent projet de loi. Le député disait, et je le cite:

Un mécanisme par lequel quiconque souhaite être exclus des activités de télémarketing par téléphone ou par télécopieurs peut inscrire son numéro de téléphone sur une liste tenue par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications du Canada.

Donc, cette volonté y était déjà et le gouvernement l'a saisie au bond. À mon avis, le travail qui a été fait en comité à cet égard démontre bien la volonté de tous les membres du Parlement pour que ce domaine fasse l'objet d'une législation. D'ailleurs, il y a eu adoption de ce projet de loi dans cette Chambre, à certaines de ses étapes. Cependant, les amendements du Sénat viennent préciser des choses qui ne sont pas des éléments fondamentaux remettant en question le projet de loi. Comme je le disais tout à l'heure, ils seront soumis à une évaluation après trois ans, comme le reste du projet de loi, et donc ils ne créeront pas nécessairement de difficulté.

Permettez-moi d'ouvrir une petite parenthèse sur le fait que les parlementaires peuvent s'entendre sur des sujets. Par contre, il y a d'autres domaines où c'est impossible. Mon collègue disait précédemment que cela pouvait démontrer que la Chambre des communes devait continuer à travailler. Présentement, on parle d'une chose sur laquelle il y a un consensus. Sur ce qui est en litige par rapport à la motion de défiance, on parle évidemment d'un tout autre champ d'activités.

Dans notre société, il est normal qu'il en soit ainsi, soit que chacun exprime ses idées, les fasse valoir et que, aujourd'hui, tous les partis d'opposition puissent juger que le gouvernement n'a plus la confiance de la Chambre. Dans un gouvernement minoritaire, c'est une possibilité avec laquelle le gouvernement doit composer, et c'est ce que nous verrons comme résultat au début de la semaine prochaine. On ne peut présumer que cette volonté de débattre de choses sur lesquelles il y a des opinions différentes ne permette pas en même temps, lorsqu'il y a des sujets sur lesquels il y a un consensus, de pouvoir les exprimer. C'est ce qui s'est fait dans le cadre de ce projet de loi.

La mécanique est assez complexe par rapport à ce qui va être mis en place. Cependant, en gros, on peut résumer de la façon suivante. Effectivement, il va y avoir un registre où les gens pourront s'inscrire afin d'en être exclus, ce qui leur permettra, en bout de ligne, d'obtenir satisfaction et de ne plus recevoir ces appels indus.

• (1035)

La mécanique sera faite de sorte que le consommateur n'aura évidemment pas à assumer de frais. Il y a des avantages économiques pour les télémarketeurs et aussi pour nos concitoyens. Ce sont des avantages souhaités qui facilitent la vie et offrent une bonne qualité de vie.

Par contre, dans ce projet de loi, on n'a pas touché à un élément important, soit le télémarketing frauduleux. Il faudra à un certain moment se pencher sur cette question. Des gens ont été accusés. Cela s'est déjà vu. C'est fait à très grande échelle, souvent dans l'ensemble de l'Amérique du Nord. Malheureusement des points de travail sont déjà situés au Canada. Cet aspect n'a pas été traité dans le projet de loi, possiblement parce que cela relève davantage du Code criminel. Cependant, les législateurs doivent poser des gestes dans ce domaine.

Qu'est-ce que le télémarketing frauduleux? C'est une sollicitation frauduleuse faite auprès de certains groupes de la société au moyen de services de télécommunications ou de publicité mensongère. On utilise le terme « frauduleux » dans ce cas, parce qu'il signifie que les victimes ont été persuadées d'envoyer de l'argent en échange d'un produit de plus grande valeur. Souvent, ce télémarketing frauduleux s'adresse à des clientèles plus fragiles, à des gens qui ont peut-être moins d'information et qui peuvent être plus sujets à rapidement subir une influence.

On dit que toutes les arnaques par télémarketing exigent que les victimes envoient de l'argent sous forme de chèque certifié ou mandat postal pour recevoir un prix. À titre d'information, si l'on reçoit un appel qui demande ce type d'information, on se doit d'avoir beaucoup de réserves. En effet, après que l'argent est envoyé, il est très difficile de le récupérer. Les systèmes mis en place sont déplacés très rapidement. On ne retrouve pas facilement les points de service.

On nous dit d'ailleurs que les organisations criminelles qui exploitent ce genre de marché frauduleux sont habituellement structurées de façon hiérarchique suivant des rôles bien précis. Ils sont composés d'un directeur financier, d'un gérant, d'ouvriers, de finisseurs, d'un préposé à la réception du courrier. On appelle cela des chaufferies qui divisent le personnel en ouvriers et en finisseurs. Ces chaufferies durent le temps que la fraude peut opérer. Dès que l'on sent la soupe chaude, on s'en retire. Cet aspect n'a pas été traité dans la loi et devrait l'être plus tard.

Initiatives ministérielles

On s'est rendu compte que le Canada est un peu le paradis du télémarketing frauduleux. Les amendes sont actuellement trop faibles ou assujetties à de trop courtes peines d'emprisonnement. Il est très difficile de condamner un criminel dans la majorité des cas lorsqu'il y a récidive. Pour enrayer cette forme de délits, on tente d'extrader des individus vers d'autres pays où les lois sont plus sévères, mais cela ne fonctionne pas vraiment comme on le souhaite.

On s'aperçoit qu'il y a un pan de la législation concernant le télémarketing sous ses aspects frauduleux qui devra être couvert au cours des prochains mois et des prochaines années par le gouvernement. En revanche, le projet de loi dont la Chambre est saisie vise davantage à s'assurer que les appels indus pourront être contrôlés le plus adéquatement possible.

Certaines personnes sont durement touchées. Il s'agit entre autres de l'Association canadienne du marketing, qui est la plus grande association d'entreprises oeuvrant dans le secteur du marketing au Canada et qui regroupe des entreprises offrant 480 000 emplois et générant plus de 151 millions de dollars de ventes annuelles. C'est un groupe de pression important dans le secteur du marketing. Elle s'est prononcée en faveur du projet de loi C-37, au regard de ce que je disais plus tôt. De fait, les télémarketeurs trouvent intéressant de pouvoir avoir une loi qui gérerait cette situation.

Le comité s'est aussi informé de ce qui se passait dans les autres pays, particulièrement aux États-Unis. Je crois qu'il y a même eu une conférence téléphonique avec des gens de ce pays pour connaître le mode de fonctionnement qu'ils ont développé. Celui qu'on met en place ne suit pas le même modèle, parce qu'il correspond davantage à notre réalité. Compte tenu du grand marché nord-américain, il peut y avoir des appels en provenance des États-Unis et d'autres pays.

Il faut s'assurer qu'il y a une logique dans notre législation au regard de ce qui est mis en avant. Le projet de loi tend vers cela. Ce sera probablement l'un des aspects qui devra être étudié plus à fond lors de la révision dudit projet de loi.

Par conséquent, on en sera bientôt à l'étape d'adopter ce projet de loi afin qu'il puisse entrer en vigueur. Cela inclut les amendements du Sénat. Il faut en même temps faire un suivi — le plus approprié possible — pour que, lors de la révision de la loi, on sache si l'ensemble du modèle développé est adéquat.

• (1040)

Je retiens le commentaire de mon collègue du Parti conservateur, qui nous disait qu'il ne faudrait pas qu'il se produise le même phénomène qu'avec le Registre canadien des armes à feu.

En effet, il faut de la vigilance. Il ne faudrait pas avoir un autre registre des armes à feu. On a déjà dépensé assez d'argent dans ce dossier. C'était inspiré d'une bonne idée. Je suis convaincu de la pertinence d'un système de contrôle des armes à feu. Cependant, ce que le gouvernement en a fait, sa façon de le mettre en place et les coûts qui ont été générés sont complètement inacceptables. J'espère que la vérificatrice générale nous en rendra compte le plus tôt possible, afin que nous puissions obtenir tout l'éclairage possible sur cette situation.

Dans le cas présent, il faudra s'assurer que le mode de fonctionnement du nouveau registre évite ce genre d'excès, afin qu'on n'arrive pas avec la surprise de constater des coûts importants dans un an ou deux ans, au moment de réviser la loi. Dans la mise en place des mécanismes, le gouvernement est responsable d'assurer que le travail sera accompli correctement.

Il est très évident que la population veut une loi qui permet d'empêcher les appels téléphoniques indus. Il est certain, toutefois,

qu'on ne voudrait pas d'une loi qui génère des dépenses inconsidérées et qui dépassent tout à fait les coûts souhaités pour ce système.

J'invite donc la Chambre à voter en faveur des amendements de sorte qu'on permette la mise en vigueur de la loi dans les meilleurs délais.

• (1045)

M. Guy Côté (Portneuf—Jacques-Cartier, BQ): Monsieur le Président, dans un premier temps, je voudrais remercier mon collègue pour deux éléments.

D'abord, il a rappelé certains des trucs utilisés par les gens qui font du télémarketing frauduleux. Je crois que c'était très important. Il a aussi rappelé au gouvernement son obligation de diligence, afin de s'assurer qu'il n'y ait pas d'explosion des coûts.

Cela étant dit, tout à l'heure, mon collègue parlait de certains secteurs exclus de la loi, entre autres les organismes de charité et les partis politiques. Mon collègue pourrait peut-être aller un peu plus loin dans ses explications à cet égard, car j'ai moins suivi ce projet de loi.

Par ailleurs, il y a une autre question à laquelle il apportera peut-être une réponse. Certaines entreprises font affaire à de la sous-traitance pour réaliser leurs opérations de télémarketing. La firme qui fait les opérations est une entreprise privée. Ces entreprises privées, dans le cadre de ces opérations précises auprès d'organismes de charité, par exemple, seront-elles exclues du projet de loi?

M. Paul Crête: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de Portneuf—Jacques-Cartier de ses deux questions.

Je me permettrai de répondre en premier lieu à la question sur la télévente, puisqu'il n'est pas inutile d'en parler. La période de Noël approche et l'on observera certainement une augmentation de ces appels au cours des prochains jours ou des prochaines semaines. Plusieurs personnes pourraient recevoir ce type d'appels où les gens leur demandent d'envoyer de l'argent sous forme de chèque certifié ou de mandat-poste pour recevoir un prix. Dans ce cas, une lumière rouge devrait s'allumer pour les empêcher de donner suite à ce type de démarche et les inviter à en avertir les autorités le plus rapidement possible. Ainsi, peut-être réussira-t-on à enrayer au moins une partie des aspects négatifs de la télévente.

Pour ce qui est de la deuxième question, la mise en place du registre permettra à toute personne en faisant la demande d'être exclue de la liste d'appels de quelque compagnie de télévente que ce soit. Cette activité ne pourra plus avoir lieu.

Il peut arriver que des gens donnent des contrats à des firmes spécialisées, mais celles-ci seront couvertes par le projet de loi, de la même façon que l'ensemble des entreprises. L'objectif est de s'assurer de le faire le plus simplement possible.

Les statistiques des États-Unis révèlent des pourcentages assez impressionnants de personnes ayant demandé que leur nom soit retiré de la liste. On s'attend à ce que la population manifeste une adhésion semblable à la mise en place de ce registre, avec un nombre considérable d'appels au départ de personnes désireuses de faire retirer leur nom de la liste.

Initiatives ministérielles

En contrepartie, le gouvernement aura également la responsabilité de faire connaître les exclusions. De fait, les gens continueront à recevoir des appels téléphoniques d'organismes de bienfaisance reconnus en vertu d'un article de la Loi de l'impôt sur le revenu. Ces gens feront leurs appels en parfaite légalité. Il faudra donc transmettre cette information à la population pour éviter qu'un message négatif soit accolé à ces organismes lorsqu'ils feront leurs appels.

En d'autres occasions, cela ira de soi. Par exemple, au chapitre des relations d'affaires, notamment celles des professionnels de la santé, le maintien du texte initial, selon lequel ces gens ne pourraient faire de ces appels, aurait causé plus de problèmes. On aurait pu provoquer des situations aberrantes. Des personnes auraient pu appeler aux bureaux de députés pour leur dire qu'elles avaient voulu téléphoner à leur médecin, mais que celui-ci n'a pas le droit de les rappeler. On a évité ce genre de situation et l'on espère que le problème sera corrigé.

Au cours des prochains mois, on aura probablement l'occasion de tester de manière assez significative toute l'exclusion permise aux organisations politiques. En outre, l'ensemble de la loi sera révisée après trois ans. Évidemment, rien n'est parfait sur la terre, mais souhaitons que nous aurons rédigé un projet de loi qui s'appliquera bien, quitte à y apporter quelques modifications suffisantes au fur et à mesure.

Je conclurai en insistant sur la nécessité d'un contrôle assez serré pour s'assurer que les coûts ne seront pas excédentaires à outrance. Il ne faut pas jeter le bébé avec l'eau du bain. La façon dont la loi sera gérée ne doit pas faire en sorte de remettre en question son principe même.

• (1050)

[Traduction]

M. Lui Temelkovski (Oak Ridges—Markham, Lib.): Monsieur le Président, j'ai parlé, récemment, à un entrepreneur qui oeuvre dans le domaine du télémarketing, avec qui j'ai fait affaire par le passé. J'ai été très surpris de sa réaction. Je présumais que cette entreprise s'opposerait à ce genre de projet de loi, mais son propriétaire m'a dit que les entreprises de télémarketing qui se respectent apprécient ce type de mesure. Il a dit que c'étaient les gens qui font du télémarketing malhonnête, ceux qui essaient de vendre un produit à tout prix, ou encore les petits exploitants, qui sont contre ce projet de loi.

Le député d'en face a aussi mentionné que l'association canadienne du télémarketing a bien accueilli ce projet de loi. Le député pourrait peut-être expliquer un peu plus en détail la façon dont le projet de loi régira des industries particulières, comme les vendeurs de fenêtres, ou les services d'entretien de pelouses qui commenceront à faire des appels en décembre pour remplir leur carnet de rendez-vous de juin et juillet prochains. Il pourrait peut-être nous dire ce que fait ce projet de loi dans ces cas précis, à son avis.

[Français]

M. Paul Crête: Monsieur le Président, je suis heureux que mon collègue soulève l'avantage par rapport au marketing frauduleux. Cependant, je lui rappelle qu'il faudra une législation additionnelle et des modifications au Code criminel étant donné que nous faisons face à une machine très organisée. Il peut y avoir des cas individuels de marketing frauduleux qui, à la limite, ne sont pas de mauvaise foi mais qui ont des comportements non conformes à la loi. Donc, ce principe est prévu dans le projet de loi.

Cependant, pour l'ensemble du télémarketing, le principe de base est indiqué dans la loi. Donc, une personne inscrite au registre ne recevra aucun appel indu à moins qu'elle soit appelée par un des secteurs qui a été retenu comme méritant des amendements. Dans les exemples dont me parle le député, qui sont plus de nature purement commerciale, il ne pourrait pas y avoir ce type d'exclusions, si ce n'est pour permettre qu'à la suite d'une transaction, il y ait des échanges raisonnables entre les parties.

Je me permettrai d'ajouter que lorsqu'il dit qu'une entreprise de télémarketing est satisfaite, évidemment, c'est qu'on donne un avantage à toute l'industrie faisant en sorte qu'ils ne vont appeler que des gens qui veulent recevoir des appels. Auparavant, il y avait un pourcentage très significatif d'appels qui ne donnait aucun résultat mais qui prenait du temps, ce qui faisait en sorte que les gens raccrochaient ou disaient, après une minute « Cela ne m'intéresse pas du tout ». Donc, ces gens seront exclus, ce qui diminuera les coûts pour les entreprises de ce secteur.

Par ailleurs, nous souhaiterions que la gestion du registre soit confié à un acteur de l'extérieur du milieu du marketing canadien afin de lui donner le plus de transparence possible. En somme, nous verrons de quelle façon ce sera administré au cours des prochaines années jusqu'à ce que la loi soit révisée, donc après trois ans tel que prévu dans le projet loi que nous devrions adopter aujourd'hui.

L'hon. Denis Coderre (Bourassa, Lib.): Monsieur le Président, à mon avis, nous ne nous disputerons pas trop aujourd'hui. Le travail de consensus, selon moi, a été fait de façon exhaustive et nous avons vraiment fait le tour de la question.

[Traduction]

L'enjeu est fort simple. En avons-nous assez de nous faire déranger? Le fait est qu'il faut respecter les citoyens.

[Français]

On s'est tous fait déranger par des appels téléphoniques à l'heure du souper ou pendant une émission de télévision. C'est fatigant. À un moment donné, il faut protéger les consommateurs. Évidemment, il y a des situations importantes et l'on doit continuer à les protéger.

Mon collègue de Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques parlait notamment du milieu de la santé. Quand on a déjà des relations d'affaires, que ce soit dans le domaine de l'assurance et de l'assurance-vie, c'est essentiel et important de les garder. Il était temps qu'on fasse le ménage dans ce genre de projet de loi.

On ne sera pas surpris d'apprendre aujourd'hui que, à moins de preuves contraires, l'ensemble des partis politiques ont vu d'un bon oeil ces deux amendements. Ce sont deux simples amendements relativement à la protection, qui prévoient des sanctions plus sévères contre certaines personnes qui peuvent abuser des gens. En conséquence, certaines personnes diront que c'est un peu plus flexible en ce qui concerne les sommes d'argent, mais il est maintenant question d'une amende maximale. À cet égard, il est important de mentionner que les amendes pour les entreprises qui abusent peuvent passer de 5 000 \$ à 15 000 \$.

Tout ce télémarketing est intrusif et presque abusif. J'affirme personnellement que le citoyen est roi et qu'on doit lui donner l'occasion de se protéger en conséquence. Le Canada n'est pas le seul pays ayant une liste d'exclusion nationale. En ce sens, il est de bon aloi de pouvoir se donner cet outil.

Article 31 du Règlement

Il y a une autre chose que je trouve aussi intéressante. Je ne suis pas un adepte du CRTC. À mon avis, celui-ci aurait besoin d'une réforme en profondeur. Certaines choses devraient être faites autrement. Cependant, on a besoin d'un institut qui gère les télécommunications et les instituts culturels. Il faudra y réfléchir très sérieusement à un moment donné.

On se rappellera du fameux dossier de radio satellite. Cela me fatiguait énormément, et je n'ai pas eu peur de dire ce que j'en pensais, comme d'habitude. Avec les outils que nous avons actuellement, le CRTC devra évidemment s'assurer de mettre en pratique ce projet de loi au regard des amendements proposés. Or cette question portant sur les amendes sera extrêmement louable, à mon avis. Le fait d'avoir des sanctions administratives nous permettra évidemment de mieux nous prémunir contre ces personnes. Nous serons mieux outillés.

Je n'irai pas jusqu'à dire que c'est un paradis, il ne faut pas tomber dans l'excès. Quand mon ami et collègue du Bloc québécois a l'occasion de faire une remarque portant sur le Canada à notre égard, il peut le faire, car j'imagine que c'est de bonne guerre. Chose certaine, il ne faut pas oublier que de belles choses se font notamment sur le territoire nord-américain. En ce qui concerne la criminalité ou certaines autres choses, il existe vraiment une cohésion.

Par ces amendements au projet de loi, non seulement on devait augmenter la transparence et l'imputabilité — j'en parlerai par la suite —, mais aussi on devait évidemment se donner des outils pour vraiment protéger le citoyen.

Il y a autre chose. Une liste d'exclusion nationale existe. Nous nous entendons tous à cet égard. Pourquoi? Parce qu'on s'est donné des outils de vérification raisonnables. De plus, on s'est donné un moyen de s'assurer que, au bout de trois ans, on sera en mesure de faire les vérifications qui s'imposent non seulement au sujet des amendements, mais au sujet du projet de loi comme tel. Ainsi, on verra si tout a bien fonctionné, et l'on pourra certes faire les changements nécessaires au besoin.

Il est bon d'avoir cette liste d'exclusion nationale. Évidemment, il existe des exemptions pour des raisons de santé et de relations d'affaires, comme on l'a dit plus tôt. Le but n'est pas de créer une barricade pour empêcher le milieu des affaires. Je suis un ex-assureur-vie. C'est une entente de longue haleine; cela ne se fait pas du jour au lendemain. Des renouvellements et des changements se produisent dans notre vie personnelle. En ce qui concerne tout ce qui s'appelle services financiers, on a des besoins. Or il est nécessaire de garder ce contact continu contre les abus et les gens fatigants qui nous appellent et nous proposent toutes sortes de choses. Il n'y a rien de plus fatigant qu'une machine qui nous parle. Sur le coup, on a l'impression de parler à quelqu'un et, deux minutes plus tard, on s'aperçoit que c'est une machine qui tente de nous faire passer toutes sortes de tests, etc. À un moment donné, il est important qu'on puisse faire les choses à bon escient.

● (1055)

J'aimerais soulever un dernier point. Je suis tout à fait favorable aux deux amendements et je souhaite aux parlementaires de la Chambre une bonne fin de semaine.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

LE PRIX LITTÉRAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

L'hon. Lawrence MacAulay (Cardigan, Lib.): Monsieur le Président, Anne Compton vient de recevoir le Prix littéraire du Gouverneur général pour son oeuvre poétique. Je la félicite.

Mme Compton habite actuellement à Rothesay, au Nouveau-Brunswick. Elle est originaire de Bangor, à l'Île-du-Prince-Édouard. Selon elle, son enfance dans une ferme rurale bourdonnante d'activité et rayonnante de bonheur, entourée d'une famille nombreuse, a servi d'inspiration à son recueil, intitulé *Processional*. La famille Compton a des racines profondes dans la région de Bangor-Morell.

Mme Compton mérite des félicitations. Elle vient en effet de recevoir l'un des prix littéraires les plus prestigieux du pays. Je peux dire sans me tromper que tous les habitants de l'île sont extrêmement fiers d'elle. Il ne fait aucun doute qu'elle méritait à juste titre ce prix prestigieux.

* * *

● (1100)

L'INDUSTRIE VINICOLE

M. John Reynolds (West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country, PCC): Monsieur le Président, une nouvelle page d'histoire vient d'être écrite, ici même à Ottawa, lors d'une dégustation unique de vins français et canadiens.

Je suis ravi d'annoncer à la Chambre que les experts et le public ont classé les vins canadiens dans les catégories supérieures, devant des vins de Bordeaux comparables.

Un Platinum Reserve Meritage de Cedar Creek, en Colombie-Britannique, a obtenu la première place parmi 17 autres vins canadiens et français. Les experts ont accordé la deuxième place au Reserve Merlot, de Colio, alors que le choix du public canadien, toujours pour la deuxième place, s'est porté sur un Meritage de Burrowing Owl, en Colombie-Britannique.

C'était un grand jour pour les viticulteurs canadiens et leurs vins, un grand jour pour le Canada. Nous pouvons être fiers. Nos vins canadiens ont été mis à l'épreuve et jugés parmi les meilleurs du monde.

Il faut encore faire connaître davantage aux Canadiens nos vins canadiens de qualité. Ils doivent être encouragés à choisir des vins canadiens lorsque le prix et la qualité sont comparables.

Au nom de l'opposition officielle, le Parti conservateur du Canada, je félicite les viticulteurs canadiens de leurs réalisations et je leur souhaite tout le succès possible dans leurs entreprises futures.

Ils méritent d'être applaudis, car ils produisent des vins qui peuvent se mesurer, à l'échelle internationale, à ce que la France peut offrir de meilleur.

* * *

ÉLECTRO-FÉDÉRATION CANADA

M. Lloyd St. Amand (Brant, Lib.): Monsieur le Président, je prends la parole pour souligner les efforts d'Électro-Fédération Canada pour promouvoir l'innovation.

*Article 31 du Règlement***LE DÉPUTÉ DE PEACE RIVER**

L'organisme fonctionne d'une manière qui révèle son souci de l'environnement. Il élabore des produits éconergétiques et écologiques. En améliorant ces produits, Électro-Fédération Canada aide l'environnement.

L'organisme collabore également avec l'Association canadienne des fabricants de gros appareils ménagers afin de réduire l'incidence des appareils électroménagers sur notre environnement et d'améliorer le rendement du Canada par rapport au reste du monde, par la formation et la sensibilisation.

Électro-Fédération Canada contribue à la résolution de nombreux problèmes afin d'aider le Canada à faire face à la concurrence mondiale dans chaque secteur économique et de garder au Canada des emplois précieux dans le domaine de la fabrication.

* * *

[Français]

LA SAVONNERIE OLIVIER

M. Robert Bouchard (Chicoutimi—Le Fjord, BQ): Monsieur le Président, je tiens à féliciter Mme Isabel Gagné et M. Pierre Pelletier qui ont officiellement ouvert, l'été dernier, leur deuxième savonnerie dans l'ancien presbytère Saint-Alexis, à La Baie. La Savonnerie Olivier oeuvre dans le domaine thérapeutique et du tourisme. Elle offre des produits biodégradables et écologiques.

Le succès rapide et la croissance constante de l'entreprise ont encouragé ses propriétaires à venir s'installer dans la circonscription Chicoutimi—Le Fjord, dans la ville natale de la fondatrice et présidente, Isabel Gagné.

Cette initiative touristique originale permet non seulement de créer de l'emploi, mais aussi de faire connaître aux jeunes et aux moins jeunes une part de notre histoire.

Nous sommes extrêmement fiers d'accueillir Mme Gagné chez elle pour qu'elle puisse ainsi renouer avec ses racines et produire au Québec ses créations du terroir.

* * *

[Traduction]

LES JEUNES DES RÉGIONS RURALES

L'hon. Larry Bagnell (Yukon, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de parler aujourd'hui de la deuxième édition des Prix des jeunes leaders du Canada rural. En décernant ces prix, le gouvernement du Canada honore des jeunes qui mettent leur passion, leur âme et leurs compétences au service de leur collectivité. Les prix, qui soulignent les réalisations et les contributions extraordinaires de jeunes des régions rurales âgés de 18 à 29 ans, entrent dans trois catégories: innovation, leadership et partenariat.

Les lauréats des Prix des jeunes leaders du Canada rural, pour cette deuxième année, sont: Dylan Green, de Tofino, en Colombie-Britannique, pour l'innovation; Miguel LeBlanc, de Scoudouc, au Nouveau-Brunswick, pour le leadership; et Mallory Statham, de Powell River, en Colombie-Britannique, pour le partenariat.

On a également décerné des mentions honorifiques à Joël Delisle de St-Gilles, au Québec, pour l'innovation; à Jason Leonard de Whitehorse, au Yukon, pour le leadership; et à Lana Cowling-Mason de Warren, au Manitoba, pour le partenariat.

Félicitons ensemble ces jeunes leaders d'aujourd'hui qui sont aussi ceux de demain.

M. Charlie Penson (Peace River, PCC): Monsieur le Président, aujourd'hui, le 25 novembre, cela fait 12 ans et un mois que de nombreux députés, dont moi, ont été élus au Parlement. C'est avec des sentiments mitigés que je dis adieu à cette enceinte et à mes électeurs.

Mes fonctions de député et de porte-parole en matière de commerce international, de finances et d'industrie m'ont permis de rencontrer de merveilleuses personnes des deux côtés de la Chambre.

Je souhaite remercier tout particulièrement mes merveilleux électeurs de Peace River qui m'ont élu à quatre reprises. Je retournerai dans ma circonscription pendant ma retraite. Je veux aussi remercier mes collègues du précieux appui qu'ils m'ont accordé pendant 12 ans. Et enfin, je remercie ma famille et ma femme, Bernice. Je n'aurais jamais pu faire mon travail sans leur appui.

L'histoire jugera la qualité de notre engagement. Je souhaite simplement dire que c'est un grand privilège d'avoir fait ce travail pendant 12 ans.

* * *

●(1105)

LE CONCOURS DU MEILLEUR PLAN D'AFFAIRES

M. Lui Temelkovski (Oak Ridges—Markham, Lib.): Monsieur le Président, c'est un plaisir pour moi de féliciter les étudiants de trois écoles de ma pittoresque circonscription, Oak Ridges—Markham, qui ont gagné le concours du meilleur plan d'affaires de 2005 tenu dans les écoles secondaires de Markham.

Ce concours encourage les jeunes à aiguiser leur esprit d'entreprise et à exploiter leur potentiel. Les gagnants sont de l'école secondaire catholique Brother Andre, de l'école secondaire du district de Markham et de l'école secondaire catholique St. Augustine, que deux de mes enfants fréquentent. Beau travail les jeunes!

J'aimerais aussi en profiter pour remercier les électeurs d'Oak Ridges—Markham de m'avoir appuyé en 2004. C'est avec plaisir que je continuerai à travailler avec eux à l'avenir.

* * *

[Français]

LA VIOLENCE À L'ÉGARD DES FEMMES

Mme Denise Poirier-Rivard (Châteauguay—Saint-Constant, BQ): Monsieur le Président, le 25 novembre est la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes. L'ONU a instauré cette journée en l'an 2000. Cependant, depuis 1981, les militants pour le droit des femmes commémorent lors de cette date l'assassinat, en 1961, de trois femmes militantes dominicaines, les soeurs Mirabal.

Lors de cette journée, les gouvernements et les organisations sont invités à organiser des événements et des activités pour sensibiliser la population à cette problématique.

La violence prend plusieurs formes: psychologiques, verbales, physiques et même économiques. Il y a 87 p. cent des femmes qui disent avoir été victimes de harcèlement sexuel et 25 p. cent avouent avoir été violentées par leur conjoint.

Article 31 du Règlement

Le Bloc québécois dénonce la violence sous toutes ses formes et réitère que toute femme a le droit de vivre sans peur dans un climat d'égalité et de respect.

* * *

[Traduction]

LES ANCIENS COMBATTANTS

L'hon. Robert Thibault (Nova-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, au mois de janvier dernier, le gouvernement a désigné 2005 Année de l'ancien combattant. Notre objectif était de rendre hommage à nos anciens combattants en reconnaissant leurs réalisations et leurs sacrifices. Cette initiative a été couronnée de succès.

La BFC Greenwood se trouve dans ma circonscription, et je représente de nombreux anciens combattants, qui habitent une très belle région du pays. Cette année, ma circonscription, Nova-Ouest, a organisé une série d'événements pour rendre hommage à nos anciens combattants. J'ai été ravi de voir autant de jeunes venir apprendre leur histoire par ceux qui ont servi leur pays à la guerre et comme Casques bleus en temps de paix.

Comme c'est sans doute la dernière occasion que j'ai de prendre la parole durant la présente législature, j'en profite pour remercier tous les anciens combattants de Nova-Ouest et leur souhaiter mes meilleurs voeux pour les années à venir. Je tiens à féliciter aussi la Légion royale canadienne et tous les organismes bénévoles qui ont rendu hommage à nos anciens combattants cette année.

* * *

BRAUN SCOTT WOODFIELD

M. Gary Goodyear (Cambridge, PCC): Monsieur le Président, comment un parent fait-il ses adieux à son fils, et une soeur, à son frère? C'est avec une infinie tristesse que je prends la parole aujourd'hui pour faire nos adieux à Braun Woodfield. Ce brillant fils de 24 ans a marché sur les traces de son père, qui a servi son pays.

Braun a été tué hier en Afghanistan. Ce jeune homme exceptionnel vient d'une famille tout aussi exceptionnelle que j'aime beaucoup. Apprendre que l'un des nôtres a fait le sacrifice suprême et que d'autres ont subi des blessures nous rappelle à tous à la Chambre et dans notre grand pays les dangers qu'affrontent ceux qui défendent la démocratie et la liberté.

En mon nom personnel et en celui de la population du Canada, j'exprime mes condoléances les plus sincères à Dan, à Bev, à Lyndy et à toute la famille Woodfield pour leur perte tragique et soudaine.

Jamais nous n'oublierons Braun. Nous lui serons éternellement reconnaissants d'avoir servi notre pays avec fierté et intégrité.

* * *

[Français]

L'AUBERGE LES JARDINS INN

M. Jean-Claude D'Amours (Madawaska—Restigouche, Lib.): Monsieur le Président, je désire profiter de ce temps qui m'est offert pour rendre hommage à deux entrepreneurs de ma circonscription qui ont récemment obtenu une distinction de prestige.

En effet, Francine Landry et Valmond Martin, propriétaires de l'Auberge Les Jardins Inn dans ma circonscription, Madawaska—Restigouche, se sont vu remettre, la fin de semaine dernière, le Prix de l'entrepreneuse de l'année par le Conseil économique du Nouveau-Brunswick.

Francine et Valmond sont depuis longtemps engagés au sein de la communauté et contribuent grandement au développement de notre région. C'est donc dire que le prix qu'ils ont remporté la fin de semaine dernière était pleinement mérité, et je souhaite donc les féliciter pour cette distinction.

Félicitations encore, Francine et Valmond.

* * *

●(1110)

[Traduction]

LES SOINS DE SANTÉ

Mme Jean Crowder (Nanaimo—Cowichan, NPD): Monsieur le Président, nous savons que les questions éthiques seront au coeur de la prochaine campagne électorale. Et ce sera particulièrement vrai dans les débats portant sur la santé.

Il y a quelques semaines, le NPD a proposé aux libéraux des solutions pour mettre fin à l'érosion du système de santé public: interdire aux provinces d'utiliser les transferts fédéraux pour payer des soins de santé privés; veiller à ce que les médecins travaillant dans le système privé ne puissent pas facturer des services au système public; obliger les provinces à rendre compte de l'utilisation des transferts.

La réponse des libéraux a été décevante. En effet, elle commençait par les mots « lorsque la participation au système privé menacera l'intégrité du système public ». Les médecins savent que la participation au système privé menace déjà notre système public, et c'est pourquoi ils ont fait de cette question le thème principal de leur assemblée générale annuelle cette année. Les infirmières et les infirmiers savent que le système public est menacé. C'est pourquoi ils demandent à toutes les parties en cause de se prononcer pour l'imposition de conditions accompagnant les transferts fédéraux de manière à limiter les dépenses aux soins de santé fournis sans but lucratif. Les spécialistes de la question savent que tout système privé menace l'accès universel aux soins de santé. C'est pourquoi ils réclament des stratégies favorisant le financement public des soins de santé.

Les libéraux ne comprennent toujours pas. Après avoir donné 41 milliards de dollars sans poser de questions, ils ont déclaré que seul le financement futur serait assorti de conditions. Leur plan audacieux pour protéger le système de santé consistait à faire pleinement respecter la Loi canadienne sur la santé...

Le vice-président: Le député de Bruce—Grey—Owen Sound a la parole.

* * *

LES POLITIQUES DU GOUVERNEMENT LIBÉRAL

M. Larry Miller (Bruce—Grey—Owen Sound, PCC): Monsieur le Président, bien que le Parti libéral du Canada ait été officiellement nommé dans une enquête judiciaire portant sur des actes de corruption, les libéraux continuent de penser que tout leur est dû. Ils accordent des contrats sans appel d'offres à des amis, paient d'exorbitantes indemnités de départ à leurs proches et refusent obstinément de rembourser l'argent volé du scandale des commandes. Ils ont maintes fois cafouillé dans le différénd sur le bois d'oeuvre, et la vérificatrice générale dit qu'ils ne fournissent pas une formation adéquate aux agents de la GRC.

Les Canadiens savent que le temps du changement est venu. Ils pourront bientôt choisir entre un gouvernement conservateur propre et honnête et une bande de libéraux fatigués, arrogants et accablés par les scandales.

Le premier ministre, le ministre des Finances et le ministre du Revenu voyageaient un jour ensemble à bord d'un Airbus en classe affaires. Le premier ministre dit au ministre des Finances: « Je pourrais jeter un billet de 1 000 \$ par la fenêtre et faire le bonheur d'une personne ». Le ministre des Finances lui répond: « Je pourrais jeter 10 billets de 100 \$ par la fenêtre et faire le bonheur de 10 personnes ». Puis, le ministre du Revenu dit: « Je pourrais jeter 100 billets de 10 \$ par la fenêtre et faire le bonheur de 100 personnes ».

Selon moi, c'est le gouvernement libéral en entier qu'il faut jeter pour faire le bonheur de 30 millions de personnes.

* * *

[Français]

BRAUN SCOTT WOODFIELD

M. Gilles-A. Perron (Rivière-des-Mille-Îles, BQ): Monsieur le Président, c'est avec tristesse que nous avons appris qu'un soldat canadien originaire de Victoria, M. Braun Scott Woodfield, a été tué, et que quatre de ses compagnons ont été blessés.

Il s'agit du huitième soldat canadien à perdre la vie en sol afghan depuis 2001. Ce tragique événement illustre les dangers qui guettent au quotidien ces hommes et ces femmes qui, au risque de leur vie, défendent la liberté, la paix et la démocratie.

Aux soldats blessés dans cet accident, nous souhaitons un prompt rétablissement. À la famille et aux amis du soldat Woodfield, le Bloc québécois offre ses plus sincères condoléances.

* * *

[Traduction]

LA VIOLENCE CONTRE LES FEMMES

Mme Helena Guergis (Simcoe—Grey, PCC): Monsieur le Président, je suis heureuse de prendre la parole aujourd'hui pour souligner la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes.

Il y a tant de choses que les libéraux pourraient faire pour protéger les femmes et les enfants de la violence. Je le sais parce que, pendant plusieurs années, j'ai servi comme intervenante bénévole en cas de crise.

Aujourd'hui, je fais partie du Comité de la condition féminine où j'ai présenté une motion sur la négation des droits de propriété fondamentaux dont sont victimes les femmes autochtones qui vivent dans les réserves. Je suis fière de travailler avec Iona Binns, Loretta Gismondi et Mona McFarlene, de la Catholic Women's League of Canada, à la campagne Canadiens opposés à l'exploitation sexuelle.

Dans ma circonscription, Simcoe—Grey, il y a deux excellents refuges où le personnel travaille très fort pour protéger les femmes et les aider à rebâtir leur vie.

À Alliston, My Sister's Place peut compter sur Judith Stevens, une excellente nouvelle directrice exécutive. À Collingwood, My Friend's House est encore sous l'excellente direction d'Alison Fitzgerald. Il y a également les innombrables employés et bénévoles qui donnent généreusement de leur temps et ne ménagent pas leur énergie.

Article 31 du Règlement

Je suis très heureuse d'avoir pu servir les femmes à titre de députée. J'attends avec impatience qu'un gouvernement conservateur les défende.

* * *

[Français]

GABRIEL FILIPPI

M. Massimo Pacetti (Saint-Léonard—Saint-Michel, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais aujourd'hui souligner une réalisation hors du commun.

Comme on dit, c'est à vouloir qu'on réussit.

Au printemps de cette année, M. Gabriel Filippi, de Montréal, a entrepris une expédition pour conquérir le sommet le plus haut du monde, soit celui du mont Everest, une escalade de plus de 8 850 mètres.

Non seulement a-t-il surmonté cette épreuve extraordinaire, mais il l'a fait en venant en aide à une dame écossaise atteinte d'un oedème pulmonaire, qui lui donna ensuite le surnom d'ange Gabriel.

Vous comprendrez qu'une telle réussite se fait très rarement et devrait être soulignée dans n'importe quelle circonstance. C'est pour cela que nous devons en faire mention ici, en Chambre, aujourd'hui et féliciter M. Filippi de sa bravoure et de sa persistance.

M. Filippi est un exemple de volonté extraordinaire et de ce qu'un Canadien ou une Canadienne peut accomplir.

* * *

●(1115)

CASSANDRA POUDRIER ET SÉBASTIEN BISAILLON

Mme Johanne Deschamps (Laurentides—Labelle, BQ): Monsieur le Président, indéniablement, la jeunesse de Laurentides—Labelle est en pleine ébullition sur le plan sportif. Cette fois-ci, c'est dans le hockey que nos jeunes se démarquent grandement.

Cassandra Poudrier, une jeune fille de Rivière-Rouge âgée de 12 ans seulement, a été choisie pour faire partie de l'équipe Europe 2006 qui participera au tournoi de la Coupe de Noël à Lausanne, en Suisse.

Chez les garçons, c'est Sébastien Bisailon, un jeune Laurier-Montois, qui se démarque. Ce défenseur des Foreurs de Val-d'Or a fait partie des recrues au camp avant-saison du Canadien de Montréal. Récemment, il participait avec l'équipe toutes étoiles de la Ligue de hockey junior majeur du Québec à deux matchs contre l'équipe nationale russe.

Félicitations à vous deux! Que vos efforts et votre travail vous rapportent gros dans votre apprentissage et tout au long de votre vie.

* * *

[Traduction]

LA CITOYENNETÉ ET L'IMMIGRATION

M. Tony Martin (Sault Ste. Marie, NPD): Monsieur le Président, aujourd'hui, je veux parler aux députés et à tous ceux qui suivent nos débats du travail qui se fait depuis assez longtemps déjà, depuis plus d'un an dans un cas, pour que le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration et son ministère reconnaissent la légitimité de deux dossiers que j'ai apportés cette semaine en mains propres au ministre pour qu'il intervienne.

Questions orales

Ces deux dernières semaines, le ministre a parcouru le pays en faisant des annonces sur les moyens qu'il prendra pour rendre son ministère plus efficace, plus compréhensif et plus généreux pour les gens qui veulent venir s'établir au Canada.

Conformément aux récentes annonces du ministre, il faut, dans un cas, une intervention par compassion pour normaliser rapidement le statut de personnes déjà au Canada qui apportent une contribution très positive à la société, afin qu'elles n'aient pas à quitter le pays et à présenter une nouvelle demande.

J'exhorte le ministre à traduire ses paroles en actes. J'ai présenté de nombreuses lettres d'appui pour ces deux cas. J'ai mis ma réputation de député en jeu. Le ministre posera-t-il le geste qu'il faut et donnera-t-il à ces familles le meilleur cadeau de Noël qui soit?

propos totalement inacceptables à la Chambre. Ces propos doivent être retirés.

Le chef de l'opposition est en route pour la Colombie-Britannique. Il devrait en profiter pour y rencontrer le premier ministre, lui présenter ses excuses, retirer ces propos offensants et, pour une fois, cesser d'être mesquin et faire preuve d'un peu de dignité et de courage.

M. John Reynolds (West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country, PCC): Monsieur le Président, il est très intéressant d'entendre le ministre et son parti parler de mesquinerie après ce qu'ils ont fait à notre pays au cours des 10 dernières années. Dans moins de 60 jours, il y aura à la Chambre un premier ministre que tous les Canadiens respecteront.

Les libéraux continuent de menacer les Canadiens de les punir si des élections ont lieu bientôt. Ils menacent de bloquer les avantages prévus pour les aînés et les militaires s'il y a des élections. La députée de Vancouver-Centre prétend maintenant que les Jeux olympiques d'hiver de 2010 seront compromis si les Canadiens vont aux urnes. Cette affirmation a autant de sens que les accusations précédentes selon lesquelles des Britanno-Colombiens faisaient brûler des croix sur leur pelouse.

Pourquoi les libéraux ne cessent-ils pas leurs tentatives de...

● (1120)

Le vice-président: Le ministre des Finances a la parole.

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, il est clair que l'opposition n'a pas l'intention de se rétracter. Permettez-moi donc de parler de notre bilan des 10 dernières années.

Lorsque les conservateurs étaient au pouvoir, la dette fédérale représentait tout près de 70 p. 100 du PIB. Aujourd'hui, elle représente moins de 40 p. 100 du PIB. Lorsque les conservateurs formaient le gouvernement, notre dette étrangère s'élevait à 43 p. 100, alors qu'elle se situe maintenant à 15 p. 100. Sous le gouvernement conservateur, les frais de service de la dette étaient de 38 p. 100, alors qu'ils sont actuellement de 17 p. 100. Avec les conservateurs, le taux de chômage avait grimpé à 11,2 p. 100, alors qu'il est tombé à moins de 7 p. 100 aujourd'hui.

* * *

LES FIDUCIES DE REVENU

M. Charlie Penson (Peace River, PCC): Monsieur le Président, mercredi, après des mois d'indécision et de tergiversation, le ministre des Finances a finalement appuyé le plan du Parti conservateur qui ne touche pas aux fiducies de revenu, mais fait plutôt disparaître la double imposition des dividendes. Toutefois, le même jour, le secrétaire parlementaire du ministre disait aux Canadiens, à la télévision d'État, que les libéraux prévoyaient de nouvelles mesures d'imposition sur les fiducies de revenu.

Pourquoi le gouvernement continue-t-il de s'attaquer aux aînés et aux Canadiens qui économisent en vue de la retraite, en les menaçant d'imposer une nouvelle taxe sur les fiducies de revenu après les élections?

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, il est étonnant de constater que tous les Canadiens comprennent ce qui se passe, sauf nos vis-à-vis.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LES FINANCES

M. John Reynolds (West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country, PCC): Monsieur le Président, avant de rendre son dernier souffle, le gouvernement libéral en est réduit à tenter de soudoyer comme jamais les Canadiens avec leur propre argent. Selon les estimations des médias, les libéraux ont fait des promesses bidon de plus de 20 milliards de dollars ces deux dernières semaines. Ces nouvelles dépenses ne figuraient dans aucun des trois budgets que le ministre a présentés au cours de la dernière année.

N'est-il pas vrai que les libéraux ont abandonné tout plan financier qu'ils auraient pu avoir et qu'ils s'efforcent désespérément de faire oublier leurs actes de corruption des 10 dernières années?

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, en ce qui concerne les questions financières, le député est carrément dans l'erreur, mais je traiterai d'une autre question.

Je crois savoir que le chef de l'opposition se rend aujourd'hui en Colombie-Britannique, où le premier ministre assiste au sommet avec les dirigeants autochtones. J'espère qu'il saisira cette occasion pour présenter ses excuses au premier ministre en raison des propos diffamatoires et scandaleux qu'il a tenus à la Chambre, hier, et que des membres de son Cabinet fantôme ont répétés à l'extérieur.

Ce n'est pas la première fois que le chef de l'opposition agit de la sorte. J'espère que, cette fois-ci, il fera preuve d'un peu de dignité.

M. John Reynolds (West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country, PCC): Monsieur le Président, il manque toujours 40 millions de dollars. Personne ne sait où cet argent est passé. Les députés de ce côté-ci n'ont aucune excuse à présenter.

Personne ne peut déterminer combien de milliards de dollars provenant des impôts les libéraux ont promis cette semaine. Selon l'ancien conseiller financier Don Drummond: « La mise à jour de l'automne ne remonte même pas à deux semaines, et nous avons déjà besoin d'une carte de pointage. » Warren Kinsella, un ami du Parti libéral, dit que « l'on croirait voir 100 singes drogués qui font des chèques ».

Comment les libéraux comptent-ils trouver l'argent nécessaire pour payer leurs folies dépensières préélectorales? Vont-ils hausser les impôts, accumuler des déficits ou tout simplement renier leurs promesses?

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, les députés de l'opposition ne s'en tireront pas en recourant à une tactique de diversion. Hier, leur chef a tenu des

Questions orales

Le directeur du Fonds de revenu Pages Jaunes a dit que la décision que nous avons prise cette semaine exigeait du courage. Le représentant du Régime de retraite des enseignants et des enseignantes de l'Ontario a dit: « Cette mesure contribuera certainement à l'élimination de l'arbitrage actuel entre les titres des entreprises constituées en société et celles constituées en fiducie. » Le président de BMO Groupe financier a dit: « À notre avis, la politique adoptée par le ministre des Finances est du meilleur intérêt public et, de ce fait, il mérite toute notre reconnaissance. »

M. Charlie Penson (Peace River, PCC): Monsieur le Président, c'est une conversion de dernière minute, mais cela ne redonnera pas aux aînés tout l'argent qu'ils ont perdu dans leurs fiducies de revenu à cause du ministre des Finances.

Le secrétaire parlementaire a été très clair. Il a dit: « Les fiducies seront imposées à compter de 2007, je pense. » Quand le ministre fera-t-il connaître ses intentions cachées et admettra-t-il que les libéraux sont toujours sur la même voie? S'ils sont réélus, les aînés et les Canadiens qui font des économies en prévision de leur retraite seront soumis à une nouvelle taxe sur leurs fiducies de revenu.

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, il n'y a rien de vrai dans tout cela. Il est clair que l'opposition tente de mener le pays vers des élections, mais je me demande pourquoi nos vis-à-vis ont toujours recours à des tactiques aussi mesquines.

Le représentant de l'Association canadienne des fonds de revenu a dit: « Nous sommes d'avis que la décision du gouvernement est très positive. » Le représentant de la Chambre de commerce du Canada a dit: [...] le gouvernement reconnaît qu'il y a des inégalités dans le système fiscal. Il s'attaque aux bonnes cibles. » L'Association canadienne d'études fiscales a dit: « Ce sont de bonnes nouvelles pour les investisseurs et pour les gens qui se procurent des capitaux sur le marché. »

Si tout le monde peut comprendre cela, pourquoi les députés d'en face ne le comprennent-ils pas?

* * *

[Français]

L'ÉNONCÉ ÉCONOMIQUE

M. Gilles Dupeppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, en mai dernier, l'Ontario a annoncé une entente sur les changements climatiques avec Ottawa chiffrée à 538 millions de dollars. Or, quelle ne fut pas notre surprise de constater en lisant l'énoncé économique du ministre des Finances que c'est plutôt 738 millions de dollars que l'Ontario recevra d'Ottawa pour cette entente.

J'aimerais savoir si c'est 738 ou 538 millions de dollars, comme cela a été annoncé? Y a-t-il eu une erreur de 200 millions de dollars quelque part?

[Traduction]

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, le chiffre exact est 538 millions de dollars.

[Français]

M. Gilles Dupeppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, en d'autres mots, ce qu'on vient de nous dire c'est que l'énoncé économique préparé très sérieusement, semble-t-il, contient une erreur de 200 millions de dollars. Est-ce qu'il n'y a pas un peu d'improvisation dans cela? On ne viendra pas nous dire que, comme par hasard, 200 millions de dollars de trop ont été égarés. Se pourrait-il qu'il y ait d'autres millions de dollars égarés, comme ce fut

le cas avec les ressources humaines en 2000. À cette époque, on avait égaré la bagatelle d'un milliard de dollars.

Peut-on se fier sur les autres chiffres indiqués dans l'énoncé, puisqu'il y a 200 millions de dollars de trop au chapitre de l'entente avec l'Ontario? Peut-on m'expliquer cela?

• (1125)

[Traduction]

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Non, monsieur le Président.

* * *

[Français]

LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

Mme Monique Guay (Rivière-du-Nord, BQ): Monsieur le Président, hier, le ministre des Finances s'est lancé dans une de ses tirades pour tenter d'embellir l'attitude du Canada en matière d'aide internationale. Ce que le ministre n'a pas dit, c'est que la part du PIB que le Canada consacre à l'aide internationale est loin d'augmenter, elle a au contraire diminué au fil des années.

Est-ce que le ministre des Finances admet que lorsque les libéraux ont pris le pouvoir en 1993, cette part était à 0,45 p. 100 du produit intérieur brut et qu'elle est aujourd'hui à 0,32 p. 100?

[Traduction]

L'hon. Aileen Carroll (ministre de la Coopération internationale, Lib.): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement les observations de la députée. Elle est une excellente porte-parole en la matière et elle défend fermement notre travail.

Je me dois toutefois de porter à son attention le fait que notre ministère a vu son budget augmenter de 8 p. 100. C'est plus que n'importe quel autre ministère du gouvernement du Canada. Notre budget va doubler. Nous avons pris d'excellentes initiatives. Stephen Lewis nous a félicités du rôle de chef de file que nous avons joué dans la lutte contre le VIH-sida. Souvent, il faut tenir compte à la fois de la qualité et de la quantité des mesures que nous prenons. Je suis très fière de notre bilan.

[Français]

Mme Monique Guay (Rivière-du-Nord, BQ): Monsieur le Président, la question est très claire. Je veux juste un oui ou un non.

Est-ce que la part du produit intérieur brut était de 0,45 p. 100 et qu'elle est aujourd'hui rendue à 0,32 p. 100? Est-ce que ces chiffres sont vrais, oui ou non?

L'hon. Aileen Carroll (ministre de la Coopération internationale, Lib.): Monsieur le Président, je suis un peu confuse, car je ne suis pas certaine des chiffres en ce moment. Je voudrais connaître l'information que la députée a reçue pour pouvoir vérifier.

Comme je l'ai dit auparavant, je suis fière de notre planification. Comme le premier ministre l'a déjà dit, il peut expliquer sa planification aux Canadiens et aux Canadiennes pour obtenir les 0,7 p. 100. Il annoncera la planification à ce propos et on va y être présents.

[Traduction]

L'hon. Bill Blaikie (Elmwood—Transcona, NPD): Monsieur le Président, ma question porte sur le même sujet.

Questions orales

Bono, le chanteur du groupe U2, a dit espérer que sa musique sera encore écoutée dans 100 ans. Je pense que Bono lui-même devra devenir centenaire s'il veut voir les libéraux respecter l'engagement qu'ils prennent constamment. En fait, actuellement, ils refusent de s'engager à octroyer ne serait-ce que 0,7 p. 100 du PIB pour l'aide au développement à l'étranger, contrairement à de nombreux autres pays progressistes du monde.

Je veux demander à la ministre des Ressources humaines, qui organise une réception pour Bono, comment il se fait que les libéraux ont le culot de côtoyer ce gars-là alors qu'ils sont si loin de répondre à ses attentes.

Le vice-président: Je ne suis pas certain que cette question relève d'une responsabilité ministérielle, mais je vois le ministre des Finances se lever.

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, permettez-moi de rappeler une chose que le ministre du Développement international a dite. Le dernier budget prévoit une hausse de 3,4 milliards de dollars qui servira à doubler le montant de notre aide à l'Afrique au cours des deux prochaines années, ainsi que notre aide internationale partout dans le monde d'ici 2011.

Entretemps, nous consacrons 342 millions de dollars à des mesures spéciales pour lutter contre certaines maladies, dont la malaria, la tuberculose et le sida. Nous investissons 500 millions de dollars pour la paix et la sécurité dans le monde, que nous utilisons pour intervenir dans des régions comme le Soudan et le Darfour.

Nous sommes très concrètement engagés.

L'hon. Bill Blaikie (Elmwood—Transcona, NPD): Monsieur le Président, ces prétendues augmentations ont été annoncées après que les libéraux eurent sabré ces programmes, mais le ministre refuse de le reconnaître.

Il a mentionné le sida. Je me demande si le ministre ou quelqu'un d'autre pourrait expliquer comment il se fait que, malgré tout le brouhaha qu'a suscité le projet de loi de Jean Chrétien sur le sida en Afrique, pas une seule pilule n'y ait encore été acheminé. Des personnes meurent chaque jour pendant que les libéraux continuent de prétendre qu'ils font quelque chose pour régler le problème.

Pourquoi prétendent-ils toujours agir? Pourquoi n'avouent-il pas que c'était une fraude et que rien n'a été fait?

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, ce n'était certainement pas une fraude. En fait, comme je l'ai dit dans ma réponse précédente, 342 millions de dollars sont consacrés à la lutte contre les maladies en Afrique, y compris le sida.

J'aimerais aussi signaler au député que le Canada s'est montré particulièrement actif dans le dossier de l'allègement de la dette des pays pauvres les plus endettés. Nous y avons consacré entre 4 et 5 milliards de dollars au cours des dernières années. Le Canada ne s'est pas intéressé à ce dossier à la dernière minute. Bien au contraire, nous avons été les premiers et nous avons donné l'exemple au reste du monde.

* * *

• (1130)

DAVID DINGWALL

M. Brian Pallister (Portage—Lisgar, PCC): Monsieur le Président, nous pourrions décrire les folles dépenses d'un milliard de dollars par jour des libéraux de bien des façons. Nous pourrions dire que c'est une tentative pathétique de leur part, que c'est du favoritisme et que ces dépenses montrent bien que les libéraux cherchent désespérément à s'accrocher au pouvoir, mais nous ne

pouvons affirmer qu'ils agissent en secret. Il n'y a rien de caché dans ce programme. C'est la bonne vieille méthode d'achat de votes.

Il y a peut-être une chose qu'ils cachent et c'est l'indemnité de départ versée à David Dingwall. Sauf erreur, David Dingwall négocie à l'heure actuelle son indemnité en prévision d'un changement de gouvernement.

Comme le gouvernement est tout à fait transparent au sujet de ses dépenses, il pourrait peut-être garantir aux Canadiens aujourd'hui que le montant qui sera versé à David Dingwall sera rendu public.

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, il y a eu un reportage très instructif hier soir sur l'un des réseaux nationaux. On a alors examiné un certain nombre d'annonces faites par le gouvernement: des ententes sur les partenariats de développement du marché du travail, du nouveau matériel militaire, de l'aide pour les agriculteurs, pour les entreprises dans le secteur du bois d'oeuvre, pour les aînés, pour le chauffage domestique, pour les Autochtones et le reste. Le journaliste a signalé que le parti du député, qui critique le gouvernement tous les jours à la Chambre, ne s'est engagé à annuler aucun des investissements que notre gouvernement a effectués.

Je ne peux que supposer alors qu'il appuie tous ces investissements.

M. Brian Pallister (Portage—Lisgar, PCC): Monsieur le Président, les Canadiens vont noter à quel point la réponse du ministre est évasive et le fait qu'il a évité de répondre à la question. De plus, ils vont remarquer qu'avant toutes les élections, les libéraux prétendent se préoccuper des Canadiens et qu'après coup, ils ne se préoccupent que des libéraux.

Ils ont accordé à David Dingwall une belle sinécure par favoritisme, ils l'ont laissé dépenser sans compter et maintenant, ils proposent d'améliorer encore l'assiette au beurre où il se goinfre et qui est financée par les deniers publics.

Si les libéraux font cela, ils devraient au moins avoir la décence de dire publiquement, de façon honnête et transparente, ce qu'ils vont lui verser en indemnités.

Les Canadiens peuvent-ils enfin entendre un engagement de la part du gouvernement quant au montant...

Le vice-président: Le ministre des Finances a la parole.

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, à ma connaissance, cette question est entre les mains des avocats et le gouvernement se fiera aux avis juridiques appropriés.

* * *

LE PARTI LIBÉRAL DU CANADA

M. Rob Moore (Fundy Royal, PCC): Monsieur le Président, le gouvernement poursuit sans relâche les Canadiens qui lui doivent de l'argent. L'Agence du revenu du Canada pourchasse et menace des citoyens respectueux de la loi qui doivent de l'argent au fisc tant qu'ils n'ont pas remboursé le dernier sou de leur dette. Nombre de contribuables sont poursuivis pour les montants qu'ils doivent au fisc, montants majorés des intérêts et des coûts qui s'appliquent.

En revanche, le gouvernement ne fait rien lorsque le Parti libéral se fait prendre la main dans le sac en train de voler les contribuables. Pourquoi ces deux poids, deux mesures?

Quand le gouvernement va-t-il poursuivre le Parti libéral afin de recouvrer les millions de dollars qui ont disparu du Trésor et qui n'ont toujours pas refait surface?

Questions orales

L'hon. Walt Lastewka (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, je suis certain que tous les Canadiens savaient dès le début de l'enquête du juge Gomery que celui-ci ne ménagerait pas ses efforts pour aller au fond des choses. En janvier, les députés de l'opposition, entre autres, ont insisté pour que le juge Gomery mène son enquête. Le juge Gomery a fait son travail. Il a présenté son rapport. Le Parti libéral du Canada a pris les mesures qui s'imposaient. L'opposition sait que nous avons réagi immédiatement après la publication du rapport. Nous attendons avec impatience le deuxième rapport du juge Gomery.

[Français]

M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, PCC): Monsieur le Président, comme toujours, le Parti libéral n'a pas fait ses devoirs.

À la veille des prochaines élections, les Canadiens sont en droit de savoir si les libéraux se préparent à faire une quatrième campagne avec de l'argent sale. Dix-huit associations de comté de l'Est du Québec ont reçu de l'argent sale pendant la campagne électorale de 1997.

Quand les libéraux vont-ils mettre fin à cette culture du secret et publier la liste des 18 associations qui ont enfreint la loi en acceptant de l'argent sale?

Le vice-président: L'honorable député de Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup a la parole

* * *

LE BOIS D'OEUVRE

M. Paul Crête (Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup, BQ): Monsieur le Président, la confusion s'installe chez les ministres de ce gouvernement. Le ministre des Transports confirme l'engagement de 20 millions de dollars pris auprès des associations forestières en disant que la parole du gouvernement valait de l'or. Cependant, le ministre responsable du développement régional affirme que seules les garanties de prêts sont assurées dans le plan d'aide de 1,5 milliard de dollars pour le bois d'oeuvre annoncé plus tôt cette semaine.

Est-ce que le gouvernement peut nous dire si les 20 millions de dollars seront versés, oui ou non?

• (1135)

L'hon. Jacques Saada (ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec et ministre responsable de la Francophonie, Lib.): Monsieur le Président, dans le plan présenté hier, il y avait deux grands éléments. Le premier élément est une somme de 800 millions de dollars en assurance-crédit. Ces fonds peuvent être débloqués rapidement parce que la loi sur l'industrie nous le permet.

En ce qui concerne les autres montants, le Parlement doit se prononcer. Ce n'est pas de ma faute si l'opposition est tellement pressée d'aller en élections, qu'elle préfère faire passer des intérêts purement partisans avant l'intérêt de la population qui attend ces fonds.

M. Paul Crête (Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup, BQ): Monsieur le Président, on nage en pleine confusion et la contradiction est totale. Le ministre dit le contraire de ce que disait le ministre des Transports hier. Je vais donc me fier aux propos du ministre sénior. Quoiqu'il en soit, le plan d'aide est nettement insuffisant.

Est-ce que le ministre se rend compte que les 800 millions de dollars en garanties de prêts sur cinq ans ne représentent que 16 p.

100 des 5 milliards de dollars que l'industrie a déjà déboursés en droits compensatoires et antidumping au gouvernement américain? Y aura-t-il un ajout à cette proposition insuffisante?

L'hon. Jacques Saada (ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec et ministre responsable de la Francophonie, Lib.): Monsieur le Président, il y a à peine quelques jours, en Chambre, le premier ministre a été très clair. L'objectif est de dire à nos amis américains que nous allons soutenir nos entreprises et nos travailleurs malgré les mesures absolument inacceptables prises par les Américains à l'endroit de ces entreprises et de ces travailleurs. Nous serons avec eux tout le long de la chaîne, y compris s'il faut bonifier l'offre que nous faisons actuellement. Cela est clair. C'est une question qui vient après que la réponse a déjà été fournie.

Ce que je note, c'est que l'opposition, par son acharnement à aller en élections rapidement, nous empêche de voter les budgets supplémentaires dans lesquels étaient compris 20 millions de dollars d'appuis à l'entreprise pour l'aider à défrayer ce qu'elle a dû assumer en frais juridiques. On ne peut pas souffler et aspirer en même temps.

* * *

LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Mme Pauline Picard (Drummond, BQ): Monsieur le Président, depuis trois jours, la ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile est incapable de répondre à une question simple, à savoir si oui ou non des avions-prisons ont atterri en sol canadien.

Je lui pose une question très simple. Peut-elle nous confirmer qu'un DC-9 des lignes du Kirghizstan, immatriculé N822US, identifié comme un avion-prison américain, a atterri le 7 décembre 2002 à Frobisher Bay, le 12 mars 2005 à Goose Bay et le 1er juin 2005 également à Goose Bay ?

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, la vice-première ministre a répondu à cette question. Nous n'avons aucune information fiable qui prouve que les États-Unis mènent des activités au Canada qui sont contraires au droit canadien ou international.

Comme je l'ai moi-même affirmé en cette Chambre, si nous apprenons que le territoire du Canada est utilisé en contravention au droit canadien ou au droit international, nous soulèverons, bien entendu, la question auprès des États-Unis. Le Canada s'attend à ce que son territoire, y compris son espace aérien, ne soit pas utilisé par des gouvernements étrangers pour des activités qui contreviennent au droit canadien ou international.

Mme Pauline Picard (Drummond, BQ): Monsieur le Président, cela suffit. Si la ministre est incapable de nous dire si un avion a atterri ou non au Canada, c'est parce qu'elle veut nous cacher quelque chose. Après ce qui est arrivé à Maher Arar, on a raison de s'inquiéter.

Que nous cache la ministre?

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, la ministre a très clairement répondu à cette question.

Nous n'avons aucune information fiable dans le sens de la méfiance que le Bloc québécois cherche à entretenir une fois de plus. Il s'agit d'une méfiance que nous avons le devoir de corriger ici. Aucune information fiable n'atteste que l'espace aérien canadien aurait été utilisé en contravention au droit canadien ou au droit international.

Questions orales

[Traduction]

LA SANTÉ

M. Steven Fletcher (Charleswood—St. James—Assiniboia, PCC): Monsieur le Président, les libéraux ont un bilan pitoyable en matière de soins de santé. Après 12 années de mauvaise gestion, les temps d'attente ont doublé. Le gouvernement a sabré 25 milliards de dollars dans le financement des soins de santé et a réduit le nombre de places dans les facultés de médecine.

Les libéraux fédéraux du Québec appuient l'idée de soins de santé financés par des sources privées. Or, déjà trop de Canadiens n'ont pas accès au système de soins de santé.

La Cour suprême a condamné le bilan libéral à cet égard. Il n'y a toujours pas de normes axées sur des données scientifiques, en dépit du fait qu'on en a promis d'ici la fin de l'année. Voilà encore une promesse non tenue.

Le gouvernement admettra-t-il finalement que seul un nouveau gouvernement conservateur peut remédier au désastre que les libéraux ont causé dans le secteur des soins de santé?

L'hon. Robert Thibault (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, si le passé est garant de l'avenir et que nous avons un nouveau gouvernement conservateur comparable à celui que nous avons connu, nous nous retrouverons avec une dette annuelle de 40 milliards de dollars.

Je précise que le ministre des Finances a négocié avec les provinces un investissement de 42 milliards de dollars au titre des soins de santé et qu'il s'emploie à réduire les temps d'attente dans cinq secteurs. Nous attendons les ententes et les normes qui ont été négociées avec les provinces.

Le gouvernement s'est acquitté de ses responsabilités en veillant à assurer l'accès au système de santé public, pour l'avenir.

● (1140)

M. Steven Fletcher (Charleswood—St. James—Assiniboia, PCC): Monsieur le Président, même le secrétaire parlementaire admet qu'on attend pour régler le problème des temps d'attente.

Le gouvernement est non seulement incompétent, il est également dénué de compassion. Les victimes du sang contaminé continuent de souffrir et d'attendre une indemnisation qu'ils méritent pourtant à fort juste titre.

Les Autochtones qui vivent dans des localités éloignées endurent des conditions de vie inférieures aux normes et des services inadéquats en matière de soins de santé. De plus, le gouvernement refuse de financer la totalité de la Stratégie canadienne de lutte contre le cancer, même si tous les intervenants du secteur et la Chambre appuient cette initiative.

Comment le gouvernement peut-il prétendre défendre les intérêts des Canadiens alors qu'il manifeste si peu de compassion?

L'hon. Robert Thibault (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement a signé un protocole d'entente avec les victimes de l'hépatite. Nous négocions et collaborons actuellement avec elles pour faire en sorte que l'argent soit dirigé exactement où il est nécessaire.

Le gouvernement investit des sommes records dans la recherche. Je signale notamment que 300 millions de dollars sont prévus au titre de la stratégie intégrée de lutte contre les maladies chroniques, dont le cancer, le diabète et toutes les autres maladies chroniques dont souffrent les Canadiens. De plus, nous avons mis un frein à l'exode des cerveaux. Enfin, nous avons investi dans la Fondation canadienne pour l'innovation et dans les Instituts de recherche en

santé du Canada. Au Canada, le système de recherche, que ce soit dans le domaine médical ou dans les autres domaines, fonctionne très bien.

* * *

L'AGRICULTURE

M. David Anderson (Cypress Hills—Grasslands, PCC): Monsieur le Président, pendant dix ans, les 12 000 wagons-trémies du gouvernement étaient prétendument à vendre. Il semble que le gouvernement avait bien hâte de régler ce dossier l'an prochain.

Soudain, tout juste avant les élections, le gouvernement est passé en quatrième vitesse et a conclu le processus d'approbation.

Le gouvernement a-t-il réglé ce dossier en accéléré parce que le directeur de campagne du ministre des Finances en Saskatchewan participe à ce projet et parce que le gouvernement sait qu'il n'en a plus pour longtemps à s'empiffrer dans l'assiette au beurre?

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, je crois comprendre que l'opposition félicite le gouvernement d'avoir conclu une entente de principe pour le transfert du parc fédéral de wagons-trémies à la Farmer Rail Car Coalition au coût de 205 millions de dollars. Je crois que c'est une bonne nouvelle pour les agriculteurs de la Saskatchewan et de l'Ouest en général.

L'opposition devrait reconnaître que le gouvernement, après bien des efforts, a finalement obtenu d'importants résultats pour nos agriculteurs de l'Ouest en vendant les wagons-trémies.

M. David Anderson (Cypress Hills—Grasslands, PCC): Monsieur le Président, nous verrons quels seront les résultats pour les agriculteurs.

Pendant dix ans, la Farmer Rail Car Coalition a été financée par les agriculteurs et les deniers publics. Les bons amis du ministre des Finances participent à ce projet depuis le début et ils ont fait payer les agriculteurs pendant dix ans.

Maintenant qu'une entente de principe est intervenue, le gouvernement ou le ministre des Finances pourrait-il dire à la Chambre combien d'argent le directeur de campagne du ministre en Saskatchewan s'est mis dans les poches grâce à ce projet?

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais souligner que cette transaction est une idée de l'association des municipalités rurales de la Saskatchewan. Le projet en question profite d'un très fort appui de la part de l'association, dont le président est un ancien ministre conservateur provincial de la Saskatchewan.

Le projet profite également d'un solide appui de la part de gens comme Nettie Wiebe, ancienne présidente du Syndicat national des cultivateurs et néo-démocrate bien en vue. Ce n'est pas une question partisane.

* * *

LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL

M. Jean-Claude D'Amours (Madawaska—Restigouche, Lib.): Monsieur le Président, je félicite le ministre d'État à l'Infrastructure et aux Collectivités, qui a signé récemment avec des collectivités du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard deux accords pour le partage des recettes provenant de la taxe sur l'essence.

*Questions orales***LES ANCIENS COMBATTANTS**

Je crois savoir qu'il y a une autre bonne nouvelle pour ces provinces. Le ministre du Développement social va-t-il indiquer comment les accords conclus récemment avec ces provinces bénéficieront aux familles canadiennes?

L'hon. Ken Dryden (ministre du Développement social, Lib.): Monsieur le Président, tout a commencé par un engagement électoral selon lequel 5 milliards de dollars seraient versés sur cinq ans pour l'instauration d'un système national d'éducation préscolaire et de services de garde dans toutes les provinces et tous les territoires du Canada. Après toutes ces années, dont la dernière a été marquée au coin de l'espoir, malgré des hauts et des bas, je peux dire qu'hier était un grand jour.

Nous n'avons pas encore rejoint les territoires, soit, mais nous y parviendrons. Il n'en demeure pas moins que les efforts faits au cours de toutes ces années ont porté fruit, si bien que d'un océan à l'autre, les parents peuvent maintenant compter sur les accords que nous avons conclus en matière d'éducation préscolaire et de services de garde: dix provinces, dix accords.

* * *

LE BOIS D'OEUVRE

Mme Jean Crowder (Nanaimo—Cowichan, NPD): Monsieur le Président, le gouvernement Bush continue de menacer des emplois dans le secteur canadien du bois d'oeuvre et de tenir en otages des milliers de travailleurs de la Colombie-Britannique, du Nord de l'Ontario et du Québec. Voilà maintenant que Kinder Morgan veut acheter Terasen Gas pour s'approprier ses pipelines afin d'acheminer le gaz canadien vers les marchés des États-Unis.

Quand le gouvernement suivra-t-il le conseil du NPD et liera-t-il les exportations d'énergie aux règles du jeu équitables pour le bois d'oeuvre?

• (1145)

L'hon. Jim Peterson (ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, tout le monde sait que ces investissements sont assujettis aux dispositions de la Loi sur Investissement Canada et doivent être à l'avantage net du Canada.

Mme Jean Crowder (Nanaimo—Cowichan, NPD): Monsieur le Président, l'approbation est automatique. Sur 11 000 demandes, pas une seule n'a été rejetée.

Les États-Unis refusent de respecter les règles du libre-échange depuis des années. Le gouvernement libéral n'a rien fait pour protéger les travailleurs forestiers. Vingt mille emplois ont été perdus.

Le gouvernement va-t-il finalement examiner la suggestion du NPD d'imposer une taxe à l'exportation de notre pétrole et de notre gaz afin que le gouvernement américain sache que nous sommes sérieux?

L'hon. Jim Peterson (ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, ce serait sûrement une solution gagnante qui rallierait les Canadiens d'un océan à l'autre.

Cela dit, nous avons pris très au sérieux le sort des travailleurs forestiers du pays. Nous avons déjà proposé un train de mesures d'une valeur de 356 millions de dollars. Nous avons établi un programme d'aide aux associations de 20 millions de dollars. Hier, nous avons présenté une série de mesures totalisant 1,48 milliard de dollars, destinées à aider les travailleurs, les collectivités et les entreprises.

Nous soutenons l'industrie du bois d'oeuvre. Nous soutenons les travailleurs.

M. Gordon O'Connor (Carleton—Mississippi Mills, PCC): Monsieur le Président, il n'y a pas de doute que l'agent orange a été utilisé à la BFC Gagetown. Toutefois, le ministre de la Défense a entrepris une longue étude qui ne fera que retarder l'indemnisation des victimes souffrantes.

Il n'est pas nécessaire de réinventer la roue. Nous pouvons nous inspirer de la méthode éprouvée des forces armées américaines, qui ont adopté un modèle fondé sur la présomption.

Pourquoi le gouvernement ne présume-t-il pas que le personnel militaire et civil qui travaillait à Gagetown à l'époque et qui souffre aujourd'hui de symptômes associés à l'agent orange y a bel et bien été exposé et a droit à une indemnisation?

L'hon. Bill Graham (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, c'est justement pour cette raison que nous avons constitué une équipe de scientifiques qui doivent déterminer exactement les liens à faire entre les maladies et l'utilisation de l'agent orange. Nous avons aussi engagé le Dr Furlong, un expert chargé de consulter la collectivité.

Je répète ce que j'ai déjà dit à maintes reprises à la Chambre, l'agent orange lui-même a été utilisé quelques jours en 1966 et quelques jours en 1967. L'enquête va bien au-delà des effets de l'agent orange. On étudie l'utilisation d'herbicides dans la base. Nous avons la responsabilité, envers les victimes et les contribuables, de faire la lumière là-dessus.

M. Gordon O'Connor (Carleton—Mississippi Mills, PCC): Monsieur le Président, en mai dernier, la ministre des Anciens Combattants a pris la parole à la Chambre pour dire: « Nous allons toujours faire un effort supplémentaire pour aider tout ancien combattant dans le besoin. »

Quand vient le temps de s'assurer que les anciens combattants connaissent les risques pour leur santé, il semble que cet effort ne soit pas suffisant. Le site web du ministère des Anciens Combattants comporte deux petits paragraphes sur l'agent orange, et un article tiré du *Salut!*.

Six mois se sont maintenant écoulés. La ministre peut-elle dire à la Chambre quand son ministère fera une vaste campagne publicitaire à l'intention des anciens combattants concernant l'agent orange?

L'hon. Albina Guarnieri (ministre des Anciens Combattants, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais faire une mise au point. Le député a dit que les États-Unis appliquaient un modèle fondé sur la présomption là où l'agent orange a été vaporisé. Le député sait que son affirmation n'est pas factuelle. Nous appliquons exactement les mêmes critères que ceux qui sont utilisés aux États-Unis dans les cas de vaporisation dans des bases, exactement les mêmes.

Le député voudrait nous faire croire que le ministère ne fait pas tout ce qu'il peut, alors qu'il a accordé, seulement cette année, 10 000 pensions à des anciens combattants. Nous avons accordé 14 pensions pour exposition à l'agent orange...

Le vice-président: Le député de Niagara Falls a la parole.

*Questions orales***L'INDUSTRIE VINICOLE**

L'hon. Rob Nicholson (Niagara Falls, PCC): Monsieur le Président, durant toute la présente législature, d'autres députés de mon parti, la Canadian Vintners Association et moi avons demandé une réduction de la taxe d'accise fédérale sur le vin. Je tiens à souligner que tous les membres du Comité des finances, y compris les libéraux, appuient cette mesure.

Après trois budgets et des dizaines de milliards de dollars de promesses, est-ce que ce serait trop demander que le gouvernement accorde cet allègement à l'industrie vinicole canadienne pour lui venir en aide?

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, comme toutes les autres, cette demande sera examinée lorsque le gouvernement dressera son prochain budget.

* * *

RIDLEY TERMINALS

M. Jay Hill (Prince George—Peace River, PCC): Monsieur le Président, la réponse du ministre des Transports à la question que je lui ai posée mardi au sujet de la vente à rabais de Ridley Terminals, de Prince Rupert, à Fortune Minerals était tout à fait incorrecte.

Des millions de dollars d'investissements futurs dans le Nord-Est de la Colombie-Britannique sont menacées par ses incessantes tergiversations. Pour protéger les contrats à long terme et les investissements futurs dans l'industrie charbonnière du Nord de la Colombie-Britannique, Don Krusel, le président et directeur général de la Prince Rupert Port Authority a présenté une solution opportune hier.

Le ministre s'engagera-t-il maintenant à annuler la vente de Ridley Terminals et à céder cette entreprise à la Prince Rupert Port Authority?

• (1150)

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, je porterai certainement la question du député à l'attention de mon collègue, le ministre des Transports. Je crois savoir que ce dernier a déjà dit assez clairement qu'il n'y avait pas eu de négociations avec Northwest Bulk Terminals, qu'aucune entente n'avait été conclue et que le gouvernement ne s'était engagé sur aucun prix de vente pour Ridley Terminals. La demande de propositions s'est traduite...

M. Jay Hill: Cela n'a rien à voir. Vous tergivez encore.

L'hon. Pierre Pettigrew: Eh bien, je veillerai à ce que mon collègue, le ministre des Transports, soit saisi de cette importante question, et je ne doute pas qu'il y donnera suite.

* * *

[Français]

LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, au sujet des avions-prisons, nous posons une question fort simple au gouvernement, à savoir si des avions appartenant aux lignes aériennes du Kirghizstan ont atterri à deux occasions à Goose Bay et une autre fois à Frobisher Bay. Or je ne peux concevoir que le ministre nous réponde qu'il n'a pas d'information. En réalité, le vol de tout avion qui atterrit au Canada doit être enregistré; cela est consigné au registre des aéroports concernés, à savoir Goose Bay et Frobisher Bay, dans ce cas-ci.

Comment peut-on nous dire qu'on n'a pas d'information, alors que c'est la loi que d'enregistrer les vols? Je voudrais savoir si, effectivement, ils ont vérifié si ces vols ont été enregistrés.

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, si le Bloc a des informations particulières, il ferait bien de les porter à l'attention du public.

La vice-première ministre a été très claire. Elle a dit qu'il n'y avait aucune information fiable selon laquelle il y aurait eu quelque vol en contravention au droit canadien et au droit international. Maintenant que des vols précis ont été portés à son attention, je suis certain qu'elle fera son travail, comme toujours.

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, nous indiquons déjà depuis quelques jours des numéros précis de vols. Nous demandons si ces vols ont effectivement eu lieu. Chacun des aéroports tient des registres. Si l'on nous répond qu'on n'a pas eu d'information, ou bien ces vols n'ont pas été enregistrés, ou bien ils n'ont pas existé, ou bien on ne l'a pas vérifié — je pense que c'est plutôt cela —, ou bien on ne veut pas le dire.

Nous posons la question très clairement depuis quatre jours. Les journaux et la télévision en font état. Les ministres doivent lire les journaux et écouter les nouvelles de temps en temps. Peuvent-ils s'engager à répondre lundi aux questions très précises que nous avons posées? Nous avons identifié les numéros de vols, les numéros d'immatriculation, le nom des compagnies et des aéroports et la date à laquelle c'est survenu. Peuvent-ils nous répondre lundi? C'est facile de vérifier.

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, le ministre des Transports et la ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile auront certainement l'occasion de travailler à nouveau à ce dossier et de vérifier si, en effet, les informations du Bloc sont pertinentes ou en quoi elles auraient pu aider.

* * *

[Traduction]

L'ASSURANCE-EMPLOI

M. Loyola Hearn (St. John's-Sud—Mount Pearl, PCC): Monsieur le Président, depuis l'arrivée au pouvoir des libéraux, en 1993, le nombre d'employés fédéraux à Terre-Neuve-et-Labrador a diminué de 39 p. 100. Nous voyons maintenant un autre exemple de compressions.

À ce temps-ci de l'année, de nombreuses personnes présentent des demandes d'assurance-emploi, mais Service Canada a un arriéré d'environ 4 000 demandes. Pourquoi Service Canada ne fait-il pas travailler son personnel en temps supplémentaire ou n'embauche-t-il pas pour résorber cet arriéré?

L'hon. Belinda Stronach (ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences et ministre responsable du renouveau démocratique, Lib.): Monsieur le Président, Service Canada a comme objectif de fournir de meilleurs services à davantage de Canadiens et dans davantage de collectivités. Au cours des 18 prochains mois, nous allons doubler nos points de service au Canada, pour les faire passer de 320 à 600. Cela devrait se traduire par de meilleurs services aux Canadiens et davantage de ressources pour éliminer l'arriéré.

Questions orales

M. Loyola Hearn (St. John's-Sud—Mount Pearl, PCC): Monsieur le Président, nous sommes à la période de pointe des demandes d'assurance-emploi. Nous approchons de Noël. Plutôt que de devoir attendre quatre ou cinq semaines pour toucher leurs prestations, ce qui est déjà trop long, les gens doivent attendre de huit à dix semaines. Ces chiffres proviennent directement du ministère de la ministre.

Dans toutes les autres provinces, les employés ont travaillé en temps supplémentaire ou du personnel supplémentaire a été embauché. Pourquoi le gouvernement exerce-t-il une discrimination contre Terre-Neuve-et-Labrador?

L'hon. Belinda Stronach (ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences et ministre responsable du nouveau démocratique, Lib.): Monsieur le Président, je peux affirmer à la Chambre que tous les employés disponibles sont affectés au traitement des demandes afin de réduire au minimum le temps d'attente et de faire en sorte que les chômeurs reçoivent leurs chèques d'assurance-emploi.

* * *

• (1155)

[Français]

LA DIVERSITÉ CULTURELLE

M. Marc Godbout (Ottawa—Orléans, Lib.): Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de féliciter la ministre du Patrimoine canadien pour l'excellent travail accompli dans le dossier de la diversité culturelle auprès de l'UNESCO. Contrairement au parti d'en face, elle fait plus qu'en parler puisqu'elle agit et obtient des résultats concrets.

Dans un cadre mondial aussi favorable, nos artistes ne pourront que s'épanouir, mais la ministre a fait encore davantage pour le milieu culturel.

Peut-elle exposer à cette Chambre comment elle soutiendra plus que jamais les artistes de chez nous par l'entremise du Conseil des Arts du Canada?

L'hon. Liza Frulla (ministre du Patrimoine canadien et ministre responsable de la Condition féminine, Lib.): Monsieur le Président, il est vrai que cette semaine, nous avons célébré une semaine historique pour la culture. D'abord, notre gouvernement a annoncé qu'il doublait le montant du Conseil des Arts, passant ainsi à 300 millions de dollars. C'est bien, surtout à l'occasion du 50^e anniversaire du Conseil des Arts, en 2007. De plus, le Canada est devenu le premier pays à ratifier la Convention sur la diversité culturelle telle que nous l'avions promis.

Nous avons donc toutes les raisons de nous réjouir de ces deux annonces puisque, comme l'a dit le Mouvement pour les arts et les lettres, le MAL, il s'agit d'une victoire éclatante, totale et collective.

* * *

[Traduction]

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

M. Larry Miller (Bruce—Grey—Owen Sound, PCC): Monsieur le Président, lorsqu'il était ministre des Finances, le premier ministre a pris plus de 25 milliards de dollars du régime de soins de santé. En mai dernier, les Chippewas de Nawash ont appris qu'il n'y avait pas suffisamment d'argent dans les caisses pour que leur demande de 250 000 \$, qui leur aurait permis de fournir des soins de santé dans leur collectivité, soit acceptée.

Dans sa récente folie dépensière, le gouvernement a fait des promesses bidon de milliards de dollars pour tous les groupes du pays. Pourquoi les Chippewas de Nawash ont-ils été laissés pour compte.

L'hon. Robert Thibault (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, les députés se souviendront que les premiers ministres fédéral et provinciaux ont rencontré les dirigeants de la collectivité autochtone et négocié une entente qui prévoit des fonds supplémentaires pour les soins de santé. Ces mêmes dirigeants sont ensemble en ce moment même, je crois. Les fonds sont disponibles. Le gouvernement du Canada travaille avec les collectivités et tient compte de leurs besoins particuliers, et il entend continuer de le faire.

* * *

LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

Mme Helena Guergis (Simcoe—Grey, PCC): Monsieur le Président, hier, un témoin porte-parole de la campagne d'éradication de la pauvreté a déclaré en comité que le déficit démocratique du gouvernement va bien plus loin que ce qu'on avait imaginé, cela, deux jours seulement après la publication du rapport de la vérificatrice générale, dans lequel celle-ci mentionne que le gouvernement a dépensé 69 millions de dollars de fonds d'équivalence à des fins autres que l'aide aux victimes du tsunami. La vérificatrice générale a aussi déclaré que les 30 millions de dollars octroyés pour l'allègement de la dette des pays touchés par le tsunami n'ont absolument pas permis de réduire la dette.

À quoi les libéraux ont-ils employé l'argent et quand en feront-ils rapport au Parlement et rembourseront-ils l'argent, comme l'a recommandé la vérificatrice générale?

L'hon. Aileen Carroll (ministre de la Coopération internationale, Lib.): Monsieur le Président, je dois confier à la Chambre la fierté que l'ACDI a éprouvée à la lecture du chapitre 8 du rapport de la vérificatrice générale, qui explique aux Canadiens à quel point nous avons été responsables dans notre réponse aux victimes du tsunami, et la souplesse dont nous avons fait preuve malgré la pression résultant de cette incroyable catastrophe.

Je tiens aussi à dire à la députée que les 69 millions de dollars seront simplement transférés d'un exercice financier à l'autre. Ils serviront à la reconstruction, pour les victimes du tsunami...

Le vice-président: La députée de Châteauguay—Saint-Constant a la parole.

* * *

[Français]

LA SANTÉ

Mme Denise Poirier-Rivard (Châteauguay—Saint-Constant, BQ): Monsieur le Président, la *salvia divinorum*, ou sauge divinatoire, est une plante hallucinogène vendue légalement à travers le pays. La consommation de cette substance interdite en Australie, en Italie, en Finlande et au Danemark provoque des hallucinations et pourrait aussi provoquer, chez ses utilisateurs, des problèmes de santé mentale.

Le ministre de la Santé peut-il nous dire comment il se fait qu'une telle substance hallucinogène n'est toujours pas contrôlée au Canada, et se retrouve en vente libre et à la portée de tous dans de simples commerces?

Questions orales

L'hon. Robert Thibault (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, je regrette, mais il y avait tellement de chuchotements et de hurlements en face, que je n'ai pas pu entendre le début de la question. Toutefois je prends en note cette question, et le ministre de la Santé se fera un plaisir de répondre pleinement à cette question de la députée.

* * *

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'hon. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse à l'honorable ministre des Affaires étrangères.

La population d'Haïti souffre toujours malgré l'aide de plusieurs pays, notamment le nôtre. Le ministre a-t-il récemment annoncé de l'aide supplémentaire ou le fera-t-il, pour assurer la population haïtienne de l'aide que le Canada veut offrir au pays le plus pauvre de notre hémisphère?

● (1200)

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, avec mes collègues de la Coopération internationale, de la Francophonie et notre conseiller spécial pour Haïti, nous avons annoncé ce matin une nouvelle contribution de 33 millions de dollars au bénéfice d'Haïti. Cette contribution servira essentiellement à soutenir des projets visant à la réforme du secteur de la sécurité, à la reconstruction sociale et économique, à la réconciliation et à la relance du processus démocratique.

Nous sommes aussi fiers de nous associer à plusieurs organisations du Canada et de la diaspora haïtienne qui réaliseront ces projets.

Le Canada sera aux côtés des Haïtiens aussi longtemps que nécessaire.

* * *

[Traduction]

LE PROGRAMME FEDNOR

M. Tony Martin (Sault Ste. Marie, NPD): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable de FedNor. Hier, à Sault Ste. Marie, il a annoncé l'établissement, dans le secteur riverain, d'une nouvelle installation de 7 millions de dollars destinée à la recherche dans le domaine des pêches et des océans. Cette importante annonce était attendue depuis très longtemps et j'aurais aimé être présent pour célébrer avec le ministre.

Un élément était toutefois absent de l'annonce d'hier: la création d'un nouveau centre de gestion des espèces envahissantes pour coordonner les efforts nationaux de lutte contre la menace des espèces exotiques envahissantes et faire du Canada un chef de file dans ce domaine. Certaines espèces comme le longicorne asiatique et la sésie du frêne émeraude menacent notre biosécurité. Des pertes de 13 à 34,5 milliards de dollars sont prévues...

Le vice-président: Le ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique a la parole.

L'hon. Joe McGuire (ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, Lib.): Monsieur le Président, je prends note de la question du député. Je ne connais pas bien toutes les mesures annoncées hier, mais j'obtiens la réponse pour le député aujourd'hui et je la lui fournirai.

LE PARTI LIBÉRAL DU CANADA

M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, PCC): Monsieur le Président, au cours des dernières semaines, les députés ministériels ont mentionné un paiement de 1,14 million de dollars qui aurait été fait par le Parti libéral au gouvernement du Canada pour rembourser l'argent illégalement obtenu dans le cadre du Programme de commandites.

Je voudrais savoir si le gouvernement pourrait déposer une copie recto-verso du chèque oblitéré. Nous pourrions ainsi nous assurer que cet argent a été dûment encaissé par le gouvernement du Canada.

L'hon. Walt Lastewka (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, nous avons répondu aux questions de ce député à plusieurs reprises à la Chambre, mais je répéterai les propos tenus par le chef adjoint du Parti conservateur il y a quelques semaines: « Nous savons que toutes les recommandations qui seront faites dans le second rapport Gomery auront déjà été adoptées et mises en oeuvre et que tous les mécanismes de transparence et de reddition de comptes suggérés seront déjà en place. »

Le juge Gomery a fait son travail dans le premier rapport et ce sera la même chose dans son second rapport...

Le vice-président: Le député de Louis-Hébert a la parole.

* * *

[Français]

LES TRANSPORTS

M. Roger Clavet (Louis-Hébert, BQ): Monsieur le Président, la dernière fois qu'il a voyagé à Québec, le ministre des Transports a sûrement vu l'état pitoyable et rouillé dans lequel se trouve le pont de Québec. La rénovation de ce pont est une priorité régionale.

Au lieu de se vanter d'avoir mis en demeure le CN, pourquoi le ministre ne fait-il pas immédiatement réaliser les travaux de réfection par son ministère, quitte à réclamer ensuite le remboursement des débours par le CN? Cela irait nettement plus vite, à moins que le ministre ne soit aussi rouillé que le pont de Québec!

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, on apprécie l'humour des députés du Bloc québécois, ce matin. C'est un changement par rapport à la mauvaise humeur habituelle.

Transports Canada a l'intention de prendre les actions nécessaires afin de s'assurer que le Canadien National complète les travaux de restauration du pont en conformité avec ses obligations et engagements à cet égard.

* * *

[Traduction]

MESSAGE DU SÉNAT

Le vice-président: J'ai l'honneur d'annoncer à la Chambre que le Sénat lui a adressé un message pour l'informer qu'il a adopté plusieurs projets de loi qu'il la prie d'approuver.

AFFAIRES COURANTES

• (1205)

[Traduction]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

L'hon. Robert Thibault (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à une pétition.

* * *

NOMINATIONS PAR DÉCRET

L'hon. Robert Thibault (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de déposer, dans les deux langues officielles, un décret annonçant une nomination faite récemment par le gouvernement.

* * *

L'ÉGALITÉ DES SEXES

L'hon. Liza Frulla (ministre du Patrimoine canadien et ministre responsable de la Condition féminine, Lib.): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 32(2) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, un rapport intitulé « Le groupe d'expertes sur les mécanismes de responsabilisation pour l'égalité entre les sexes: conclusions et recommandations ».

* * *

LE FONDS MUNICIPAL VERT

L'hon. Larry Bagnell (secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles, Lib.): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 32(2) du Règlement, je me fais un plaisir de déposer, dans les deux langues officielles, le rapport annuel de 2004-2005 du Fonds municipal vert, et l'énoncé annuel révisé des plans et objectifs de 2005-2006 du Fonds municipal vert.

* * *

LE CODE CRIMINEL

L'hon. Irwin Cotler (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.) demande à présenter le projet de loi C-82, Loi modifiant le Code criminel (armes à feu).

(Les motions sont réputées adoptées et le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

LA LOI SUR LES ALIMENTS ET DROGUES

L'hon. Ralph Goodale (au nom du ministre de la Santé) demande à présenter le projet de loi C-83, Loi modifiant la Loi sur les aliments et drogues (restrictions visant l'exportation de drogues).

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

PÊCHES ET OCÉANS

M. Loyola Hearn (St. John's-Sud—Mount Pearl, PCC): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le quatrième rapport du Comité permanent des

Affaires courantes

pêches et des océans. Le titre est très éloquent: « La morue du Nord: Un échec de la gestion canadienne des pêches ».

J'aimerais remercier le personnel et les chercheurs, qui ont fait un travail formidable, de même que les membres du comité. Il s'agit d'un rapport unanime venant d'un comité où tous les partis sont représentés.

Conformément à l'article 109 du Règlement, le comité demande que le gouvernement dépose une réponse globale à ce rapport.

* * *

• (1210)

LA LOI VISANT À MODIFIER LE NOM DE LA CIRCONSCRIPTION DE SIMCOE-GREY

Mme Helena Guergis (Simcoe—Grey, PCC) demande à présenter le projet de loi C-457, Loi visant à modifier le nom de la circonscription électorale de Simcoe—Grey.

— Monsieur le Président, j'ai le plaisir aujourd'hui de présenter à la Chambre mon projet de loi d'initiative parlementaire, qui vise à changer le nom de ma circonscription, Simcoe—Grey, pour que ce nom soit désormais Simcoe—Ville de The Blue Mountains.

J'aimerais remercier mon collègue de Bruce—Grey—Owen Sound d'avoir appuyé ce projet de loi.

La ville de The Blue Mountains est pratiquement la seule partie du comté de Grey qui se trouve dans ma circonscription. J'aimerais remercier et féliciter la mairesse Ellen Anderson, qui s'est tant dévouée pour la population de la ville de The Blue Mountains et inviter tous les Canadiens à visiter en toute saison notre belle région touristique.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

PÉTITIONS

LES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA

Mme Carol Skelton (Saskatoon—Rosetown—Biggar, PCC): Monsieur le Président, j'ai le grand honneur aujourd'hui de présenter deux pétitions au nom des gens de Saskatoon—Rosetown—Biggar.

La première pétition porte sur la décision du Canadien National de fermer la gare de Biggar. La population locale s'en trouve grandement affectée et s'inquiète beaucoup de l'environnement et des employés du CN.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Mme Carol Skelton (Saskatoon—Rosetown—Biggar, PCC): Monsieur le Président, ma deuxième pétition demande à la Chambre des communes et au gouvernement libéral actuel d'éliminer la TPS sur l'essence. La hausse du prix de l'essence affecte beaucoup les gens de ma circonscription et de partout au pays.

Je suis très reconnaissante d'avoir eu le privilège de présenter ces deux pétitions au nom de mes électeurs.

Recours au Règlement

LA DÉFENSE NATIONALE

Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, PCC): Monsieur le Président, les pétitionnaires soutiennent que le gouvernement a accordé une exemption fiscale pour les soldats déployés dans le cadre de missions à haut risque à l'étranger, mais qu'il en a exclu les militaires affectés à la rotation zéro de l'Opération Athéna en Afghanistan, de juillet à décembre 2003. Comme les soldats affectés à la rotation zéro ont lancé cette mission en Afghanistan, ont stabilisé la zone d'opérations et l'ont remise en bon ordre pour les soldats de la rotation un, les pétitionnaires demandent au gouvernement que ces soldats bénéficient de la même exemption fiscale que leurs pairs de la rotation un de l'Opération Athéna.

LES ARTS MARTIAUX

Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, PCC): Monsieur le Président, la deuxième pétition porte sur les combats concertés. Selon les pétitionnaires, le gouvernement interdit les affrontements où deux personnes utilisent leurs poings ou leurs mains, sauf dans le cadre de compétitions de boxe. Toutefois, comme on n'a pas prévu d'exemption pour les arts martiaux, les pétitionnaires aimeraient que soit modifié l'article 83 du Code criminel pour qu'on y ajoute l'aïkido, les techniques de contrôle inoue, le judo, le jiu-jitsu, le karaté, la boxe orientale, le kung fu, la boxe thaï, le tae kwon do, le tai-chi et la lutte.

L'IMMIGRATION

M. Pierre Poilievre (Nepean—Carleton, PCC): Monsieur le Président, la première pétition que je présente est signée par des électeurs qui souhaitent voir augmenter le nombre de personnes admises en vertu du programme de parrainage de parents et réduire les délais d'attente pour le traitement de ces demandes par notre système d'immigration.

L'HÔPITAL QUEENSWAY-CARLETON

M. Pierre Poilievre (Nepean—Carleton, PCC): Monsieur le Président, les signataires de la deuxième pétition exhortent le gouvernement à céder le terrain sur lequel est érigé l'hôpital Queensway-Carleton moyennant la somme d'un dollar.

LE PROGRAMME DE COMMANDITES

M. Pierre Poilievre (Nepean—Carleton, PCC): Monsieur le Président, la troisième pétition est signée par de nombreux électeurs qui souhaitent que des poursuites criminelles soient intentées contre les membres du Parti libéral qui ont participé à la vaste conspiration criminelle qu'on appelle le scandale des commandites.

L'AUTISME

Mme Jean Crowder (Nanaimo—Cowichan, NPD): Monsieur le Président, je voudrais présenter des pétitions au nom de gens ayant des enfants souffrant d'autisme qui réclament des modifications à la Loi canadienne sur la santé pour faire en sorte que certains traitements soient considérés comme essentiels sur le plan médical.

L'INFRASTRUCTURE

M. Brian Jean (Fort McMurray—Athabasca, PCC): Monsieur le Président, la pétition que je présente au nom de mes électeurs aujourd'hui porte sur le doublement des voies de la route 63 dans le Nord de l'Alberta. À l'heure actuelle, la route nord-sud n'a que deux voies. Des dizaines de milliers de personnes empruntent cette route toutes les semaines et parfois tous les jours.

Étant donné que 123 milliards de dollars sortiront de ma circonscription sous forme d'impôts au cours des 15 prochaines années et que quelque 150 000 personnes vivront dans la région dans

environ dix ans, les pétitionnaires demandent qu'on double les voies de cette route, du fait du type de trafic qu'on y retrouve. C'est la première d'une longue série de pétitions sur le sujet, et elle porte plus de 1 500 signatures.

* * *

● (1215)

[Français]

QUESTIONS AU FEUILLETON

L'hon. Robert Thibault (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, je suggère que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

* * *

[Traduction]

RECOURS AU RÈGLEMENT

LE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DES DÉPENSES (A) DE 2005-2006

M. Charlie Penson (Peace River, PCC): Monsieur le Président, le mercredi 23 novembre, le député d'Edmonton—St. Albert a soulevé un recours au Règlement très important au sujet de la forme et du fond du Budget supplémentaire des dépenses (A) de 2005-2006.

Le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre a répondu qu'il ferait part à la Chambre en temps utile de la position du gouvernement.

Étant donné que la présente législature pourrait prendre fin sous peu et que le gouvernement pourrait vouloir utiliser des mandats spéciaux de la Gouverneure générale durant la dissolution pour effectuer des dépenses qui, selon le député d'Edmonton—St. Albert, n'ont pas été présentées à la Chambre comme il se doit, je voudrais savoir si le gouvernement a déterminé une position.

L'hon. Karen Redman (Kitchener-Centre, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais signaler que le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre était très sincère lorsqu'il a dit « en temps utile ». Ce n'est pas notre parti qui va voter pour mettre fin prématurément à cette législature.

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Nous devons nous rappeler que nous siégerons lundi.

LE COMPTE RENDU OFFICIEL

M. Pierre Poilievre (Nepean—Carleton, PCC): Monsieur le Président, mon recours au Règlement porte sur une petite erreur administrative. Hier, j'ai dit que Charles Bird était le vice-président de CTV News. En fait, il est le vice-président de Bell Globemedia, qui est la société mère de CTV et du *Globe and Mail*.

Je remercie Paul Sparkes, le vice-président aux Affaires de l'entreprise de cette société, de m'avoir souligné cette erreur administrative.

M. Charlie Penson (Peace River, PCC): Monsieur le Président, en ce qui concerne le recours au Règlement que j'ai soulevé plus tôt, je n'ai pu obtenir une réponse quant à savoir si le gouvernement a une position ou non.

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Si je comprends bien, la réponse était qu'on y répondrait « en temps utile ». J'ai dit qu'à ma connaissance, lundi était une journée de séance et mardi également jusqu'à preuve du contraire.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LA LOI SUR LES TÉLÉCOMMUNICATIONS

La Chambre reprend l'étude de la motion relative aux amendements apportés par le Sénat au projet de loi C-37, Loi modifiant la Loi sur les télécommunications.

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Le vote porte sur la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Une voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée et les amendements, lus pour la deuxième fois, sont adoptés.)

* * *

• (1220)

[Français]

LA LOI SUR L'EXPORTATION ET L'IMPORTATION DES DIAMANTS BRUTS

La Chambre passe à l'étude du projet de loi S-36, Loi modifiant la Loi sur l'exportation et l'importation des diamants bruts, dont le comité a fait rapport sans proposition d'amendement.

L'hon. Irwin Cotler (au nom du ministre des Ressources naturelles) propose que le projet de loi S-36, Loi modifiant la Loi sur l'exportation et l'importation des diamants bruts, soit agréé.

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Quand ce projet de loi sera-t-il lu une troisième fois? Avec la permission de la Chambre, dès maintenant?

Des voix: D'accord.

[Traduction]

L'hon. Irwin Cotler (au nom du ministre des Ressources naturelles) propose que le projet de loi soit lu pour la troisième fois et adopté.

L'hon. Larry Bagnell (secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais commencer par remercier tous les partis de leur appui à ce projet de loi. Certains amendements mineurs d'ordre administratif permettraient à l'industrie du diamant, si importante pour le Canada, à continuer de fonctionner.

L'objectif du projet de loi S-36 est de modifier la Loi sur l'exportation et l'importation des diamants bruts. Cette loi prévoit des mécanismes de contrôle de l'exportation, de l'importation ou du transit au Canada des diamants bruts. Elle permet l'application au Canada du régime de certification international du processus de Kimberley pour le commerce des diamants bruts.

Avant d'aborder le projet de loi, je vais donner un aperçu des mesures prises par le Canada à l'échelle internationale à l'égard du commerce des diamants bruts.

Initiatives ministérielles

La communauté internationale s'inquiète vivement du lien entre le commerce illégal des diamants bruts et le financement de certains conflits armés, comme ceux en Angola, en Sierra Leone et en République démocratique du Congo.

Même si les diamants de la guerre ne constituent qu'une très faible proportion du commerce mondial des diamants, ils ont eu des effets dévastateurs sur la paix, la sécurité et le développement durable des pays touchés. Grâce au leadership manifesté par le Canada, les Nations Unies ont pris plusieurs initiatives pour affronter ce problème. Dès 1998, le Conseil de sécurité a imposé des sanctions interdisant d'importer de l'Angola des diamants bruts non couverts par un régime officiel de certification.

Pendant qu'il était membre du Conseil de sécurité en 1999 et 2000, le Canada a joué un rôle clé, à titre de président du comité des sanctions de l'Angola, en exerçant des pressions en faveur de mesures pour renforcer la mise en oeuvre de ces sanctions. Ces mesures ont préparé la voie à l'adoption de sanctions supplémentaires en Sierra Leone, comprenant des restrictions semblables sur les importations de diamants bruts en provenance de ce pays.

En décembre 2000, puis en mars 2002, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté des résolutions, dont le Canada était l'un des parrains, demandant la mise en place d'un programme international de certification des diamants bruts pour resserrer les mesures de contrôle du commerce de ces diamants et empêcher l'arrivée des diamants de la guerre sur les marchés légitimes.

Au Sommet de Kananaskis au Canada, en juin 2002, les dirigeants du G8 ont réitéré leur appui, dans le cadre du plan d'action pour l'Afrique, aux efforts internationaux déployés pour déterminer le lien qui existe entre le développement des ressources naturelles et les conflits en Afrique, y compris les mesures de surveillance mises au point dans le cadre du Processus de Kimberley.

Le Processus de Kimberley a été lancé en mai 2000 par plusieurs pays de l'Afrique australe. Tout en répondant aux pressions internationales croissantes en faveur de mesures de maintien de la paix et de la sécurité, le processus protège l'économie nationale de plusieurs pays d'Afrique australe, dont la Namibie, le Botswana et l'Afrique du Sud, qui sont fortement tributaires du commerce des diamants.

Au cours de neuf sessions plénières et de deux réunions ministérielles, le processus a permis d'élaborer des propositions détaillées relatives à un programme international de certification des diamants bruts.

En mars 2002, le Canada a accueilli la réunion du Processus de Kimberley au cours de laquelle il y a eu consensus sur un programme de certification. Le programme devait prendre la forme d'une entente politique internationale plutôt que d'un accord international liant les parties.

Au cours de la réunion tenue en Suisse au début de novembre 2002, les pays participants ont pris l'engagement de mettre en oeuvre simultanément le programme au niveau national le 1^{er} janvier 2003.

Initiatives ministérielles

Pour que le Canada puisse donner suite à cet engagement et mettre légalement en oeuvre le programme de certification du Processus de Kimberley, le gouvernement a fait adopter la Loi sur l'exportation et l'importation des diamants bruts, qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2003 et qui relève du ministre des Ressources naturelles.

La Loi sur l'exportation et l'importation des diamants bruts autorise le gouvernement à vérifier que les diamants bruts exportés par le Canada ne proviennent pas de régions de conflit. Elle l'autorise également à vérifier que les livraisons de diamants bruts arrivant au Canada sont accompagnées d'un certificat du Processus de Kimberley établi par le pays exportateur et attestant que les diamants ne proviennent pas de régions de conflit.

● (1225)

Elle impose également des restrictions interdisant de faire le commerce des diamants bruts avec des pays non participants.

J'aimerais m'interrompre un instant simplement pour apaiser l'inquiétude concernant les certificats qui n'indiqueraient que le poids et qui permettraient aux gens de mélanger des diamants de bonne qualité avec des diamants de la guerre de faible qualité, ce qui rendrait le système inopérant. Toutefois, les certificats délivrés au Canada indiquent également la valeur et le nombre de carats du diamant. Il serait très difficile de substituer une expédition à une autre parce que le poids et la valeur doivent correspondre exactement au certificat. Il y a par ailleurs un certain nombre d'autres certificats de délivrés en cours de route, ce qui fait qu'on peut vérifier la marchandise.

Ces amendements sont importants pour que nous puissions publier nos statistiques et les comparer à celles d'autres pays, de manière à ce que nos importations correspondent à leurs exportations.

Le processus de Kimberley, qui constitue la principale initiative internationale conçue pour définir des solutions pratiques au problème des diamants de la guerre, existe encore aujourd'hui. Il comprend maintenant 45 participants, dont l'Union européenne, qui s'occupe de la production, du traitement et de la commercialisation des diamants bruts. Ces participants représentent 99,8 p. 100 du commerce mondial des diamants bruts. Tous les grands pays avec lesquels le Canada échange des diamants en font partie.

La mise en oeuvre du processus de Kimberley a joué un rôle important dans la réduction du commerce illicite des diamants bruts. Par exemple, en 2004, les exportations certifiées de la Sierra Leone étaient évaluées à 155 millions de dollars, par rapport à 10 millions seulement en 2000.

Même si le Canada n'est que depuis peu un important producteur de diamants, l'industrie du diamant fournit à l'heure actuelle, estime-t-on, 4 000 emplois directs et indirects au Canada. Pour 2004, on évalue la production minière à 2,1 milliards de dollars canadiens, ce qui fait du Canada le troisième producteur mondial de diamants sur le plan de la valeur.

Le Canada n'en est qu'à ses débuts dans l'industrie du diamant. En effet, d'autres mines passeront à l'étape de la production au cours des prochaines années, notamment la mine Jericho, au Nunavut, en 2006, la mine Snap Lake, dans les Territoires du Nord-Ouest, en 2007, et la mine Victor, en Ontario, en 2008. Ces projets et d'autres projets avancés d'exploration dans les mêmes régions, tout comme au Québec et en Saskatchewan, garantissent une ère de prospérité future pour l'économie de bon nombre de régions. De nombreuses collectivités autochtones en bénéficieront également, de même que de grandes villes canadiennes qui serviront de plaques tournantes pour les marchés financiers, la fabrication de matériel et d'autres industries complémentaires.

Étant donné que je représente une circonscription nordique, je suis enchanté que nombre d'emplois dans les mines de diamants à l'heure actuelle soient offerts aux Autochtones et aux autres habitants du Nord.

En plus de l'extraction du diamant, les activités de taille et de polissage à petite échelle ont connu une expansion à Yellowknife, Vancouver, Toronto, ainsi qu'à Montréal et Matane, au Québec. Ces activités sont fortement axées sur la formation, notamment d'apprentis autochtones.

Puisque le Processus de Kimberley en est à ses débuts, la réunion plénière concernant le Processus de Kimberley, tenue à Gatineau, au Québec, du 27 octobre au 29 octobre, a été l'occasion de constater certaines insuffisances qui nuisent à son efficacité et de trouver des solutions. J'ai assisté à ces réunions. Il était vraiment merveilleux que le Canada soit l'hôte d'une initiative d'une telle importance.

Pour assurer la conformité du Canada au Processus de Kimberley, selon les modifications proposées lors de cette réunion plénière, notre loi doit être modifiée de la façon suivante. Il nous faut ajouter une disposition permettant la publication de statistiques sur les importations et les exportations fondées sur les exigences des certificats canadiens, statistiques recueillies aux termes du régime de certification du Processus de Kimberley. Il nous faut aussi modifier la définition de l'expression « diamant brut » prévue dans la loi pour permettre au ministre d'exclure du régime de certification du Processus de Kimberley certaines catégories de diamants visées par la réglementation.

● (1230)

Pour ce qui est de la première modification, dans le cadre du régime du Processus de Kimberley, les participants doivent fournir des données sur le commerce permettant de cerner plus facilement les activités commerciales anormales. Il s'agit là du fondement du régime de certification. La plupart des participants fournissent des données commerciales fondées sur les exigences des certificats du Processus de Kimberley. À l'heure actuelle, toutefois, le Canada est l'un des rares participants qui ne fournit pas des données commerciales correspondant aux exigences des certificats du Processus de Kimberley, étant donné qu'il n'a pas le pouvoir de le faire. Le Canada fournit donc les statistiques commerciales officielles publiées par Statistique Canada qui diffèrent des statistiques du Processus de Kimberley, étant donné qu'elles ne sont pas fondées sur les mêmes définitions.

Les données fournies par Statistique Canada sur le commerce des diamants bruts sont tirées de déclarations de douanes et ne concernent que les importations et les exportations liées à des opérations financières. Par contre, le régime de certification prévu par le Processus de Kimberley permet de mesurer le flux des échanges commerciaux dont font l'objet tous les diamants bruts qui entrent au Canada ou qui en sortent.

Par exemple, Statistique Canada ne fournit pas de données sur l'expédition d'échantillons prélevés lors de l'exploration, ni sur l'expédition de diamants bruts destinés à des évaluations techniques ou à des foires commerciales, étant donné que ces diamants n'ont pas fait l'objet d'une vente, soit d'une opération financière. Toutefois, le régime de certification prévu par le Processus de Kimberley permet de fournir de telles données commerciales étant donné que tous les diamants bruts qui entrent au Canada ou qui en sortent doivent être accompagnés du certificat prévu par le Processus de Kimberley.

Initiatives ministérielles

Lors de l'assemblée plénière du processus de Kimberley qui a eu lieu en octobre 2004, les participants ont reconnu que les statistiques provenant de sources variées empêchaient la comparaison et l'analyse appropriée des données, et partant, l'efficacité du régime de certification prévu par le processus de Kimberley. Pour cette raison, Partenariat Afrique Canada a joué un rôle important pour que le Canada modifie sa loi de manière à publier les données commerciales recueillies par l'intermédiaire du régime de certification prévu par le processus de Kimberley.

Par ailleurs, il est essentiel que nous prêchions par l'exemple, car c'est le Canada qui préside le groupe de travail du processus de Kimberley sur les statistiques. Le ministère des Ressources naturelles du Canada a confirmé qu'en plus de fournir ses données sur le commerce des diamants bruts, Statistique Canada accepte de publier les statistiques commerciales recueillies par l'intermédiaire du régime de certification prévu par le processus de Kimberley, sous réserve qu'elles proviennent de sources fiables, ce qui sera le cas.

Le deuxième amendement vise à modifier la définition de l'expression « diamant brut » dans la loi et à accorder un pouvoir ministériel permettant de préciser les catégories de diamants qui sont exclues de la définition de « diamant brut ». Cette mesure est nécessaire afin de se conformer à un changement adopté par l'assemblée plénière du processus de Kimberley qui limite l'application du régime de certification du processus de Kimberley aux diamants d'une grosseur d'un millimètre ou plus. Cette décision a été prise afin d'éliminer le fardeau administratif inutile lié au régime de certification du processus de Kimberley, étant donné que les diamants plus petits ont une valeur trop faible pour faire l'objet d'un commerce illicite.

En ce qui a trait à l'exclusion des plus petits diamants de l'application du processus de Kimberley, nous proposons de fixer par règlement les critères relatifs à la dimension.

Certaines préoccupations ont été exprimées relativement au fait de traiter de cette question dans un règlement plutôt que dans la mesure législative comme telle. Il existe quatre raisons importantes qui font que ces préoccupations ne font pas justifiées.

Premièrement, les changements apportés au régime de certification du processus de Kimberley sont adoptés par tous les participants, par voie de consensus. Le Canada n'a pas le choix de mettre en oeuvre ou non ces changements, s'il veut continuer d'être un participant au processus et ne pas perturber le commerce canadien des diamants bruts. Par conséquent, tout règlement pris devra être conforme aux exigences du processus international.

Deuxièmement, le fait d'incorporer dans un règlement les lignes directrices découlant du processus de Kimberley offre un plus grand nombre de freins et de contrepois étant donné que le processus d'élaboration des règlements exige la tenue de consultations publiques ainsi qu'un examen par le Comité mixte permanent d'examen de la réglementation, qui étudie minutieusement les règlements sur le plan de la légalité et de la procédure.

Des consultations auront lieu auprès de tous les intervenants, y compris les producteurs, les importateurs et la société civile, pour veiller à ce que le règlement soit facile à mettre en oeuvre et qu'il soit conforme aux lignes directrices du processus de Kimberley.

• (1235)

Troisièmement, le règlement est de nature technique et nécessitera l'apport de l'industrie pour nous assurer que le texte correspond bien aux objectifs du processus de Kimberley, mais qu'il est également facile à mettre en oeuvre et à faire appliquer.

L'industrie du diamant utilise des cribles pour séparer les diamants selon leur grosseur et nous avons cru comprendre que les cribles utilisés actuellement ne permettent pas de séparer complètement les diamants d'un millimètre et plus de ceux qui ont moins d'un millimètre. Le texte du règlement doit tenir compte de cet élément.

Enfin, si, pour une raison ou une autre, les participants au processus de Kimberley décidaient de modifier les lignes directrices techniques portant sur la taille des diamants, le Canada serait en mesure de s'y conformer sans devoir modifier sa loi.

Parce que le projet de loi est de nature technique, il a d'abord été présenté au Sénat le 19 mai 2005. Il a été renvoyé au Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles et adopté par le Sénat sans amendement le 20 juin 2005.

Les mines de diamant et les entreprises de taille et de polissage du diamant ont besoin de l'accès aux marchés étrangers et cet accès dépend de la participation du Canada au processus de Kimberley.

J'espère que le projet de loi sera adopté afin de faire comprendre aux intervenants canadiens et à la communauté internationale que le Canada prend les mesures pour se conformer aux exigences changeantes qui découlent du processus de certification des diamants prévu dans le processus de Kimberley.

Un examen obligatoire du régime de certification prévu par le processus de Kimberley se fera l'an prochain, sous la direction des Affaires étrangères. Au cours de l'année suivante, des réunions se tiendront, où il sera examiné de nouveau. En 2007, il serait approuvé en séance plénière et reviendrait devant le Parlement en 2008. Toute autre amélioration qui serait proposée au cours de ce processus ou dont on aurait constaté le besoin en raison de notre expérience acquise au fil des ans y serait apportée à ce moment-là.

Toutefois, ces deux modifications sont indispensables pour que cette mesure respecte les exigences des autres pays. Elles protégeraient l'importante industrie du diamant au Canada.

Le seul autre point qui a été soulevé à l'occasion d'un débat était la question de savoir si les éléments du certificat étaient suffisamment concrets. Le processus de Kimberley n'est pas la seule mesure de contrôle au Canada. Des critères comme la valeur et le poids sont aussi en cause. Divers autres documents accompagnent les transactions de diamants au Canada. Étant donné les mesures déjà appliquées, il est difficile d'échanger des diamants contre d'autres qui seraient illégaux ou qui seraient des diamants de la guerre.

Je félicite les députés de l'opposition et les ministériels d'avoir participé à ce débat. Un certain nombre de députés ont communiqué de l'information très importante en mettant les choses en contexte, rappelant que les diamants de la guerre donnaient lieu à de terribles tortures, amputations et meurtres. Tous les partis ont appuyé la mesure afin qu'elle soit adoptée rapidement et que le Canada puisse demeurer aux premiers rangs des pays ayant une industrie du diamant honnête et fructueuse, car celle-ci compte beaucoup pour notre économie — un peu dans les grandes villes mais surtout dans le Nord — et pour l'économie de nos peuples autochtones.

Initiatives ministérielles

•(1240)

M. Richard Harris (Cariboo—Prince George, PCC): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de prendre la parole sur le projet de loi S-36, Loi modifiant la Loi sur l'exportation et l'importation des diamants bruts, qui est la loi habilitante nationale permettant la participation du Canada à un régime international de certification et de réglementation connu sous le nom de processus de Kimberley. Celui-ci a pour but d'empêcher le commerce et le transport de diamants bruts illicites qui servent à financer les affrontements armés en Afrique. L'orateur précédent a parlé des meurtres, de la torture et des affrontements qui continuent d'y avoir cours grâce aux retombées financières du commerce illicite des diamants bruts. On parle alors à juste titre de diamants de la guerre.

Le projet de loi apporte deux modifications techniques ayant pour but de corriger des lacunes du processus international et de la participation du Canada à ce processus. Le projet de loi donne au ministre des Ressources naturelles l'autorité nécessaire pour modifier la définition de « diamants bruts », de façon à permettre l'exclusion des pierres d'un diamètre inférieur à 1 millimètre de la portée du processus de Kimberley. Les pays qui font partie de ce régime international de certification ont conclu que la valeur des diamants de taille inférieure à 1 millimètre était insuffisante pour intéresser le commerce illicite. Par conséquent, on n'aurait pas à traiter ces diamants comme des diamants de la guerre et ils ne représenteraient donc pas un fardeau administratif inutile pour l'industrie minière.

Le projet de loi S-36 introduit également une disposition permettant la publication de statistiques d'exportation et d'importation basées sur les certificats du processus de Kimberley. À l'heure actuelle, le Canada ne publie que les statistiques commerciales officielles établies et rendues publiques par Statistique Canada, qui sont elles-mêmes basées sur les déclarations de douane à l'importation et à l'exportation. Cette nouvelle mesure a pour but de faciliter l'identification des activités commerciales irrégulières, ce qui est important lorsqu'on essaie d'enrayer ou de trouver des moyens d'atténuer le commerce illicite des diamants bruts. Le projet de loi S-36 entrerait en vigueur à une date déterminée par le Cabinet.

Le processus de Kimberley a été lancé par l'Afrique du Sud en mai 2000. Il rassemble 43 participants impliqués dans la production et le commerce diamantaires. Les pays participants représentent environ 99,8 p. 100 du commerce mondial des diamants bruts. Ces pays n'ont pas le droit de faire le commerce de diamants bruts avec des pays non participants et doivent mettre en oeuvre des lois et des règlements contre ce commerce à l'intérieur de leurs propres frontières. De plus, les diamants bruts doivent être transportés dans des emballages sécuritaires accompagnés d'un certificat inviolable.

Quelque chose vient immédiatement à l'esprit lorsqu'il est question des diamants bruts qui sont transportés dans des emballages sécuritaires accompagnés de certificats inviolables. C'eût été une idée géniale si l'argent versé à la campagne de commandites du gouvernement libéral il y a un certain temps avait été emballé et certifié de la même façon.

Peut-être qu'il n'y aurait pas eu cet énorme scandale ni le détournement de fonds publics vers les coffres des libéraux pour leur campagne, et peut-être que les libéraux n'auraient pas à subir une raclée aux élections dans peu de temps. Les Canadiens ne seraient pas perturbés par le fait que plusieurs centaines de millions de dollars destinés à des programmes ont abouti dans les coffres des libéraux, et ils dormiraient sans doute mieux. Mon collègue du Bloc pense probablement comme moi: si l'argent avait été à l'épreuve du vol, il aurait été mieux dépensé.

Revenons au projet de loi S-36. Le Canada est partie à cet accord depuis sa création en mai 2000.

•(1245)

Comme Canadien, je suis fier de dire que, en 2004, le Canada figurait au troisième rang des producteurs de diamants au monde, du point de vue de la valeur. C'est fascinant. Il n'y a pas si longtemps, personne ne savait vraiment qu'il y avait des diamants au pays. Ceux qui le savaient considéraient qu'il était peut-être trop coûteux d'exploiter des mines de diamants. Cette perception a changé au cours des deux dernières décennies.

On estime la production de diamants à 12,6 millions de carats, ce qui équivaut à 2,1 milliards de dollars environ. Cette industrie fournit directement et indirectement environ 4 000 emplois au Canada, des emplois rémunérateurs. Ce sont des emplois permanents; en effet, les diamants demeureront une ressource abondante pendant de nombreuses décennies.

L'application de la Loi sur l'exportation et l'importation des diamants bruts relève du ministère des Ressources naturelles. Cette loi est le fondement juridique de la mise en oeuvre du processus de Kimberley au Canada. De plus, l'Agence des services frontaliers du Canada aide Ressources naturelles Canada à s'assurer que les importations de diamants bruts naturels sont accompagnées d'un certificat du processus de Kimberley en provenance du pays exportateur. C'est une mesure très importante pour prévenir et enrayer le trafic de diamants bruts illégaux.

À la séance plénière du processus de Kimberley, qui s'est tenue à Gatineau, au Québec, au mois d'octobre 2004, plusieurs modifications ont été présentées pour améliorer l'efficacité du processus. En conséquence, la loi canadienne doit être modifiée pour veiller à ce que le Canada se conforme toujours à l'accord international.

Le gouvernement doit entreprendre en 2006 un examen approfondi de la Loi sur l'exportation et l'importation des diamants bruts ainsi qu'un examen du processus de Kimberley la même année. La modification liée à la taille des diamants contribuera à soulager l'industrie minière canadienne d'un fardeau administratif. Il est possible que cette mesure procure des avantages économiques non quantifiés à l'industrie diamantaire du Canada, ce qui entraînerait indirectement une hausse des recettes fédérales. Cela serait de la musique aux oreilles des libéraux à la Chambre. Le gouvernement ne semble pas surestimer ses attentes sur le plan des avantages économiques.

En outre, la publication de statistiques d'importation et d'exportation fondées sur le certificat du processus de Kimberley et l'amélioration ainsi apportée au suivi de l'activité de commerce illégal contribuerait un peu à l'atteinte de l'objectif global du processus de Kimberley, qui consiste à diminuer les répercussions néfastes que le commerce de diamants de la guerre a sur la paix, la sécurité et le développement durable dans les pays touchés.

Des consultations sur les modifications proposées ont été faites auprès des gouvernements provinciaux et territoriaux par le truchement du groupe de travail interministériel sur l'industrie minière, des intervenants de l'industrie diamantaire du Canada et des ONG participant au programme de certification du processus de Kimberley. Tous les intervenants appuient les modifications proposées à la loi. Aucune conséquence grave de l'application des modifications n'a été trouvée.

Initiatives ministérielles

Il est vrai que tous les Canadiens ont un intérêt direct à la paix et à la stabilité dans le monde. En conséquence, nous devons soutenir les efforts internationaux qui visent à mettre fin au financement des conflits armés par le commerce illégal des diamants. Le Canada doit continuer de jouer un rôle, et même l'accentuer, dans la lutte contre le commerce illégal de diamants.

De plus, nous devons veiller à ce que les organismes gouvernementaux créés pour soutenir ces efforts internationaux, comme l'Agence des services frontaliers du Canada, disposent d'assez de ressources humaines et matérielles. Nous savons que le gouvernement libéral a réduit les ressources et la main-d'oeuvre affectées à l'Agence des services frontaliers du Canada au point où celle-ci ne parvient pas à faire son travail plus efficacement.

• (1250)

Le chef du Parti conservateur et bon nombre des mes collègues à la Chambre ont reconnu à maintes reprises l'importance de l'Agence des services frontaliers du Canada et sont déterminés à ce que, sous un gouvernement conservateur, elle dispose de toutes les ressources humaines et matérielles dont elle a besoin pour être aussi efficace, voir encore plus, que toute autre agence de services frontaliers dans le monde. Voilà l'engagement auquel le Parti conservateur donnera suite lorsqu'il formera le gouvernement après les élections.

Au plan de la valeur, le Canada est le troisième producteur de diamants au monde. Toute mesure qui renforce le commerce légitime des diamants et qui réduit le fardeau réglementaire et administratif qui pèse sur notre industrie du diamant est bonne pour les emplois au Canada et pour l'avenir de notre pays.

Le Parti conservateur appuiera le projet de loi. Nous veillerons à ce que l'Agence des services frontaliers du Canada ait les ressources humaines et matérielles dont elle a besoin pour exercer la responsabilité qui lui revient du fait que nous faisons partie de l'organisation internationale qui surveille l'exportation et l'importation des diamants bruts. Nous veillerons à ce qu'elle dispose de telles ressources pour que le Canada demeure un chef de file dans la lutte contre le commerce illicite des diamants, dont les profits servent à financer des conflits qui plongent des pays, en Afrique par exemple, dans des situations horribles.

Nous appuierons le projet de loi. Nous sommes impatients de nous retrouver après les élections pour que le gouvernement conservateur élu fasse tout en son pouvoir pour s'assurer que la loi concernant les obligations découlant du régime de certification du processus de Kimberley est aussi efficace qu'elle doit l'être.

[Français]

M. Odina Desrochers (Lotbinière—Chutes-de-la-Chaudière, BQ): Monsieur le Président, à mon tour, il me fait plaisir de prendre la parole sur le projet de loi S-36 qui m'interpelle d'une façon particulière. Effectivement, lors de certaines missions parlementaires, j'ai eu l'occasion de visiter des pays et de rencontrer des gens qui vivaient dans des pays aux prises avec des guerres. Souvent, « guerre » signifie « argent » et « acheter des armes », ce qui fut malheureusement le cas dans certains pays africains.

Si vous me le permettez, je vais revenir sur le projet de loi S-36 qui propose des amendements de nature essentiellement administrative à la Loi sur l'exportation et l'importation des diamants bruts. Ce projet de loi aura deux effets. D'abord, il autorise le gouvernement à dresser et diffuser des données sur le commerce international de diamants. Ensuite, l'adoption de cet amendement, qui rendra le commerce des diamants plus transparent et facile à contrôler, est nécessaire pour que le Canada demeure conforme à ses obligations internationales en vertu du Processus de Kimberley. Il

soustrait aux formalités liées au Processus de Kimberley les diamants de petite taille.

En nombre et en poids, la grande majorité des diamants qui se transigent sur le marché sont minuscules. Ils ne servent pas à faire des bijoux, mais ont plutôt une fonction utilitaire. On les retrouve, par exemple, sur les aiguilles de tourne-disques, en horlogerie ou sur certains couteaux utilisés en industrie.

Contrairement aux gros diamants dont la rareté rend le prix exorbitant, ces diamants ont une valeur peu élevée et le poids des formalités administratives liées au Processus de Kimberley peut s'avérer prohibitif. Il faut rappeler que le Canada est depuis peu le troisième producteur mondial de diamants, au monde. Chez nous, au Québec, même si aucune mine de diamants n'est encore en activité, sept sociétés minières détiennent des permis d'exploitation pour des mines de diamants, essentiellement en Abitibi, au Témiscamingue et dans le Nord-Ouest québécois.

Des gisements de Kimberlite, le minerai dans lequel se retrouvent les diamants, ont été trouvés également dans cinq sous-régions du Québec. Concernant le Processus de Kimberley et les diamants de la guerre, je vais vous citer un extrait de Partenariat Afrique Canada qui se lit comme suit:

En 2000, l'industrie mondiale du diamant a produit plus de 120 millions de carats de diamants bruts ayant une valeur marchande de 7,5 milliards de dollars américains. Ces diamants bruts ont été transformés en 70 millions de bijoux valant presque 58 milliards de dollars américains.

Le trafic auquel se livrent les armées rebelles en Sierra Leone, en Angola et en République démocratique du Congo représenterait environ 4 p. 100 de la production mondiale, selon la société De Beers. C'est encore plus selon d'autres sources.

La Loi sur l'exportation et l'importation des diamants bruts fait en sorte que le Canada respecte le Processus de Kimberley, un accord international qui a mis en place un processus de certification de l'origine des diamants bruts. Le Processus de Kimberley vise essentiellement à limiter le commerce des diamants de la guerre, soit ces diamants vendus par des groupes armés pour financer leurs guerres.

Au début de mon exposé, je faisais référence justement à ces pays qui ont vécu des guerres déchirantes, et qui sont souvent aux prises avec beaucoup de pauvreté.

Parce qu'ils sont de petite taille et de grande valeur, les diamants sont faciles à commercialiser et peuvent s'avérer très payants pour ceux qui en font le trafic.

Maintenant, je vais donner des statistiques concernant les guerres qui sont financées par le trafic des diamants. Dans les années 1990, ce commerce a été un véritable fléau constituant un rouage important dans le financement des guerres qui ont déplacé environ 10 millions de personnes en Sierra Leone, au Liberia, en Angola et en République démocratique du Congo.

Au départ, lorsque cette question était discutée, il n'y avait que les ONG qui dénonçaient ce financement. Toutefois, en 2000, l'ONU lançait un premier signal et publiait un rapport sur le financement de la guerre en Angola, confirmant le tout de ce qu'on croyait, c'est-à-dire que le commerce des diamants servait à financer la guerre.

• (1255)

Ces deux événements, soit la publication du rapport de l'ONU et d'autres renseignements qui ont été donnés concernant la guerre en Sierra Leone, démontraient que, dorénavant, les conflits africains et leurs liens avec le commerce des diamants étaient malheureusement devenus une réalité connue de tous.

Initiatives parlementaires

Dès lors, les pays et les entreprises producteurs de diamants ont commencé à prendre peur. Évidemment, lorsque la chose a été rendue publique, tout le monde a commencé à vouloir régler le problème. Toutefois, il était déjà trop tard. À partir du moment où « diamant » rime avec « guerre », « viol » et « meurtre », plutôt que « rêve » et « fortune », il perd l'essentiel de sa valeur.

Répondant à l'invitation de deux regroupements d'ONG, 37 pays où se trouvent les principales entreprises diamantaires ont accepté de s'asseoir ensemble avec les ONG pour trouver une solution au problème.

Toujours pour poursuivre cet historique, la première rencontre s'est tenue en mai 2002, dans la ville de Kimberley, en Afrique. De là vient le nom de « Processus de Kimberley ». À l'issue d'une série de rencontres, ils ont convenu que la meilleure manière de civiliser le commerce du diamant était de mettre en place un système de certification de l'origine des diamants. En vertu de ce système, tous les diamants exportés d'un pays adhérent au Processus de Kimberley doivent être mis dans un contenant scellé et être accompagnés d'un certificat d'authenticité émis par le gouvernement, appelé « certificat de Kimberley ».

J'aurais beaucoup à dire sur ce projet de loi S-36. Avant de terminer, je vais tout de même soulever quelques petites faiblesses. D'abord, ce projet de loi aurait dû être évalué, ce qui n'a pas été le cas lorsqu'une première version a été faite. Maintenant, on arrive pour modifier le projet de loi et on n'a pas encore apporté d'évaluation concrète dans ce Parlement.

Cela va faire trois ans, en janvier prochain, que la loi sera en vigueur. Le gouvernement voulait présenter rapidement une évaluation complète de son application et de ses failles, ce qui n'a pas été fait.

En conclusion, j'aimerais ajouter que le principe du projet de loi S-36 est fort important et que le Bloc québécois va continuer à suivre avec intérêt cette délicate situation.

• (1300)

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Le vote porte sur la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): À mon avis les oui l'emportent. Je déclare la motion adoptée.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

[Traduction]

L'hon. Karen Redman: Monsieur le Président, vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour considérer qu'il est 13 h 30.

M. Jay Hill: Monsieur le Président, comme tous les députés conservateurs ici présents, j'accepte la demande du whip du gouvernement.

Mais avant de procéder, je crois savoir que des discussions ont eu lieu avec l'autre endroit au sujet du projet de loi S-19, qui porte sur les taux d'intérêt criminels. Le débat sur ce projet de loi est prévu pour lundi. Je tiens à signaler que le Parti conservateur appuie ce projet de loi, si le gouvernement décide de le mettre à l'étude.

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Merci, j'en tiendrai compte. Le whip en chef du gouvernement a invoqué le Règlement pour que nous considérions qu'il est 13 h 30. Y a-t-il consentement unanime pour considérer qu'il est 13 h 30?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): La Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[Traduction]

LE TRANSFERT INTERGÉNÉRATIONNEL DES FERMES

La Chambre reprend l'étude de la motion interrompue le 20 octobre.

L'hon. Larry Bagnell (secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de prendre la parole à propos de la motion présentée par la députée de Châteauguay—Saint-Constant. La motion propose que le gouvernement fasse un certain nombre de modifications à la Loi de l'impôt sur le revenu pour faciliter le transfert de fermes familiales d'une génération à l'autre et pour aider les agriculteurs à se constituer un fonds de retraite.

De plus, la motion demande au gouvernement de transférer une enveloppe récurrente au gouvernement du Québec et aux autres provinces pour favoriser la relève agricole.

Permettez-moi de féliciter d'entrée de jeu la députée pour son travail dans ce dossier. Elle a fait de vastes consultations parmi les gens du milieu dans le but d'améliorer le sort des agriculteurs et d'encourager les générations futures à choisir l'agriculture. Elle a fait preuve d'un saine esprit de coopération en acceptant de rencontrer le secrétaire parlementaire du ministre des Finances dans le but de mieux comprendre la position du gouvernement du Canada et les conséquences de ses propositions sur les politiques. Elle mérite des applaudissements pour ce qu'elle essaie d'accomplir.

Toutefois, même si moi et les autres députés souscrivons à l'objectif de la députée de Châteauguay—Saint-Constant de venir en aide aux exploitations agricoles familiales du Canada, je ne peux pas appuyer sa motion. Les autres députés devraient également rejeter la motion parce que le gouvernement du Canada a déjà prévu de l'aide considérable pour les agriculteurs, y compris de l'aide pour faciliter le transfert intergénérationnel des fermes ainsi que le programme fédéral-provincial-territorial à frais partagés dans lequel est canalisé le gros de l'aide de l'État à l'agriculture. En raison de cette aide substantielle fournie aux agriculteurs par l'État canadien, les provinces et les territoires, de telles mesures sont inutiles.

L'aide à l'agriculture prend trois formes: les mesures fiscales, les mesures facilitant les emprunts et les programmes d'aide directe. Aujourd'hui, j'aimerais donner aux députés un aperçu de l'étendue de l'aide directe accordée aux agriculteurs par l'État canadien.

Initiatives parlementaires

Je pense bien que, lorsque les députés auront compris l'étendue des programmes actuels, ils concluront eux aussi qu'il n'y a pas lieu d'appuyer la motion. Grâce à la collaboration des provinces et des territoires à titre de partenaires à part entière, il existe déjà des enveloppes récurrentes finançant des programmes à frais partagés qui viennent en aide aux familles d'agriculteurs et aux agriculteurs débutants. Ces programmes sont regroupés dans le cadre stratégique pour l'agriculture auxquels des milliards de dollars sont consacrés sur plusieurs années.

En vertu du Cadre stratégique pour l'agriculture, ou CSA, le Programme canadien de stabilisation du revenu agricole offre une protection aux agriculteurs qui en ont besoin, en fonction de la baisse de leur marge de production, qui correspond au revenu agricole moins les dépenses admissibles. Des marges ont également été prévues pour aider les agriculteurs débutants qui n'ont pas d'antécédents financiers. Cela signifie que, au début de leur carrière, les agriculteurs peuvent avoir accès au programme de stabilisation du revenu et bénéficier d'une assurance en cas de catastrophe.

Le renouveau est un autre volet du CSA. C'est l'un des principaux programmes que le gouvernement du Canada, en collaboration avec les provinces et les territoires, utilise pour appuyer les agriculteurs et faire en sorte que les jeunes, particulièrement ceux qui proviennent de familles d'agriculteurs, puissent se lancer dans l'agriculture.

Le volet renouveau du CSA comprend une série de programmes offrant aux agriculteurs débutants des services de conseils en affaires et de développement des compétences. Parmi ces programmes, mentionnons entre autres les Services-conseils aux exploitations agricoles canadiennes, le Programme de planification et d'évaluation pour les entreprises de produits à valeur ajoutée et les Services canadiens de développement des compétences en agriculture. Ce dernier programme est déjà en branle dans deux provinces et sera offert partout au Canada au cours de l'année 2005.

Le Services-conseils aux exploitations agricoles canadiennes, ou SCEAC, permettent aux producteurs admissibles de consulter des conseillers financiers afin d'établir des objectifs pour leur entreprise et d'élaborer des plans pour atteindre ces objectifs. Le volet d'évaluation de l'exploitation agricole, offert dans le cadre du SCEAC, porte sur des services d'évaluation financière et d'élaboration de plan d'action. Ce service dont la valeur est estimée à 2 000 \$ est offert aux producteurs moyennant des honoraires d'expert-conseil de 100 \$. Dans le cadre du programme, les producteurs déjà établis peuvent bénéficier d'une journée de suivi pour mesurer leur progrès tandis que les débutants peuvent avoir jusqu'à trois jours de suivi.

• (1305)

Les Services spécialisés de planification d'entreprise, autre composante des Services-conseils aux exploitations agricoles canadiennes, fournissent des plans d'affaires spécialisés aux producteurs participants dans des domaines comme la diversification, la commercialisation, les ressources humaines, l'expansion, la gestion du risque ou la succession. Ils leur accordent aussi des fonds de contrepartie à concurrence de 8 000 \$ par agriculteur.

De surcroît, Planification et évaluation pour les entreprises de produits à valeur ajoutée leur offre des fonds de contrepartie jusqu'à concurrence de 10 000 \$ par producteur afin qu'ils puissent mettre sur pied un plan d'affaires exhaustif pour la création ou l'expansion d'une entreprise à valeur ajoutée.

Finalement, les Services canadiens de développement des compétences en agriculture aident les producteurs et leur partenaire à évaluer leurs compétences et à élaborer un plan d'apprentissage individuel, et leur offre aussi une aide financière pour la formation.

Bien que seuls les producteurs établis dont le revenu familial net est inférieur à 45 000 dollars soient admissibles aux prestations de formation, tous les agriculteurs débutants, peu importe leur revenu, peuvent demander une évaluation de leurs compétences et un plan de formation individuel.

Ces programmes sont la preuve concrète que le gouvernement du Canada, les provinces et les territoires collaborent déjà, ce qu'ils et continueront de faire, pour veiller à ce que les fermes familiales disposent d'un soutien suffisant et pour encourager les jeunes à se lancer dans l'agriculture, en particulier, grâce au Cadre stratégique pour l'agriculture mis sur pied par le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires.

Le gouvernement et les Canadiens en général accordent beaucoup d'importance à la politique agricole. La motion de la députée de Châteauguay—Saint-Constant nous a donné la parfaite occasion de reconnaître l'excellent appui que le gouvernement du Canada, ainsi que les provinces et les territoires, accordent déjà au secteur agricole, qui est d'une importance vitale.

Les députés conviendront qu'il est impossible d'appuyer chaque mesure proposée, étant donné que toutes les mesures d'appui dans le secteur agricole, qu'il s'agisse de mesures fiscales ou de programmes de dépenses, sont financées par l'argent durement gagné des contribuables.

De plus, je n'ai aucun doute que, à la lumière des programmes exhaustifs que je viens de décrire et des autres mesures fiscales et programmes de prêt actuels — que je n'ai pas eu l'occasion de décrire en détail aujourd'hui — les députés comprendront que mettre en oeuvre de nouvelles mesures fiscales et de nouveaux programmes en plus de l'appui généreux qui est déjà accordé aux agriculteurs canadiens n'est pas quelque chose que la Chambre devrait envisager pour le moment.

• (1310)

Mme Diane Finley (Haldimand—Norfolk, PCC): Monsieur le Président, je suis heureuse de prendre la parole au sujet de cette la motion qui vise à faciliter le transfert des exploitations agricoles d'une génération à l'autre.

Les statistiques ne mentent pas. Au cours de la dernière décennie, le nombre d'exploitations agricoles a considérablement diminué. Ce n'est pas parce que les couples d'agriculteurs n'ont pas d'enfants. C'est parce qu'il est de plus en plus difficile financièrement pour ces couples de transférer l'exploitation à leurs enfants.

De nombreuses familles n'ont que des actifs agricoles comme économies. Elles n'ont pas de régime de pension. Elles n'ont pas de REER. Leurs économies sont liées à l'exploitation agricole. Pour prendre leur retraite, comme le font la plupart des Canadiens, qui le méritent bien au demeurant, malheureusement, ces familles doivent vendre l'exploitation et les actifs à une tierce partie.

Cette motion n'aborde qu'une des nombreuses difficultés auxquelles se heurte le Canada rural. Et ces difficultés, le gouvernement libéral à l'esprit urbain les empire. Certains biens et services que les Canadiens des milieux urbains tiennent pour acquis sont devenus des éléments de luxe pour trop de résidents des régions rurales. Je veux parler notamment des soins de santé, des services postaux, de l'infrastructure et de la protection contre le crime.

Nos collectivités rurales ont de la difficulté à attirer des médecins, et elles ont encore plus de peine à attirer des spécialistes, surtout lorsqu'elles ne disposent pas des outils de diagnostic perfectionnés auxquels les médecins ont accès facilement dans les grandes villes.

Initiatives parlementaires

La plupart des Canadiens ne prêtent pas une grande attention aux services postaux. Ce n'est toutefois pas le cas dans ma circonscription, où je dois lutter pour maintenir ou restaurer le service postal rural dans non pas une, mais bien dans trois de nos collectivités. Bien que le gouvernement ait promis en 1994 de ne pas fermer les bureaux de poste ruraux, cinquante d'entre eux ont dû fermer leurs portes au cours des quatre dernières années.

Le 23 février dernier, le ministre responsable de la Société canadienne des postes a tenté de convaincre la Chambre qu'on ne prévoyait pas fermer 750 bureaux de poste ruraux. Toutefois, comme nous le savons, des bureaux ont été fermés dans les provinces atlantiques, en Colombie-Britannique, en Saskatchewan et en Alberta, et même dans la circonscription de Haldimand—Norfolk.

Ne nous laissons pas bernier. On a rapporté les propos de ce même ministre qui aurait défendu ces fermetures, qu'il prétend inexistantes, en disant que « même les grand-mères envoient maintenant leurs souhaits d'anniversaire par courriel. » Il est peut-être difficile pour ce député de la ville de comprendre qu'il y a plusieurs familles canadiennes qui n'ont pas accès à l'Internet et qui ont encore moins les connaissances nécessaires pour s'en servir.

Le gouvernement prétend qu'il y a un moratoire sur les fermetures de bureaux de poste alors que la Société canadienne des postes affirme qu'il y a de telles fermetures. Je n'ai pas l'intention de rester les bras croisés et de croire le gouvernement libéral quand il dit qu'une situation n'existe pas alors que j'en suis moi-même témoin.

Il ne faut donc pas se surprendre si nos familles d'agriculteurs ont autant de difficulté à convaincre leurs enfants d'assurer la continuité de l'entreprise agricole. Ils n'en n'ont d'abord pas les moyens. D'autre part, la qualité de vie dans bon nombre de ces collectivités s'est dégradée au point où il faut se demander si le gouvernement ne le fait pas à dessein.

Lorsqu'il est question de défendre le Canada rural, je ne parle pas seulement de la durabilité des fermes individuelles et de leur transfert aux générations futures. Je parle plutôt de la durabilité des collectivités dont ces exploitations agricoles font partie. C'est là une tâche dont le gouvernement fédéral doit vouloir se charger, une tâche qui sera la priorité et la réalisation d'un gouvernement conservateur.

Les Canadiens ruraux ont également droit aux nécessités de base, tout comme les autres Canadiens. Ils méritent également une infrastructure, des collectivités sûres et un mode de vie sain. Moins que cela, ce serait la preuve de l'inégalité qui existe dans ce pays, une insulte à tous les Canadiens.

Nous pouvons voir de belles routes partout dans les villes. Dans mon coin, elles sont un bien de luxe. On trouve dans ma circonscription, celle de Haldimand—Norfolk, des entrepreneurs travailleurs et novateurs, mais ils ont besoin de routes. Ils ont besoin de routes à quatre voies qui permettront aux entreprises de faire venir des matériaux pour les usines de fabrication ou de traitement. Ils ont besoin de ces routes pour expédier leurs produits finis. Ils ont besoin de réseaux de communications et de lignes de transmission d'électricité adéquates.

● (1315)

Mes électeurs ont besoin d'un environnement propice aux entreprises, non d'un environnement qui oblige ces dernières à fermer boutique pour aller s'installer au Mexique. C'est la menace qui plane sur ma région avec le départ d'Imperial Tobacco, qui met fin à ses activités en sol canadien.

Il y a des pertes d'emplois actuellement et ce n'est que la pointe de l'iceberg. Les fermes perdues à cause de la fermeture d'Imperial Tobacco et les conséquences négatives qui s'ensuivront constitueront le véritable défi que devront relever mes électeurs.

Les tabaculteurs de Haldimand—Norfolk n'ont qu'une dernière récolte assurée et ils pourraient se retrouver sans acheteur par la suite. Les fumeurs canadiens ne fumeront plus de cigarettes canadiennes. Ils fumeront du tabac étranger contenant on ne sait trop quel produit chimique. Les tabaculteurs canadiens se retrouveront seulement avec de l'équipement non transférable pour lequel ils ont contracté des dettes importantes.

Ces terres sablonneuses sont propices à d'autres cultures, mais les producteurs n'ont aucune aide pour faire la transition à des cultures spéciales ou pour transférer leurs fermes à leurs enfants pour que ces derniers puissent le faire. Pour cette raison et pour tous les autres agriculteurs canadiens qui font face aux mêmes problèmes, j'accueille favorablement la motion d'aujourd'hui et j'appuie l'objectif qu'elle vise à atteindre.

L'âge moyen des agriculteurs augmente et les jeunes n'ont pas les moyens de se lancer dans ce secteur. Beaucoup d'entre eux doivent quitter la ferme et la campagne. Les grosses fermes établies et les sociétés agricoles sont en bien meilleure posture pour acheter les actifs agricoles et les quotas des agriculteurs qui prennent leur retraite.

Comprenez-moi bien, les gains d'efficacité découlant des grandes économies d'échelle ne posent pas problème, mais j'ai des inquiétudes au sujet de ce projet de loi. C'est la ferme familiale, non les sociétés agricoles, qui préservera les traditions et les valeurs. C'est la ferme familiale qui participe à la vie communautaire et qui l'améliore pour les générations à venir.

La technologie accroît l'efficacité des fermes, mais reste tout de même qu'il s'agit d'un secteur exigeant en main-d'oeuvre dans bien des cas. Quelle que soit la taille des fermes et peu importe à qui elles appartiennent, les collectivités ont besoin des éléments de base dont j'ai parlé pour soutenir les travailleurs qui produisent nos aliments. Après tout, qui nous nourrira s'il n'y a plus d'agriculteurs? À qui les Canadiens feront-ils confiance pour les nourrir, si ce n'est nos agriculteurs? Nous devons faire tout en notre pouvoir pour aider nos agriculteurs à rester en affaires, particulièrement nos fermes familiales.

La motion dont nous sommes saisis vise à rendre plus abordable le transfert intergénérationnel des actifs agricoles. Le Parti conservateur du Canada appuie certains aspects de la motion. Nous reconnaissons que le gouvernement fédéral doit prendre des mesures concrètes afin d'encourager le transfert intergénérationnel des fermes. Cela dit, toutes les mesures prises par le gouvernement fédéral à cet égard doivent être responsables au plan financier et respecter la capacité financière fédérale.

Permettez-moi d'aborder la question des REER et des agriculteurs. Certains agriculteurs ont des REER, mais nous savons que la plupart n'en ont pas, car comme je l'ai dit plus tôt, l'essentiel de leur épargne est bloqué dans leur entreprise.

Le Régime d'accession à la propriété permet à un futur propriétaire de puiser dans ses REER pour acheter sa première maison. Or, les agriculteurs ne peuvent se prévaloir de cette option pour acheter une maison sur une ferme, étant donné que cette maison est considérée comme un actif agricole faisant partie d'une entreprise agricole.

Initiatives parlementaires

La motion dont nous sommes saisis vise à offrir aux agriculteurs la même possibilité qu'ont les autres Canadiens, soit utiliser leur régime enregistré d'épargne-retraite pour faire l'acquisition d'une maison classée à titre d'actif agricole. C'est une question d'équité. La création d'un régime d'épargne agricole est une nouvelle idée, une mesure fiscale préférentielle, qu'un gouvernement conservateur serait heureux d'examiner.

• (1320)

Le fait de permettre aux agriculteurs de se constituer un fonds de retraite à l'abri de l'impôt pourrait avoir un impact formidable sur la relève agricole. Encouragés à se constituer un fonds de retraite indépendant de leur capital agricole, les agriculteurs auraient la possibilité de se constituer un fonds de retraite suffisant pour prendre leur retraite. Ainsi, ils pourraient conclure des ententes financières plus favorables avec leurs successeurs potentiels sans compromettre leur propre sécurité financière.

Pour ce qui est du transfert de fonds aux provinces afin de faciliter le transfert intergénérationnel des fermes, le Parti conservateur garde en tête que l'agriculture est une compétence partagée par le gouvernement fédéral et les provinces. Il serait peut-être nécessaire de modifier le cadre stratégique pour l'agriculture. Pour cela, il faudrait l'accord de deux tiers des provinces, représentant 50 p. 100 de la production agricole du Canada.

Avant de terminer, j'assure à toutes les familles agricoles travailleuses et persévérantes que leur prochain gouvernement, un gouvernement conservateur, sera ouvert à la discussion avec les provinces afin d'améliorer le sort des régions rurales canadiennes et leur mode de vie.

[Français]

M. Paul Crête (Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup, BQ): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole aujourd'hui à propos de cette motion présentée par la députée de Châteauguay—Saint-Constant. Elle est députée à la Chambre depuis un an et demi et elle a mis à contribution de façon intéressante, importante et concrète à la fois son expérience dans le monde agricole et sa capacité de rassembler les gens autour d'idées comme celle dont nous discutons aujourd'hui. On se rend compte en cette Chambre que la motion qu'elle propose reçoit l'appui de plusieurs députés. D'ailleurs, elle répond à une très grande préoccupation exprimée par toute la classe agricole du Québec et du Canada et même par toute la population du monde rural.

En effet, l'agriculture est la pierre d'assise de nos économies régionales. Des programmes comme la gestion de l'offre ont permis de développer nos villages de façon intéressante et de leur assurer une certaine sécurité financière. Maintenant, si l'on veut assurer le maintien d'un régime comme la gestion de l'offre, il faut du même coup aborder le problème de la relève.

Même si nos fermes ont pris beaucoup de valeur au fil des ans, en pratique, elles emploient moins de main-d'oeuvre qu'il y a 50 ou 60 ans. En revanche, leurs répercussions économiques sont tout aussi importantes.

Les familles d'aujourd'hui étant plus petites, on doit maintenant surmonter une difficulté quand vient le temps de transférer la ferme aux enfants ou, si ces derniers sont incapables d'acquiescer la ferme ou n'en démontrent pas l'intérêt, à d'autres acheteurs potentiels. Puisque les parents ont consacré beaucoup d'énergie à ces fermes — souvent, elles ont été transmises de génération en génération —, aujourd'hui, elles ont une valeur économique considérable.

L'exemple le plus éloquent est celui d'une personne qui désire travailler en agriculture, mais qui n'est pas issue d'une famille agricole. Les exigences pécuniaires auxquelles elle doit satisfaire pour être en mesure d'acquiescer une ferme sont extraordinaires. Cet achat est quasiment comme une montagne insurmontable. C'est pour cette raison qu'il faut trouver des solutions à ce problème.

Il faut également trouver le moyen d'aider les enfants d'agriculteurs qui veulent acquiescer la ferme, mais qui, en raison de sa grande valeur, sont soumis à une espèce de négociation. Pendant une certaine période, les parents sont obligés de faire une concession importante quant à la valeur de la ferme qu'ils cèdent à leurs enfants. De leur côté, les enfants doivent assurer un transfert qui tient compte quasiment de la cogestion pour que leurs parents puissent céder la ferme dans la bonne entente et la bonne humeur.

Dans une pareille situation, les aspects humains ne sont pas les seuls éléments majeurs devant être considérés, mais il y a aussi ceux liés à la fiscalité.

À ce sujet, le Bloc québécois a tenu, à l'automne 2004, un colloque à l'Institut de technologie agricole de La Pocatière, en collaboration avec l'UPA, qui a accepté que nous étudions ensemble ce dossier pendant la campagne électorale.

C'est le genre de dossier dans lequel la députée de Châteauguay—Saint-Constant s'est vraiment investie. Elle a travaillé à faire émerger les idées et à les établir de façon concrète, pour les soumettre à l'étude de la Chambre. Ce genre de démarche est intéressant et intelligent. J'espère que cela donnera des résultats à court terme. Probablement qu'on pourra, dès la prochaine législature, s'assurer que le gouvernement élu instaurera à nouveau des mesures proportionnelles à l'effort fourni par la députée de Châteauguay—Saint-Constant.

Parmi les propositions que nous souhaitons voir mettre en avant, mentionnons celle d'augmenter l'avantage financier inhérent au transfert d'une ferme, plutôt que de la démanteler. Le Bloc propose ce qui suit:

a) accroître le montant admissible à la déduction pour gain en capital pour biens agricoles de 500 000 \$ à un million de dollars et ce, seulement pour les transactions à la suite desquelles il y aurait maintien de l'exploitation [...]

Nous souhaitons donc établir un intérêt supplémentaire à ce qu'il y ait un transfert, en autant que le transfert assure le maintien de l'exploitation. En fait, nous voulons éviter qu'une personne achète une installation pour ensuite la fermer, afin de mieux pouvoir contrôler le marché grâce à sa production initiale. Nous voulons éviter ces pratiques commerciales qui constituent du capitalisme à l'état pur. Dans le domaine agricole, nous devons privilégier des approches un peu différentes.

Nous demandons aussi que le gouvernement fédéral étende la règle du roulement à des transferts autres que ceux de parents à enfants. Nous proposons d'« étendre la règle du roulement des transferts à d'autres membres de la famille immédiate âgés de moins de quarante ans », par exemple les frères, les soeurs, les neveux ou les nièces. Cela correspondrait mieux à la réalité d'aujourd'hui. En effet, certains enfants veulent reprendre la ferme de leurs parents. Par contre, il arrive souvent que ce ne soit pas le cas. C'est pour cette raison qu'il faut pouvoir offrir la possibilité que la ferme soit transférée à des parents autres que les membres de la famille immédiate, mais qui sont liés à la descendance de la famille qui en est propriétaire — comme les frères et soeurs, les neveux et nièces.

• (1325)

Nous souhaiterions également qu'on étudie la possibilité suivante:

Initiatives parlementaires

c) constituer un régime d'épargne transfert agricole permettant aux producteurs d'accumuler un fonds de retraite à l'abri de l'impôt [...]

Les gouvernements pourraient y apporter des contributions comme pour le Régime enregistré d'épargne-études. Cette contribution serait conditionnelle au maintien de la ferme lors du transfert.

En effet, on s'est rendu compte que les parents réinvestissaient tout leur avoir, tous leurs gains dans la ferme, et qu'au moment de la céder, cela constitue leur caisse de retraite. S'il y avait, à côté, un régime d'épargne-transfert agricole, ils pourraient cumuler un pécule. Cela ferait en sorte, lors du transfert, que le montant transféré soit moindre. Par conséquent, le poids pour les jeunes qui prennent la relève serait moindre. Cela assurerait quand même aux parents un revenu intéressant.

Nous suggérons qu'une mesure de cet ordre soit étudiée et qu'on voie la possibilité de la mettre en place et d'assurer ainsi la pérennité de nos fermes, de maintenir un des objectifs principaux très ambitieux de l'UPA, qui est une ligne de tir intéressante: maintenir les 32 000 fermes sur l'ensemble du territoire agricole québécois par un accès à la profession pour tout jeune qui en montre les capacités, les habiletés et les compétences.

Cet ensemble de mesures de nature fiscale — que je vais compléter — serait les assises concrètes du fonctionnement de ce système. Ces assises assureraient, dans dix ans, un résultat concret. La relève aurait été assurée. Les enfants désireux d'acquérir les fermes auraient pu le faire, et à défaut, on aurait pu assurer la continuité de la ferme par de la parenté moins immédiate ou par des gens intéressés à l'agriculture, mais privés des moyens de le faire au départ. Ainsi, on s'assurerait de ne pas se retrouver avec une production agricole uniquement industrielle.

C'est important et c'est une préoccupation des gens, surtout des jeunes agriculteurs. Il y en a, dans ma circonscription, qui ont émis l'idée d'une commission nationale sur l'agriculture, pour tenir des états généraux sur l'agriculture, rendre compte d'un état de la situation et proposer des mesures. Celle-ci pourrait certainement s'intégrer à ce cadre.

Je complète le plan fiscal avec ce que je considérerais comme une quatrième proposition:

d) assouplir les règles du régime d'accession à la propriété afin de permettre aux jeunes producteurs d'obtenir une plus grande part d'une résidence détenue par une société, de même que d'utiliser leur régime enregistré d'épargne-retraite pour faire l'acquisition d'une entreprise agricole [...]

Prenons le cas d'un jeune homme ou d'une jeune femme sur le marché du travail, tel un diplômé de l'Institut de technologie agricole. Ses parents étant encore en âge de garder la ferme pendant quelques années, il travaille comme représentant d'entreprise ou vendeur pour une entreprise d'instruments agricoles ou de moulée, d'articles du genre, et il amasse un peu de pécule dans un REER. Arrive l'âge où ses parents sont prêts à prendre leur retraite. Il faudrait qu'il puisse utiliser cet argent, le transférer de son REER à l'achat sans être pénalisé, au lieu de ne pouvoir utiliser l'argent qu'au moment de sa retraite. Dans l'ordre présent des choses, s'il encaisse l'argent du REER, il sera imposé; cela le décourage donc d'acquérir la ferme des parents. On souhaiterait adopter une mesure en ce sens.

Voici une cinquième proposition constructive à l'intention du gouvernement fédéral:

e) transférer une enveloppe récurrente au gouvernement du Québec [...] pour favoriser la relève agricole.

Par exemple, le gouvernement du Québec pourrait étendre l'accessibilité de la prime à l'établissement, bonifier la protection des taux d'intérêt et hausser les plafonds d'admissibilité, instaurer une prime au jeune qui démarre une entreprise agricole à temps

partiel et qui s'installe progressivement à temps complet, mettre sur pied une structure d'accueil tel un guichet unique d'assistance destiné à proposer une banque de fermes sans relève et de relève sans ferme.

Dans le fond, cette dernière proposition revient à dire que la responsabilité, en matière agricole, appartient beaucoup aux provinces à cause des modes de taxation. Je ne voudrais pas faire un débat sur la question actuellement, mais le déséquilibre fiscal est la réalité à laquelle sont confrontées les provinces qui n'ont pas accès à des sommes suffisantes pour aider concrètement leur agriculture de façon satisfaisante. De l'argent transféré du fédéral vers les provinces et le Québec permettrait de mettre en place ce type de programme.

Compte tenu du cadre fiscal dans lequel on a à travailler, on pourrait assister, dans la prochaine année, à une concrétisation du sujet de discussion du colloque sur la relève agricole à l'UPA de La Pocatière, qui a été amené concrètement à la Chambre par la députée de Châteauguay—Saint-Constant.

● (1330)

J'espère que lorsque nous reviendrons à la Chambre, elle pourra continuer à travailler ferme. En effet, ses arguments sont très convaincants, et elle connaît très bien le monde agricole et les milieux de sa circonscription. Je souhaite que nous puissions continuer à compter sur ses services au cours des prochaines années.

J'invite tous les députés de cette Chambre à appuyer les propositions de ce projet de loi.

[Traduction]

M. Tony Martin (Sault Ste. Marie, NPD): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole pour parler à nouveau de l'agriculture au Canada, particulièrement dans ma région, Sault Ste. Marie et Algoma Est, parce que l'agriculture est en crise. Je dirai que, en raison de cette crise, nous tentons ici aujourd'hui de prendre de modestes mesures pour aider à sauver les exploitations agricoles familiales.

Cependant, nous pouvons appuyer la motion, et nous le ferons, mais je ne pense pas qu'elle aille assez loin pour provoquer une véritable restructuration de toute l'industrie agricole qui lui permettrait de redevenir un secteur économique viable.

Je crois que nous devons nous reporter à nos propres rencontres avec les agriculteurs de nos circonscriptions et de nos régions. Lorsque nous nous assoyons avec eux et les écoutons, nous constatons le désespoir et la douleur dans leur voix lorsqu'ils parlent de leur avenir, des investissements qu'ils ont faits, de ceux qu'ils ont perdus et du sentiment d'impuissance qui les habite. En plus, ils communiquent ce désespoir à leurs enfants. Cela ne se fait pas souvent directement, en parlant, mais les enfants voient bien tout le travail que leurs parents consacrent à l'agriculture, leur disponibilité 24 heures sur 24, 7 jours par semaine et les investissements qu'ils font pour finalement retirer si peu.

Si on peut faire quelque chose dans cette Chambre pour qu'il soit plus rentable de transmettre les exploitations agricoles de génération en génération, il faudrait certainement le faire. C'est pourquoi j'appuie toute initiative dans ce sens que pourrait prendre le Parlement.

Initiatives parlementaires

Au cours des quelques minutes dont je dispose aujourd'hui, je veux parler de la situation à laquelle les agriculteurs sont confrontés, non seulement dans ma région, Algoma Est, mais aussi partout au Canada. Aujourd'hui, l'agriculture, à l'instar de bien d'autres secteurs de notre économie, est contrôlée par un nombre de moins en moins grand d'entreprises qui, apparemment, ne s'intéressent pas — ce que je comprends mal — à la rentabilité et à la réussite des petites exploitations agricoles familiales. Ces entreprises s'intéressent davantage aux grandes exploitations où elles peuvent tirer le maximum de profit des gens, du matériel et des ressources utilisés, pour accroître leur marge de profit et certainement pas celle des agriculteurs.

Je parle quelques instants d'un article publié récemment dans le magazine *Straight Goods* et je le situe dans son contexte. Cet article a été rédigé par Dennis Gruending qui a déjà siégé dans cette enceinte comme député. Son article s'intitule «L'industrie agroalimentaire est très rentable mais les agriculteurs doivent se trouver un autre emploi». Voilà le problème auquel les agriculteurs sont confrontés.

Aujourd'hui, nous parlons de léguer les fermes familiales à la prochaine génération, à nos enfants qui, de plus en plus, s'instruisent pour améliorer leur sort et pour pouvoir choisir leur gagne-pain en connaissance de cause. Ils voient leurs parents qui peinent du matin au soir pour assurer la survie de la ferme. Le jour, ils occupent un autre emploi en ville ou au village pour gagner un peu d'argent afin de mettre du pain sur la table, de payer le chauffage en hiver et de se vêtir. Cela n'a rien de très attrayant.

Dans son article, Dennis Gruending met l'accent sur un rapport, qui devrait d'ailleurs beaucoup intéresser ce gouvernement, même si, d'après l'article, il a été relégué aux archives. Il s'agit du rapport rédigé par un libéral, le secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (développement rural), qui a déjà été agriculteur et qui connaît donc à fond ce secteur. Pour lui donner tout le crédit qu'il mérite, j'aimerais signaler qu'il a fait le tour du pays pour rencontrer des agriculteurs chez eux et dans des centres communautaires afin de discuter avec eux. Ce qu'il a appris est très décevant et alarmant.

Après avoir décrit la situation à laquelle sont confrontés de nombreux agriculteurs, M. Gruending dit que l'industrie de la transformation des aliments, par exemple, a enregistré un rendement moyen de 12 p. 100 entre 1990 et 1998, surpassant l'industrie de la fabrication et les détaillants d'aliments, qui affichaient des taux moyens de 8 p. 100 et 12 p. 100 respectivement entre 1990 et 1998. Or, durant la même période, l'agriculteur moyen perdait entre 10 000 \$ et 20 000 \$ par année.

● (1335)

J'ai parlé avec certains agriculteurs d'Algoma Est, dans ma région. Ils m'ont dit qu'à cause notamment de l'ESB et de la fermeture des frontières à nos bovins d'élevage, ils ont perdu l'équivalent des actifs d'à peu près trois générations dans leurs entreprises. J'ai parlé à un autre agriculteur qui a dit qu'au cours des trois dernières années, il avait probablement perdu entre 150 000 \$ et 200 000 \$.

Combien de temps encore les agriculteurs pourront-ils tenir? Comment peut-on s'attendre à ce que leurs enfants veuillent reprendre l'exploitation agricole familiale si c'est là la perspective qui les attend? Qui veut reprendre une entreprise ou une exploitation qui fonctionne à perte? Je ne pense pas que bien des gens se bousculent au portillon pour le faire.

Quelles recommandations contenues dans le rapport du secrétaire parlementaire Dennis Gruending mentionne-t-il dans son article? Il

dit que nous devons limiter l'emprise qu'ont sur le marché les sociétés dans des secteurs à forte concentration, en restructurant le Bureau de la concurrence et en renforçant la Loi sur la concurrence. On peut prendre en considération les répercussions de la consolidation des sociétés sur le producteur. Il ajoute qu'Ottawa devrait adopter une approche équilibrée dans le cadre des négociations commerciales internationales, reconnaissant la légitimité de certaines subventions, tout en soulignant l'importance du libre-échange. Il dit que nous devrions défendre les intérêts des producteurs canadiens.

Je me souviens d'avoir parlé de la gestion de l'offre à la Chambre il y a quelques mois seulement. Des producteurs laitiers étaient présents à notre tribune. Ils nous ont dit qu'ils se sentaient abandonnés et très seuls dans cette bataille. Ils veulent que le gouvernement reconnaisse et comprenne les défis auxquels ils font face et qu'ils les épaulent dans les différends, les discussions et les négociations d'ordre commercial. Ils veulent que le gouvernement défende les intérêts de ceux qui, dans notre pays, veulent simplement gagner leur vie en travaillant fort et en investissant ce qu'il faut pour réussir. Ils font face à un mur toujours plus haut. Il y a une concentration de la propriété et un système commercial international qui ne semble pas tenir compte des défis des agriculteurs canadiens, sans compter que le gouvernement ne semble pas vouloir les épauler.

Le rapport du secrétaire parlementaire dit que nous devons défendre les intérêts des producteurs canadiens, notamment par une défense énergique de la gestion de l'offre et de la Commission canadienne du blé. On y dit aussi que le gouvernement devrait encourager et appuyer le transfert des fermes d'une génération à l'autre, parce qu'il s'agit d'un facteur clé pour garantir la viabilité des collectivités rurales. C'est exactement de cela que nous parlons aujourd'hui. Nous parlons de mettre en place des moyens et des mécanismes de soutien qui amélioreront la viabilité et la rentabilité d'un transfert. Ainsi les enfants ne souffriront pas des moments difficiles et des problèmes qu'ont connus les parents.

Pour mettre en contexte la réalité de la concentration de la propriété et du contrôle de l'industrie agricole au Canada, examinons ce que le secrétaire parlementaire a découvert et indiqué dans son rapport. Par exemple, Cargill contrôle environ 50 p. 100 de la capacité de transformation du boeuf canadien. Deux entreprises, Cargill et Tyson, contrôlent à elles seules 80 p. 100 de cette capacité. Nous devons faire quelque chose à ce sujet. Nous devons réorganiser et restructurer la façon dont fonctionne le commerce de l'alimentation, afin que plus d'argent reste entre les mains de la personne qui produit ces aliments, soit l'agriculteur. Si nous faisons cela, ce serait plus facile de transférer l'exploitation à la génération suivante.

Trois entreprises font la distribution au détail de la plus grande partie du pétrole, de l'essence et du diesel au Canada. J'ai parlé de la concentration dans le secteur pétrolier au Canada et de la façon dont les prix atteignent parfois des sommets qui nuisent à des secteurs comme l'agriculture. Trois entreprises dominent le marché de la machinerie agricole, quatre entreprises se chargent de moudre la plus grande partie de notre farine, trois entreprises fabriquent nos boissons gazeuses et six contrôlent le marché de l'alimentation au détail.

Initiatives parlementaires

Si le gouvernement est sérieux au sujet de l'avenir des fermes familiales et veut vraiment qu'elles passent d'une génération à l'autre, il doit être solidaire avec le petit producteur et défier les grandes entreprises pour restructurer le système afin que le bon rendement dont profitent les autres intervenants dans le secteur de l'agriculture soit partagé avec les agriculteurs eux-mêmes.

• (1340)

[Français]

M. Roger Gaudet (Montcalm, BQ): Monsieur le Président, je tiens d'abord à féliciter la députée de Châteauguay—Saint-Constant pour son projet de loi et j'espère qu'il se rendra à échéance.

J'aimerais soulever la question de la relève agricole, un grand problème sur lequel il faut réfléchir et trouver des solutions.

Les gens de la profession agricole vieillissent. En effet, aujourd'hui, nous comptons un jeune pour deux producteurs de 55 ans et plus. Il existe quand même un intérêt marqué chez des jeunes qui veulent acquérir la ferme de leurs parents. Ils aimeraient devenir agriculteurs. Cependant, cet intérêt diminue lorsqu'ils constatent le prix des biens agricoles. C'est une question particulière où ils doivent acheter terres, bâtiments, quotas et divers équipements. En plus, ils doivent penser aux améliorations où ils doivent investir 6 \$ pour générer des profits de 1 \$.

Ces jeunes ont la compétence mais ils n'ont pas l'argent pour acheter au gros prix, et les parents ne peuvent céder leurs biens, car ils doivent continuer de vivre. Pour créer une approche intégrée, il faudrait que l'État les appuie davantage pour que l'on maintienne le même nombre de fermes familiales.

Un rapport d'orientation sur l'établissement des jeunes en agriculture a été produit en 2004 par l'UPA. Ce rapport propose 16 recommandations d'action, dont une campagne de sensibilisation à l'importance de la relève féminine, la mise en place de leviers fiscaux pour favoriser la sécurité financière des producteurs à la retraite, le maintien et le développement du réseau de conseillers en transfert et démarrage de fermes, différentes mesures favorisant la formation des jeunes, l'amélioration des aides financières de même que la révision des mécanismes de transaction de quotas afin de limiter la croissance de leur valeur.

Le Québec a mis sur pied un système de primes à l'établissement qui est très entraînant et qui est encourageant pour les jeunes pour reprendre les entreprises agricoles. Les coûts de départ sont très élevés quand on veut acheter une entreprise. Ce petit 20 000 \$ ou 40 000 \$ qui peut être obtenu du gouvernement québécois peut faire toute une différence entre accepter de faire les sacrifices et les efforts pour reprendre l'entreprise ou baisser les bras par manque de fonds ou de liquidités pour pouvoir acheter l'entreprise.

Ce n'est pas très compliqué, cela prend une volonté politique de la part des différents paliers gouvernementaux. C'est essentiel. Un programme doit être mis en place par le gouvernement fédéral, sinon ce sera la fin des fermes familiales pour nos producteurs agricoles canadiens et québécois.

Le danger est à notre porte, car les entreprises de petite ou moyenne taille qui n'ont pas de relève vont fermer. Il est prédit que d'ici 2025, le nombre d'agriculteurs risque de diminuer considérablement. Les entreprises vont grossir, d'autres vont vendre en démantelant, car se faire offrir de grandes sommes d'argent pour leur ferme est préférable à la vente à leurs enfants. Certains préfèrent vendre moins cher, mais leur retraite devient problématique sinon misérable. Ils sont de plus en plus rares à faire ce choix. Si l'on

continue ainsi, l'avenir de la relève ne pourra demeurer familiale car les gros qui achètent se spécialisent.

La crise de la vache folle et les bas prix qui perdurent depuis 2001 provoquent une crise qui fait que plusieurs fermes qui sont à vendre ne trouvent même pas d'acheteurs. Ceux qui restent en ont assez sur les bras et ceux qui veulent acheter doivent couper les prix des terres. Les jeunes qui veulent prendre la relève de leurs parents essoufflés manquent d'argent parce que le prix de vente des produits agricoles ne comble pas les coûts de production.

Donc, qui sera notre relève de demain? Des Mexicains, des Américains? Comment pouvons-nous revaloriser cette profession quand tout est compliqué autour d'elle et que le gouvernement ne soutient pas l'agriculture autant que les autres pays? C'est une barrière pour nos agriculteurs.

Un taux de natalité bas, un revenu agricole faible, une demande d'investissements de départ très élevé et un avenir incertain amènent toujours le problème de la relève comme un des enjeux les plus importants. C'est ce qui se retrouve en agriculture. De plus, les conditions qui s'imposent en environnement, l'insatisfaction des gens face aux odeurs des élevages, les consommateurs qui ne veulent pas payer plus cher sont parmi les plus importantes raisons que les jeunes invoquent pour refuser de prendre la relève de la ferme de leurs parents. Les prix des produits agricoles sont plus bas qu'il y a 20 ans, mais les dépenses en gaz, électricité et autres sont beaucoup plus élevées.

Un S.O.S., c'est le cri d'alarme lancé au gouvernement pour qu'il aide au transfert des fermes aux jeunes de la relève qui seront nos agriculteurs de demain.

Il faut une fiscalité avantageuse pour les petites fermes, car elles doivent résister à la guerre imposée par le libre-échange ou la compétition qui vient envahir nos marchés, bien souvent causée par une main-d'oeuvre moins chère, une température plus douce et un environnement moins exigeant.

Nous avons besoin de toutes nos fermes. Lorsque l'on pose l'oeil là où la famille agricole réside, nous apercevons des bâtiments bien entretenus. Quand il y a fusion de fermes, vente et démantèlement, les bâtiments retournent vite à l'abandon.

Aujourd'hui, grâce au travail des agriculteurs, l'équité financière du Canada peut laisser voir que nous sommes riches. Aujourd'hui, la relève n'a pas la capacité de payer selon la valeur qui lui est demandée lors de son établissement.

• (1345)

« Nous avons l'obligation de trouver les moyens d'établir nos jeunes de la relève, sans quoi nous serons condamnés à perdre nos acquis et à devenir pauvres et, peut-être, à subir des conséquences négatives comme Norbourg. »

« Cela prend un programme qui fera en sorte que le gouvernement sera un allié majeur au soutien de la relève. Il faut que nos jeunes aient la conviction que nous misons sur eux, cette génération future qui nourrira notre planète, c'est ce que nos ancêtres nous ont montré. »

C'est un mémoire qui a été écrit par une agricultrice et son mari dont les quatre enfants se sont éloignés de la terre à cause des prix énormément élevés.

Initiatives parlementaires

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Le député qui propose la motion a un droit de réplique de cinq minutes pour clore le débat.

L'honorable députée de Châteauguay—Saint-Constant a donc la parole.

• (1350)

Mme Denise Poirier-Rivard (Châteauguay—Saint-Constant, BQ): Monsieur le Président, cela me fait plaisir de conclure le débat sur cette motion au moment où nous vivons possiblement les dernières heures de la 38^e législature. Bien que le vote sur cette motion n'aura peut-être jamais lieu, le débat sur l'avenir de l'agriculture au Québec et au Canada aura été amorcé.

Dans les minutes qui viennent, je veux revenir sur les origines de cette motion et sur les raisons fondamentales qui m'ont incité à proposer cette motion.

Cette motion tire ses origines d'une vaste consultation que mes collègues du Bloc et moi-même avons entreprise il y a un an et qui nous a menés au colloque de La Pocatière. Les agriculteurs se faisaient impératifs: si nous voulons que l'agriculture locale continue de faire partie du paysage québécois et canadien, si nous voulons que des jeunes s'intéressent au monde agricole afin d'y investir leur vie, nous devons proposer des mesures novatrices qui permettront d'obtenir des résultats probants d'ici quelques années. Le temps presse et si les gouvernements ne s'engagent pas bientôt sur la voie de la revalorisation de la vie agricole, l'agriculture familiale à niveau humain sera bientôt une espèce en voie de disparition.

Lors de son congrès annuel 2004, l'UPA avait émis l'objectif de conserver les 32 000 fermes encore en activité au Québec. Ce plancher historique du nombre des fermes encore en opération est révélateur d'une forte tendance de l'économie mondiale actuelle, soit celle de créer des mégaentreprises agricoles qui ne tiennent nullement compte des réalités de la vie locale et de l'occupation du territoire. En ce qui concerne l'agriculture, c'est aussi de notre autonomie à nourrir les bouches du Québec dont il est question. Ne rien faire reviendrait à baisser les bras devant la force brute d'un marché qui n'a que les mots « profit » et « efficacité » en tête.

Alors, que faire pour revaloriser une profession essentielle à la vie en société? Au colloque de La Pocatière, les hommes et les femmes du monde politique et agricole ont émis des idées pour améliorer la situation de plus en plus difficile des agriculteurs, particulièrement lorsqu'ils désirent, à la fin de leur carrière, se départir de leur entreprise agricole pour la céder à une nouvelle génération d'agriculteurs.

D'abord, afin de nous assurer qu'il est plus profitable pour un agriculteur de transférer ou de vendre sa ferme à la relève plutôt que la démanteler, le montant admissible à la déduction pour gain en capital pour biens agricoles devrait être augmenté substantiellement. Nous proposons de le faire passer de 500 000 \$ à un million de dollars, et ce, uniquement pour les transactions à la suite desquelles il y aurait maintien de l'exploitation agricole. Étant donné que les impôts et les transactions seraient diminués, cette mesure permettrait au vendeur de céder ses actifs à un prix inférieur tout en conservant la même entrée de fonds et favoriserait la relève en agriculture.

Ensuite, nous proposons que le gouvernement fédéral étende la règle du roulement à d'autres transferts que les transferts parents-enfants. Il faudrait considérer d'étendre la règle de transfert aux frères-soeurs, neveux-nièces, dans la mesure où ceux-ci sont âgés de

moins de 40 ans. De cette façon, le gouvernement aurait l'assurance que le patrimoine agricole reste dans la famille, d'une part, et que l'entreprise agricole ait un potentiel de développement à long terme, d'autre part.

De plus, l'épargne est souvent considérée comme le talon d'Achille du transfert des fermes. Il sera beaucoup plus facile pour un agriculteur de céder sa ferme à la génération qui suit s'il possède un fonds de retraite autre que sa ferme elle-même. La vente des équipements et des terres de l'entreprise agricole est souvent le gain principal des fonds de retraite de l'agriculteur. Si nous voulons réduire le nombre de démantèlements, il faudrait prévoir un mécanisme qui encourage la vente aux générations qui suivent. Nous proposons que le gouvernement apporte une contribution à une espèce de « fonds enregistré d'épargne agricole » qui serait conditionnelle au maintien de la ferme à la fin de la carrière de l'agriculteur.

Enfin, le gouvernement fédéral devrait prévoir une enveloppe qui serait remise aux provinces pour favoriser la relève agricole et qui pourrait s'appliquer dans les domaines suivants: étendre l'accessibilité de la prime à l'établissement; bonifier la protection des taux d'intérêt et hausser les plafonds d'admissibilité; instaurer une prime aux jeunes qui démarrent dans les entreprises agricoles et bonifier les sources d'informations locales à propos des fermes disponibles à des transferts à court et à moyen termes.

En terminant, je voudrais remercier mes collègues, tous partis confondus, qui sont venus me trouver pour me poser des questions et pour nourrir le débat. Nous devons trouver rapidement des solutions qui permettront à la relève agricole de se déployer et de prendre son envol. Le temps joue contre nous. Nous n'avons désormais plus de raisons d'éviter le débat. Nous l'avons lancé, il s'agit maintenant de passer à l'action.

• (1355)

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Le vote porte sur la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Conformément à l'article 93 du Règlement, le vote par appel nominal est différé jusqu'au mercredi 30 novembre, juste avant la période prévue pour les affaires émanant des députés.

La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée adoptée. La Chambre s'ajourne à lundi, à 11 heures, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 13 h 57.)

ANNEXE

**LISTE ALPHABÉTIQUE DES MEMBRES AVEC LEUR
CIRCONSCRIPTION, PROVINCE DE LA CIRCONSCRIPTION
ET L’AFFILIATION POLITIQUE;
COMITÉS DE LA CHAMBRE,
LE COMITÉ DES PRÉSIDENTS,
MEMBRES DU MINISTÈRE ET LES SECRÉTAIRES PARLEMENTAIRES**

OCCUPANTS DU FAUTEUIL

Le Président

L'HON. PETER MILLIKEN

Le vice-président et président des comités pléniers

M. CHUCK STRAHL

Le vice-président des comités pléniers

M. MARCEL PROULX

La vice-présidente adjointe des comités pléniers

L'HON. JEAN AUGUSTINE

BUREAU DE RÉGIE INTERNE

L'HON. PETER MILLIKEN

L'HON. MAURIL BÉLANGER

MME LIBBY DAVIES

M. MICHEL GUIMOND

M. JAY HILL

L'HON. WALT LASTEWKA

L'HON. ROB NICHOLSON

L'HON. KAREN REDMAN

L'HON. TONY VALERI

LISTE ALPHABÉTIQUE DES DÉPUTÉS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

Première session, Trente-huitième Législature

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Abbott, Jim	Kootenay—Columbia	Colombie-Britannique	PCC
Ablonczy, Diane	Calgary—Nose Hill	Alberta	PCC
Adams, L'hon. Peter, secrétaire parlementaire de la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences et ministre responsable du nouveau démocratique	Peterborough	Ontario	Lib.
Alcock, L'hon. Reg, président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé	Winnipeg-Sud	Manitoba	Lib.
Allison, Dean	Niagara-Ouest—Glanbrook	Ontario	PCC
Ambrose, Rona	Edmonton—Spruce Grove	Alberta	PCC
Anders, Rob	Calgary-Ouest	Alberta	PCC
Anderson, David	Cypress Hills—Grasslands	Saskatchewan	PCC
Anderson, L'hon. David	Victoria	Colombie-Britannique	Lib.
André, Guy	Berthier—Maskinongé	Québec	BQ
Angus, Charlie	Timmins—Baie James	Ontario	NPD
Asselin, Gérard	Manicouagan	Québec	BQ
Augustine, L'hon. Jean, vice-présidente adjointe des comités pléniers	Etobicoke—Lakeshore	Ontario	Lib.
Bachand, Claude	Saint-Jean	Québec	BQ
Bagnell, L'hon. Larry, secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles	Yukon	Yukon	Lib.
Bains, L'hon. Navdeep, secrétaire parlementaire du premier ministre	Mississauga—Brampton-Sud	Ontario	Lib.
Bakopanos, L'hon. Eleni, secrétaire parlementaire du ministre du Développement social (économie sociale)	Ahuntsic	Québec	Lib.
Barnes, L'hon. Sue, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits	London-Ouest	Ontario	Lib.
Batters, Dave	Palliser	Saskatchewan	PCC
Beaumier, Colleen	Brampton-Ouest	Ontario	Lib.
Bélangier, L'hon. Mauril, ministre du Commerce intérieur, leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable des langues officielles et ministre associé de la Défense nationale	Ottawa—Vanier	Ontario	Lib.
Bell, Don	North Vancouver	Colombie-Britannique	Lib.
Bellavance, André	Richmond—Arthabaska	Québec	BQ
Bennett, L'hon. Carolyn, ministre d'État (Santé publique)	St. Paul's	Ontario	Lib.
Benoit, Leon	Vegreville—Wainwright	Alberta	PCC
Bevilacqua, L'hon. Maurizio	Vaughan	Ontario	Lib.
Bezan, James	Selkirk—Interlake	Manitoba	PCC
Bigras, Bernard	Rosemont—La Petite-Patrie	Québec	BQ
Blaikie, L'hon. Bill	Elmwood—Transcona	Manitoba	NPD
Blais, Raynald	Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	Québec	BQ
Blondin-Andrew, L'hon. Ethel, ministre d'État (Nord canadien)	Western Arctic	Territoires du Nord-Ouest	Lib.
Boire, Alain	Beauharnois—Salaberry	Québec	BQ
Boivin, Françoise	Gatineau	Québec	Lib.
Bonin, Raymond	Nickel Belt	Ontario	Lib.
Bonsant, France	Compton—Stanstead	Québec	BQ
Boshcoff, Ken	Thunder Bay—Rainy River	Ontario	Lib.
Bouchard, Robert	Chicoutimi—Le Fjord	Québec	BQ
Boudria, L'hon. Don	Glengarry—Prescott—Russell	Ontario	Lib.
Boulianne, Marc	Mégantic—L'Érable	Québec	BQ

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Bourgeois, Diane	Terrebonne—Blainville	Québec	BQ
Bradshaw, L'hon. Claudette, ministre d'État (Développement des ressources humaines)	Moncton—Riverview—Dieppe	Nouveau-Brunswick	Lib.
Breitkreuz, Garry	Yorkton—Melville	Saskatchewan	PCC
Brisson, L'hon. Scott, ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	Kings—Hants	Nouvelle-Écosse	Lib.
Broadbent, L'hon. Ed	Ottawa-Centre	Ontario	NPD
Brown, Bonnie	Oakville	Ontario	Lib.
Brown, Gord	Leeds—Grenville	Ontario	PCC
Brunelle, Paule	Trois-Rivières	Québec	BQ
Bulte, L'hon. Sarmite, secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien et ministre responsable de la Condition féminine et ministre responsable de l'industrie (femmes entrepreneures)	Parkdale—High Park	Ontario	Lib.
Byrne, L'hon. Gerry, secrétaire parlementaire de la présidente du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales	Humber—St. Barbe—Baie Verte	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
Cannis, John	Scarborough-Centre	Ontario	Lib.
Cardin, Serge	Sherbrooke	Québec	BQ
Carr, Gary	Halton	Ontario	Lib.
Carrie, Colin	Oshawa	Ontario	PCC
Carrier, Robert	Alfred-Pellan	Québec	BQ
Carroll, L'hon. Aileen, ministre de la Coopération internationale	Barrie	Ontario	Lib.
Casey, Bill	Cumberland—Colchester—Musquodoboit Valley	Nouvelle-Écosse	PCC
Casson, Rick	Lethbridge	Alberta	PCC
Catterall, Marlene	Ottawa-Ouest—Nepean	Ontario	Lib.
Chamberlain, L'hon. Brenda	Guelph	Ontario	Lib.
Chan, L'hon. Raymond, ministre d'État (Multiculturalisme)	Richmond	Colombie-Britannique	Lib.
Chatters, David	Westlock—St. Paul	Alberta	PCC
Chong, Michael	Wellington—Halton Hills	Ontario	PCC
Christopherson, David	Hamilton-Centre	Ontario	NPD
Clavet, Roger	Louis-Hébert	Québec	BQ
Cleary, Bernard	Louis-Saint-Laurent	Québec	BQ
Coderre, L'hon. Denis	Bourassa	Québec	Lib.
Comartin, Joe	Windsor—Tecumseh	Ontario	NPD
Comuzzi, L'hon. Joe	Thunder Bay—Superior-Nord	Ontario	Lib.
Côté, Guy	Portneuf—Jacques-Cartier	Québec	BQ
Cotler, L'hon. Irwin, ministre de la Justice et procureur général du Canada	Mont-Royal	Québec	Lib.
Crête, Paul	Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup	Québec	BQ
Crowder, Jean	Nanaimo—Cowichan	Colombie-Britannique	NPD
Cullen, Nathan	Skeena—Bulkley Valley	Colombie-Britannique	NPD
Cullen, L'hon. Roy, secrétaire parlementaire de la ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile	Etobicoke-Nord	Ontario	Lib.
Cummins, John	Delta—Richmond-Est	Colombie-Britannique	PCC
Cuzner, Rodger	Cape Breton—Canso	Nouvelle-Écosse	Lib.
D'Amours, Jean-Claude	Madawaska—Restigouche	Nouveau-Brunswick	Lib.
Davies, Libby	Vancouver-Est	Colombie-Britannique	NPD
Day, Stockwell	Okanagan—Coquihalla	Colombie-Britannique	PCC
Demers, Nicole	Laval	Québec	BQ
Deschamps, Johanne	Laurentides—Labelle	Québec	BQ

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Desjarlais, Bev	Churchill	Manitoba	Ind.
Desrochers, Odina	Lotbinière—Chutes-de-la-Chaudière	Québec	BQ
DeVillers, L'hon. Paul	Simcoe-Nord	Ontario	Lib.
Devolin, Barry	Haliburton—Kawartha Lakes—Brock	Ontario	PCC
Dhalla, Ruby	Brampton—Springdale	Ontario	Lib.
Dion, L'hon. Stéphane, ministre de l'Environnement	Saint-Laurent—Cartierville	Québec	Lib.
Dosanjh, L'hon. Ujjal, ministre de la Santé	Vancouver-Sud	Colombie-Britannique	Lib.
Doyle, Norman	St. John's-Est	Terre-Neuve-et-Labrador	PCC
Drouin, L'hon. Claude, secrétaire parlementaire du premier ministre (collectivités rurales)	Beauce	Québec	Lib.
Dryden, L'hon. Ken, ministre du Développement social	York-Centre	Ontario	Lib.
Duceppe, Gilles	Laurier—Sainte-Marie	Québec	BQ
Duncan, John	Île de Vancouver-Nord	Colombie-Britannique	PCC
Easter, L'hon. Wayne, secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (développement rural)	Malpeque	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
Efford, L'hon. Ruben, ministre des Ressources naturelles	Avalon	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
Emerson, L'hon. David, ministre de l'Industrie	Vancouver Kingsway	Colombie-Britannique	Lib.
Epp, Ken	Edmonton—Sherwood Park	Alberta	PCC
Eyking, L'hon. Mark, secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international (marchés émergents)	Sydney—Victoria	Nouvelle-Écosse	Lib.
Faille, Meili	Vaudreuil-Soulanges	Québec	BQ
Finley, Diane	Haldimand—Norfolk	Ontario	PCC
Fitzpatrick, Brian	Prince Albert	Saskatchewan	PCC
Fletcher, Steven	Charleswood—St. James—Assiniboia	Manitoba	PCC
Folco, Raymonde	Laval—Les Îles	Québec	Lib.
Fontana, L'hon. Joe, ministre du Travail et du Logement	London-Centre-Nord	Ontario	Lib.
Forseth, Paul	New Westminster—Coquitlam	Colombie-Britannique	PCC
Frulla, L'hon. Liza, ministre du Patrimoine canadien et ministre responsable de la Condition féminine	Jeanne-Le Ber	Québec	Lib.
Fry, L'hon. Hedy, secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration et de la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences (Initiative sur les travailleurs formés à l'étranger)	Vancouver-Centre	Colombie-Britannique	Lib.
Gagnon, Christiane	Québec	Québec	BQ
Gagnon, Marcel	Saint-Maurice—Champlain	Québec	BQ
Gagnon, Sébastien	Jonquière—Alma	Québec	BQ
Gallant, Cheryl	Renfrew—Nipissing—Pembroke	Ontario	PCC
Galloway, L'hon. Roger	Sarnia—Lambton	Ontario	Lib.
Gaudet, Roger	Montcalm	Québec	BQ
Gauthier, Michel	Roberval—Lac-Saint-Jean	Québec	BQ
Godbout, Marc	Ottawa—Orléans	Ontario	Lib.
Godfrey, L'hon. John, ministre d'État (Infrastructure et Collectivités)	Don Valley-Ouest	Ontario	Lib.
Godin, Yvon	Acadie—Bathurst	Nouveau-Brunswick	NPD
Goldring, Peter	Edmonton-Est	Alberta	PCC
Goodale, L'hon. Ralph, ministre des Finances	Wascana	Saskatchewan	Lib.
Goodyear, Gary	Cambridge	Ontario	PCC
Gouk, Jim	Colombie-Britannique-Southern Interior	Colombie-Britannique	PCC
Graham, L'hon. Bill, ministre de la Défense nationale	Toronto-Centre	Ontario	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Grewal, Gurmant	Newton—Delta-Nord	Colombie-Britannique	PCC
Grewal, Nina	Fleetwood—Port Kells	Colombie-Britannique	PCC
Guarnieri, L'hon. Albina, ministre des Anciens Combattants	Mississauga-Est—Cooksville	Ontario	Lib.
Guay, Monique	Rivière-du-Nord	Québec	BQ
Guergis, Helena	Simcoe—Grey	Ontario	PCC
Guimond, Michel	Montmorency—Charlevoix— Haute-Côte-Nord	Québec	BQ
Hanger, Art	Calgary-Nord-Est	Alberta	PCC
Harper, L'hon. Stephen	Calgary-Sud-Ouest	Alberta	PCC
Harris, Richard	Cariboo—Prince George	Colombie-Britannique	PCC
Harrison, Jeremy	Desnethé—Missinippi—Rivière Churchill	Saskatchewan	PCC
Hearn, Loyola	St. John's-Sud—Mount Pearl	Terre-Neuve-et-Labrador	PCC
Hiebert, Russ	Surrey-Sud—White Rock— Cloverdale	Colombie-Britannique	PCC
Hill, Jay	Prince George—Peace River	Colombie-Britannique	PCC
Hinton, Betty	Kamloops—Thompson— Cariboo	Colombie-Britannique	PCC
Holland, Mark	Ajax—Pickering	Ontario	Lib.
Hubbard, L'hon. Charles, secrétaire parlementaire du ministre des Transports	Miramichi	Nouveau-Brunswick	Lib.
Ianno, L'hon. Tony, ministre d'État (Famille et Aidants naturels)	Trinity—Spadina	Ontario	Lib.
Jaffer, Rahim	Edmonton—Strathcona	Alberta	PCC
Jean, Brian	Fort McMurray—Athabasca	Alberta	PCC
Jennings, L'hon. Marlene	Notre-Dame-de-Grâce— Lachine	Québec	Lib.
Johnston, Dale	Wetaskiwin	Alberta	PCC
Julian, Peter	Burnaby—New Westminster	Colombie-Britannique	NPD
Kadis, Susan	Thornhill	Ontario	Lib.
Kamp, Randy	Pitt Meadows—Maple Ridge— Mission	Colombie-Britannique	PCC
Karetak-Lindell, Nancy	Nunavut	Nunavut	Lib.
Karygiannis, L'hon. Jim, secrétaire parlementaire de la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences et ministre responsable du renouveau démocratique	Scarborough—Agincourt	Ontario	Lib.
Keddy, Gerald	South Shore—St. Margaret's	Nouvelle-Écosse	PCC
Kenney, Jason	Calgary-Sud-Est	Alberta	PCC
Khan, Wajid	Mississauga—Streetsville	Ontario	Lib.
Kilgour, L'hon. David	Edmonton—Mill Woods— Beaumont	Alberta	Ind.
Komarnicki, Ed	Souris—Moose Mountain	Saskatchewan	PCC
Kotto, Maka	Saint-Lambert	Québec	BQ
Kramp, Daryl	Prince Edward—Hastings	Ontario	PCC
Laframboise, Mario	Argenteuil—Papineau— Mirabel	Québec	BQ
Lalonde, Francine	La Pointe-de-l'Île	Québec	BQ
Lapierre, L'hon. Jean, ministre des Transports	Outremont	Québec	Lib.
Lapierre, Réal	Lévis—Bellechasse	Québec	BQ
Lastewka, L'hon. Walt, secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	St. Catharines	Ontario	Lib.
Lauzon, Guy	Stormont—Dundas—South Glengarry	Ontario	PCC
Lavallée, Carole	Saint-Bruno—Saint-Hubert	Québec	BQ

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Layton, L'hon. Jack	Toronto—Danforth	Ontario	NPD
LeBlanc, L'hon. Dominic, secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes	Beauséjour	Nouveau-Brunswick	Lib.
Lee, Derek	Scarborough—Rouge River	Ontario	Lib.
Lemay, Marc	Abitibi—Témiscamingue	Québec	BQ
Lessard, Yves	Chambly—Borduas	Québec	BQ
Lévesque, Yvon	Abitibi—Baie-James—Nunavik—Eeyou	Québec	BQ
Longfield, L'hon. Judi, secrétaire parlementaire du ministre du Travail et du Logement	Whitby—Oshawa	Ontario	Lib.
Loubier, Yvan	Saint-Hyacinthe—Bagot	Québec	BQ
Lukiwski, Tom	Regina—Lumsden—Lake Centre	Saskatchewan	PCC
Lunn, Gary	Saanich—Gulf Islands	Colombie-Britannique	PCC
Lunney, James	Nanaimo—Alberni	Colombie-Britannique	PCC
MacAulay, L'hon. Lawrence	Cardigan	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
MacKay, Peter	Nova-Centre	Nouvelle-Écosse	PCC
MacKenzie, Dave	Oxford	Ontario	PCC
Macklin, L'hon. Paul Harold, secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada	Northumberland—Quinte West	Ontario	Lib.
Malhi, L'hon. Gurbax, secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national	Bramalea—Gore—Malton	Ontario	Lib.
Maloney, John	Welland	Ontario	Lib.
Marceau, Richard	Charlesbourg—Haute-Saint-Charles	Québec	BQ
Mark, Inky	Dauphin—Swan River—Marquette	Manitoba	PCC
Marleau, L'hon. Diane, secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé	Sudbury	Ontario	Lib.
Martin, L'hon. Keith, secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale	Esquimalt—Juan de Fuca	Colombie-Britannique	Lib.
Martin, Pat	Winnipeg-Centre	Manitoba	NPD
Martin, Le très hon. Paul, premier ministre	LaSalle—Émard	Québec	Lib.
Martin, Tony	Sault Ste. Marie	Ontario	NPD
Masse, Brian	Windsor-Ouest	Ontario	NPD
Matthews, Bill	Random—Burin—St. George's	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
McCallum, L'hon. John, ministre du Revenu national	Markham—Unionville	Ontario	Lib.
McDonough, Alexa	Halifax	Nouvelle-Écosse	NPD
McGuinty, David	Ottawa-Sud	Ontario	Lib.
McGuire, L'hon. Joe, ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique	Egmont	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
McKay, L'hon. John, secrétaire parlementaire du ministre des Finances	Scarborough—Guildwood	Ontario	Lib.
McLellan, L'hon. Anne, vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile	Edmonton-Centre	Alberta	Lib.
McTeague, L'hon. Dan, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères	Pickering—Scarborough-Est	Ontario	Lib.
Ménard, Réal	Hochelaga	Québec	BQ
Ménard, Serge	Marc-Aurèle-Fortin	Québec	BQ
Menzies, Ted	Macleod	Alberta	PCC
Merrifield, Rob	Yellowhead	Alberta	PCC
Miller, Larry	Bruce—Grey—Owen Sound	Ontario	PCC
Milliken, L'hon. Peter, Président	Kingston et les Îles	Ontario	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Mills, Bob	Red Deer	Alberta	PCC
Minna, L'hon. Maria	Beaches—East York	Ontario	Lib.
Mitchell, L'hon. Andy, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et ministre d'État (Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario)	Parry Sound—Muskoka	Ontario	Lib.
Moore, James	Port Moody—Westwood—Port Coquitlam	Colombie-Britannique	PCC
Moore, Rob	Fundy Royal	Nouveau-Brunswick	PCC
Murphy, L'hon. Shawn, secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans	Charlottetown	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
Myers, Lynn	Kitchener—Conestoga	Ontario	Lib.
Neville, L'hon. Anita, secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien et ministre responsable de la Condition féminine (Condition féminine)	Winnipeg-Centre-Sud	Manitoba	Lib.
Nicholson, L'hon. Rob	Niagara Falls	Ontario	PCC
O'Brien, Pat	London—Fanshawe	Ontario	Ind.
O'Connor, Gordon	Carleton—Mississippi Mills	Ontario	PCC
Obhrai, Deepak	Calgary-Est	Alberta	PCC
Oda, Bev	Durham	Ontario	PCC
Owen, L'hon. Stephen, ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien et ministre d'État (Sport)	Vancouver Quadra	Colombie-Britannique	Lib.
Pacetti, Massimo	Saint-Léonard—Saint-Michel	Québec	Lib.
Pallister, Brian	Portage—Lisgar	Manitoba	PCC
Paquette, Pierre	Joliette	Québec	BQ
Paradis, L'hon. Denis	Brome—Missisquoi	Québec	Lib.
Parrish, Carolyn	Mississauga—Erindale	Ontario	Ind.
Patry, Bernard	Pierrefonds—Dollard	Québec	Lib.
Penson, Charlie	Peace River	Alberta	PCC
Perron, Gilles-A.	Rivière-des-Mille-Îles	Québec	BQ
Peterson, L'hon. Jim, ministre du Commerce international	Willowdale	Ontario	Lib.
Pettigrew, L'hon. Pierre, ministre des Affaires étrangères	Papineau	Québec	Lib.
Phinney, Beth	Hamilton Mountain	Ontario	Lib.
Picard, Pauline	Drummond	Québec	BQ
Pickard, L'hon. Jerry, secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie	Chatham-Kent—Essex	Ontario	Lib.
Plamondon, Louis	Bas-Richelieu—Nicolet—Bécancour	Québec	BQ
Poilievre, Pierre	Nepean—Carleton	Ontario	PCC
Poirier-Rivard, Denise	Châteauguay—Saint-Constant	Québec	BQ
Powers, Russ	Ancaster—Dundas—Flamborough—Westdale	Ontario	Lib.
Prentice, Jim	Calgary-Centre-Nord	Alberta	PCC
Preston, Joe	Elgin—Middlesex—London	Ontario	PCC
Proulx, Marcel, vice-président des comités pléniers	Hull—Aylmer	Québec	Lib.
Rajotte, James	Edmonton—Leduc	Alberta	PCC
Ratansi, Yasmin	Don Valley-Est	Ontario	Lib.
Redman, L'hon. Karen	Kitchener-Centre	Ontario	Lib.
Regan, L'hon. Geoff, ministre des Pêches et des Océans	Halifax-Ouest	Nouvelle-Écosse	Lib.
Reid, Scott	Lanark—Frontenac—Lennox and Addington	Ontario	PCC
Reynolds, John	West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country	Colombie-Britannique	PCC
Richardson, Lee	Calgary-Centre	Alberta	PCC

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Ritz, Gerry	Battlefords—Lloydminster	Saskatchewan	PCC
Robillard, L'hon. Lucienne, présidente du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales	Westmount—Ville-Marie	Québec	Lib.
Rodriguez, Pablo	Honoré-Mercier	Québec	Lib.
Rota, Anthony	Nipissing—Timiskaming	Ontario	Lib.
Roy, Jean-Yves	Haute-Gaspésie—La Mitis—Matane—Matapédia	Québec	BQ
Russell, Todd Norman	Labrador	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
Saada, L'hon. Jacques, ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec et ministre responsable de la Francophonie	Brossard—La Prairie	Québec	Lib.
Sauvageau, Benoît	Repentigny	Québec	BQ
Savage, Michael	Dartmouth—Cole Harbour	Nouvelle-Écosse	Lib.
Savoy, Andy	Tobique—Mactaquac	Nouveau-Brunswick	Lib.
Scarpaleggia, Francis	Lac-Saint-Louis	Québec	Lib.
Scheer, Andrew	Regina—Qu'Appelle	Saskatchewan	PCC
Schellenberger, Gary	Perth—Wellington	Ontario	PCC
Schmidt, Werner	Kelowna—Lake Country	Colombie-Britannique	PCC
Scott, L'hon. Andy, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits	Fredericton	Nouveau-Brunswick	Lib.
Sgro, L'hon. Judy	York-Ouest	Ontario	Lib.
Siksay, Bill	Burnaby—Douglas	Colombie-Britannique	NPD
Silva, Mario	Davenport	Ontario	Lib.
Simard, Christian	Beauport—Limoilou	Québec	BQ
Simard, L'hon. Raymond, secrétaire parlementaire du ministre du Commerce intérieur, leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable des langues officielles et ministre associé de la Défense nationale	Saint Boniface	Manitoba	Lib.
Simms, Scott	Bonavista—Gander—Grand Falls—Windsor	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
Skelton, Carol	Saskatoon—Rosetown—Biggar	Saskatchewan	PCC
Smith, David	Pontiac	Québec	Lib.
Smith, Joy	Kildonan—St. Paul	Manitoba	PCC
Solberg, Monte	Medicine Hat	Alberta	PCC
Sorenson, Kevin	Crowfoot	Alberta	PCC
St-Hilaire, Caroline	Longueuil—Pierre-Boucher	Québec	BQ
St. Amand, Lloyd	Brant	Ontario	Lib.
St. Denis, Brent	Algoma—Manitoulin—Kapusking	Ontario	Lib.
Steckle, Paul	Huron—Bruce	Ontario	Lib.
Stinson, Darrel	Okanagan—Shuswap	Colombie-Britannique	PCC
Stoffer, Peter	Sackville—Eastern Shore	Nouvelle-Écosse	NPD
Strahl, Chuck, vice-président et président des comités pléniers	Chilliwack—Fraser Canyon	Colombie-Britannique	PCC
Stronach, L'hon. Belinda, ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences et ministre responsable du nouveau démocratique	Newmarket—Aurora	Ontario	Lib.
Szabo, Paul	Mississauga-Sud	Ontario	Lib.
Telegdi, L'hon. Andrew	Kitchener—Waterloo	Ontario	Lib.
Temelkovski, Lui	Oak Ridges—Markham	Ontario	Lib.
Thibault, Louise	Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques	Québec	BQ
Thibault, L'hon. Robert, secrétaire parlementaire du ministre de la Santé	Nova-Ouest	Nouvelle-Écosse	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Thompson, Greg	Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest	Nouveau-Brunswick	PCC
Thompson, Myron	Wild Rose	Alberta	PCC
Tilson, David	Dufferin—Caledon	Ontario	PCC
Toews, Vic	Provencher	Manitoba	PCC
Tonks, Alan	York-Sud—Weston	Ontario	Lib.
Torsney, L'hon. Paddy, secrétaire parlementaire de la Coopération internationale	Burlington	Ontario	Lib.
Trost, Bradley	Saskatoon—Humboldt	Saskatchewan	PCC
Tweed, Merv	Brandon—Souris	Manitoba	PCC
Ur, Rose-Marie	Lambton—Kent—Middlesex	Ontario	Lib.
Valeri, L'hon. Tony, leader du gouvernement à la Chambre des communes	Hamilton-Est—Stoney Creek	Ontario	Lib.
Valley, Roger	Kenora	Ontario	Lib.
Van Loan, Peter	York—Simcoe	Ontario	PCC
Vellacott, Maurice	Saskatoon—Wanuskewin	Saskatchewan	PCC
Vincent, Robert	Shefford	Québec	BQ
Volpe, L'hon. Joseph, ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Eglinton—Lawrence	Ontario	Lib.
Wappel, Tom	Scarborough-Sud-Ouest	Ontario	Lib.
Warawa, Mark	Langley	Colombie-Britannique	PCC
Wasylycia-Leis, Judy	Winnipeg-Nord	Manitoba	NPD
Watson, Jeff	Essex	Ontario	PCC
White, Randy	Abbotsford	Colombie-Britannique	PCC
Wilfert, L'hon. Bryon, secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement	Richmond Hill	Ontario	Lib.
Williams, John	Edmonton—St. Albert	Alberta	PCC
Wrzesnewskyj, Borys	Etobicoke-Centre	Ontario	Lib.
Yelich, Lynne	Blackstrap	Saskatchewan	PCC
Zed, Paul	Saint John	Nouveau-Brunswick	Lib.
VACANCE	Surrey-Nord	Colombie-Britannique	

LISTE ALPHABÉTIQUE DES DÉPUTÉS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES PAR PROVINCE

Première session, Trente-huitième Législature

Nom	Circonscription	Affiliation politique
ALBERTA (28)		
Ablonczy, Diane	Calgary—Nose Hill	PCC
Ambrose, Rona	Edmonton—Spruce Grove	PCC
Anders, Rob	Calgary-Ouest	PCC
Benoit, Leon	Vegreville—Wainwright	PCC
Casson, Rick	Lethbridge	PCC
Chatters, David	Westlock—St. Paul	PCC
Epp, Ken	Edmonton—Sherwood Park	PCC
Goldring, Peter	Edmonton-Est	PCC
Hanger, Art	Calgary-Nord-Est	PCC
Harper, L'hon. Stephen	Calgary-Sud-Ouest	PCC
Jaffer, Rahim	Edmonton—Strathcona	PCC
Jean, Brian	Fort McMurray—Athabasca	PCC
Johnston, Dale	Wetaskiwin	PCC
Kenney, Jason	Calgary-Sud-Est	PCC
Kilgour, L'hon. David	Edmonton—Mill Woods—Beaumont	Ind.
McLellan, L'hon. Anne, vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile	Edmonton-Centre	Lib.
Menzies, Ted	Macleod	PCC
Merrifield, Rob	Yellowhead	PCC
Mills, Bob	Red Deer	PCC
Obhrai, Deepak	Calgary-Est	PCC
Penson, Charlie	Peace River	PCC
Prentice, Jim	Calgary-Centre-Nord	PCC
Rajotte, James	Edmonton—Leduc	PCC
Richardson, Lee	Calgary-Centre	PCC
Solberg, Monte	Medicine Hat	PCC
Sorenson, Kevin	Crowfoot	PCC
Thompson, Myron	Wild Rose	PCC
Williams, John	Edmonton—St. Albert	PCC
COLOMBIE-BRITANNIQUE (36)		
Abbott, Jim	Kootenay—Columbia	PCC
Anderson, L'hon. David	Victoria	Lib.
Bell, Don	North Vancouver	Lib.
Chan, L'hon. Raymond, ministre d'État (Multiculturalisme)	Richmond	Lib.
Crowder, Jean	Nanaimo—Cowichan	NPD
Cullen, Nathan	Skeena—Bulkley Valley	NPD
Cummins, John	Delta—Richmond-Est	PCC
Davies, Libby	Vancouver-Est	NPD
Day, Stockwell	Okanagan—Coquihalla	PCC
Dosanjh, L'hon. Ujjal, ministre de la Santé	Vancouver-Sud	Lib.
Duncan, John	Île de Vancouver-Nord	PCC
Emerson, L'hon. David, ministre de l'Industrie	Vancouver Kingsway	Lib.
Forseth, Paul	New Westminster—Coquitlam	PCC

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Fry, L'hon. Hedy, secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration et de la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences (Initiative sur les travailleurs formés à l'étranger)	Vancouver-Centre	Lib.
Gouk, Jim	Colombie-Britannique-Southern Interior	PCC
Grewal, Gurmant	Newton—Delta-Nord	PCC
Grewal, Nina	Fleetwood—Port Kells	PCC
Harris, Richard	Cariboo—Prince George	PCC
Hiebert, Russ	Surrey-Sud—White Rock—Cloverdale... ..	PCC
Hill, Jay	Prince George—Peace River	PCC
Hinton, Betty	Kamloops—Thompson—Cariboo	PCC
Julian, Peter	Burnaby—New Westminster	NPD
Kamp, Randy	Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission.. ..	PCC
Lunn, Gary	Saanich—Gulf Islands	PCC
Lunney, James	Nanaimo—Alberni	PCC
Martin, L'hon. Keith, secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale ..	Esquimalt—Juan de Fuca	Lib.
Moore, James	Port Moody—Westwood—Port Coquitlam	PCC
Owen, L'hon. Stephen, ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien et ministre d'État (Sport)	Vancouver Quadra	Lib.
Reynolds, John	West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country	PCC
Schmidt, Werner	Kelowna—Lake Country	PCC
Siksay, Bill	Burnaby—Douglas	NPD
Stinson, Darrel	Okanagan—Shuswap	PCC
Strahl, Chuck, vice-président et président des comités pléniers	Chilliwack—Fraser Canyon	PCC
Warawa, Mark	Langley	PCC
White, Randy	Abbotsford	PCC
VACANCE	Surrey-Nord	
ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD (4)		
Easter, L'hon. Wayne, secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (développement rural)	Malpeque	Lib.
MacAulay, L'hon. Lawrence	Cardigan	Lib.
McGuire, L'hon. Joe, ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique	Egmont	Lib.
Murphy, L'hon. Shawn, secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans	Charlottetown	Lib.
MANITOBA (14)		
Alcock, L'hon. Reg, président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé	Winnipeg-Sud	Lib.
Bezan, James	Selkirk—Interlake	PCC
Blaikie, L'hon. Bill	Elmwood—Transcona	NPD
Desjarlais, Bev	Churchill	Ind.
Fletcher, Steven	Charleswood—St. James—Assiniboia	PCC
Mark, Inky	Dauphin—Swan River—Marquette	PCC
Martin, Pat	Winnipeg-Centre	NPD
Neville, L'hon. Anita, secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien et ministre responsable de la Condition féminine (Condition féminine)	Winnipeg-Centre-Sud	Lib.
Pallister, Brian	Portage—Lisgar	PCC
Simard, L'hon. Raymond, secrétaire parlementaire du ministre du Commerce intérieur, leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable des langues officielles et ministre associé de la Défense nationale ...	Saint Boniface	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Smith, Joy	Kildonan—St. Paul	PCC
Toews, Vic	Provencher	PCC
Tweed, Merv	Brandon—Souris	PCC
Wasylycia-Leis, Judy	Winnipeg-Nord	NPD
NOUVEAU-BRUNSWICK (10)		
Bradshaw, L'hon. Claudette, ministre d'État (Développement des ressources humaines)	Moncton—Riverview—Dieppe	Lib.
D'Amours, Jean-Claude	Madawaska—Restigouche	Lib.
Godin, Yvon	Acadie—Bathurst	NPD
Hubbard, L'hon. Charles, secrétaire parlementaire du ministre des Transports	Miramichi	Lib.
LeBlanc, L'hon. Dominic, secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes	Beauséjour	Lib.
Moore, Rob	Fundy Royal	PCC
Savoy, Andy	Tobique—Mactaquac	Lib.
Scott, L'hon. Andy, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits	Fredericton	Lib.
Thompson, Greg	Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest	PCC
Zed, Paul	Saint John	Lib.
NOUVELLE-ÉCOSSE (11)		
Brison, L'hon. Scott, ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	Kings—Hants	Lib.
Casey, Bill	Cumberland—Colchester— Musquodoboit Valley	PCC
Cuzner, Rodger	Cape Breton—Canso	Lib.
Eyking, L'hon. Mark, secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international (marchés émergents)	Sydney—Victoria	Lib.
Keddy, Gerald	South Shore—St. Margaret's	PCC
MacKay, Peter	Nova-Centre	PCC
McDonough, Alexa	Halifax	NPD
Regan, L'hon. Geoff, ministre des Pêches et des Océans	Halifax-Ouest	Lib.
Savage, Michael	Dartmouth—Cole Harbour	Lib.
Stoffer, Peter	Sackville—Eastern Shore	NPD
Thibault, L'hon. Robert, secrétaire parlementaire du ministre de la Santé	Nova-Ouest	Lib.
NUNAVUT (1)		
Karetak-Lindell, Nancy	Nunavut	Lib.
ONTARIO (106)		
Adams, L'hon. Peter, secrétaire parlementaire de la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences et ministre responsable du renouveau démocratique	Peterborough	Lib.
Allison, Dean	Niagara-Ouest—Glanbrook	PCC
Angus, Charlie	Timmins—Baie James	NPD
Augustine, L'hon. Jean, vice-présidente adjointe des comités pléniers	Etobicoke—Lakeshore	Lib.
Bains, L'hon. Navdeep, secrétaire parlementaire du premier ministre	Mississauga—Brampton-Sud	Lib.
Barnes, L'hon. Sue, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits	London-Ouest	Lib.
Beaumier, Colleen	Brampton-Ouest	Lib.
Bélanger, L'hon. Mauril, ministre du Commerce intérieur, leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable des langues officielles et ministre associé de la Défense nationale	Ottawa—Vanier	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Bennett, L'hon. Carolyn, ministre d'État (Santé publique)	St. Paul's	Lib.
Bevilacqua, L'hon. Maurizio	Vaughan	Lib.
Bonin, Raymond	Nickel Belt	Lib.
Boshcoff, Ken	Thunder Bay—Rainy River	Lib.
Boudria, L'hon. Don	Glengarry—Prescott—Russell	Lib.
Broadbent, L'hon. Ed	Ottawa-Centre	NPD
Brown, Bonnie	Oakville	Lib.
Brown, Gord	Leeds—Grenville	PCC
Bulte, L'hon. Sarmite, secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien et ministre responsable de la Condition féminine et ministre responsable de l'industrie (femmes entrepreneures)	Parkdale—High Park	Lib.
Cannis, John	Scarborough-Centre	Lib.
Carr, Gary	Halton	Lib.
Carrie, Colin	Oshawa	PCC
Carroll, L'hon. Aileen, ministre de la Coopération internationale	Barrie	Lib.
Catterall, Marlene	Ottawa-Ouest—Nepean	Lib.
Chamberlain, L'hon. Brenda	Guelph	Lib.
Chong, Michael	Wellington—Halton Hills	PCC
Christopherson, David	Hamilton-Centre	NPD
Comartin, Joe	Windsor—Tecumseh	NPD
Comuzzi, L'hon. Joe	Thunder Bay—Superior-Nord	Lib.
Cullen, L'hon. Roy, secrétaire parlementaire de la ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile	Etobicoke-Nord	Lib.
DeVillers, L'hon. Paul	Simcoe-Nord	Lib.
Devolin, Barry	Haliburton—Kawartha Lakes—Brock	PCC
Dhalla, Ruby	Brampton—Springdale	Lib.
Dryden, L'hon. Ken, ministre du Développement social	York-Centre	Lib.
Finley, Diane	Haldimand—Norfolk	PCC
Fontana, L'hon. Joe, ministre du Travail et du Logement	London-Centre-Nord	Lib.
Gallant, Cheryl	Renfrew—Nipissing—Pembroke	PCC
Galloway, L'hon. Roger	Sarnia—Lambton	Lib.
Godbout, Marc	Ottawa—Orléans	Lib.
Godfrey, L'hon. John, ministre d'État (Infrastructure et Collectivités)	Don Valley-Ouest	Lib.
Goodyear, Gary	Cambridge	PCC
Graham, L'hon. Bill, ministre de la Défense nationale	Toronto-Centre	Lib.
Guarnieri, L'hon. Albina, ministre des Anciens Combattants	Mississauga-Est—Cooksville	Lib.
Guergis, Helena	Simcoe—Grey	PCC
Holland, Mark	Ajax—Pickering	Lib.
Ianno, L'hon. Tony, ministre d'État (Famille et Aidants naturels)	Trinity—Spadina	Lib.
Kadis, Susan	Thornhill	Lib.
Karygiannis, L'hon. Jim, secrétaire parlementaire de la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences et ministre responsable du nouveau démocratique	Scarborough—Agincourt	Lib.
Khan, Wajid	Mississauga—Streetsville	Lib.
Kramp, Daryl	Prince Edward—Hastings	PCC
Lastewka, L'hon. Walt, secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	St. Catharines	Lib.
Lauzon, Guy	Stormont—Dundas—South Glengarry	PCC
Layton, L'hon. Jack	Toronto—Danforth	NPD
Lee, Derek	Scarborough—Rouge River	Lib.
Longfield, L'hon. Judi, secrétaire parlementaire du ministre du Travail et du Logement	Whitby—Oshawa	Lib.
MacKenzie, Dave	Oxford	PCC

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Macklin, L'hon. Paul Harold, secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada	Northumberland—Quinte West	Lib.
Malhi, L'hon. Gurbax, secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national	Bramalea—Gore—Malton	Lib.
Maloney, John	Welland	Lib.
Marleau, L'hon. Diane, secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé	Sudbury	Lib.
Martin, Tony	Sault Ste. Marie	NPD
Masse, Brian	Windsor-Ouest	NPD
McCallum, L'hon. John, ministre du Revenu national	Markham—Unionville	Lib.
McGuinty, David	Ottawa-Sud	Lib.
McKay, L'hon. John, secrétaire parlementaire du ministre des Finances	Scarborough—Guildwood	Lib.
McTeague, L'hon. Dan, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères	Pickering—Scarborough-Est	Lib.
Miller, Larry	Bruce—Grey—Owen Sound	PCC
Milliken, L'hon. Peter, Président	Kingston et les Îles	Lib.
Minna, L'hon. Maria	Beaches—East York	Lib.
Mitchell, L'hon. Andy, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et ministre d'État (Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario)	Parry Sound—Muskoka	Lib.
Myers, Lynn	Kitchener—Conestoga	Lib.
Nicholson, L'hon. Rob	Niagara Falls	PCC
O'Brien, Pat	London—Fanshawe	Ind.
O'Connor, Gordon	Carleton—Mississippi Mills	PCC
Oda, Bev	Durham	PCC
Parrish, Carolyn	Mississauga—Erindale	Ind.
Peterson, L'hon. Jim, ministre du Commerce international	Willowdale	Lib.
Phinney, Beth	Hamilton Mountain	Lib.
Pickard, L'hon. Jerry, secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie	Chatham-Kent—Essex	Lib.
Poillievre, Pierre	Nepean—Carleton	PCC
Powers, Russ	Ancaster—Dundas—Flamborough—Westdale	Lib.
Preston, Joe	Elgin—Middlesex—London	PCC
Ratansi, Yasmin	Don Valley-Est	Lib.
Redman, L'hon. Karen	Kitchener-Centre	Lib.
Reid, Scott	Lanark—Frontenac—Lennox and Addington	PCC
Rota, Anthony	Nipissing—Timiskaming	Lib.
Schellenberger, Gary	Perth—Wellington	PCC
Sgro, L'hon. Judy	York-Ouest	Lib.
Silva, Mario	Davenport	Lib.
St. Amand, Lloyd	Brant	Lib.
St. Denis, Brent	Algoma—Manitoulin—Kapusking	Lib.
Steckle, Paul	Huron—Bruce	Lib.
Stronach, L'hon. Belinda, ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences et ministre responsable du renouveau démocratique	Newmarket—Aurora	Lib.
Szabo, Paul	Mississauga-Sud	Lib.
Telegdi, L'hon. Andrew	Kitchener—Waterloo	Lib.
Temelkovski, Lui	Oak Ridges—Markham	Lib.
Tilson, David	Dufferin—Caledon	PCC
Tonks, Alan	York-Sud—Weston	Lib.
Torsney, L'hon. Paddy, secrétaire parlementaire de la ministre de la Coopération internationale	Burlington	Lib.
Ur, Rose-Marie	Lambton—Kent—Middlesex	Lib.
Valeri, L'hon. Tony, leader du gouvernement à la Chambre des communes	Hamilton-Est—Stoney Creek	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Valley, Roger.....	Kenora	Lib.
Van Loan, Peter.....	York—Simcoe.....	PCC
Volpe, L'hon. Joseph, ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration.....	Eglinton—Lawrence	Lib.
Wappel, Tom.....	Scarborough-Sud-Ouest.....	Lib.
Watson, Jeff.....	Essex.....	PCC
Wilfert, L'hon. Bryon, secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement	Richmond Hill	Lib.
Wrzesnewskyj, Borys	Etobicoke-Centre.....	Lib.
QUÉBEC (74)		
André, Guy.....	Berthier—Maskinongé.....	BQ
Asselin, Gérard	Manicouagan	BQ
Bachand, Claude.....	Saint-Jean.....	BQ
Bakopanos, L'hon. Eleni, secrétaire parlementaire du ministre du Développement social (économie sociale).....	Ahuntsic	Lib.
Bellavance, André	Richmond—Arthabaska	BQ
Bigras, Bernard	Rosemont—La Petite-Patrie	BQ
Blais, Raynald	Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine.....	BQ
Boire, Alain	Beauharnois—Salaberry	BQ
Boivin, Françoise	Gatineau	Lib.
Bonsant, France.....	Compton—Stanstead.....	BQ
Bouchard, Robert	Chicoutimi—Le Fjord	BQ
Boulianne, Marc	Mégantic—L'Érable.....	BQ
Bourgeois, Diane	Terrebonne—Blainville	BQ
Brunelle, Paule.....	Trois-Rivières	BQ
Cardin, Serge	Sherbrooke	BQ
Carrier, Robert	Alfred-Pellan	BQ
Clavet, Roger	Louis-Hébert	BQ
Cleary, Bernard	Louis-Saint-Laurent.....	BQ
Coderre, L'hon. Denis.....	Bourassa	Lib.
Côté, Guy	Portneuf—Jacques-Cartier.....	BQ
Cotler, L'hon. Irwin, ministre de la Justice et procureur général du Canada.....	Mont-Royal.....	Lib.
Crête, Paul	Montmagny—L'Islet—Kamouraska— Rivière-du-Loup.....	BQ
Demers, Nicole	Laval.....	BQ
Deschamps, Johanne	Laurentides—Labelle	BQ
Desrochers, Odina	Lotbinière—Chutes-de-la-Chaudière.....	BQ
Dion, L'hon. Stéphane, ministre de l'Environnement	Saint-Laurent—Cartierville.....	Lib.
Drouin, L'hon. Claude, secrétaire parlementaire du premier ministre (collectivités rurales).....	Beauce	Lib.
Duceppe, Gilles.....	Laurier—Sainte-Marie	BQ
Faille, Meili.....	Vaudreuil-Soulanges	BQ
Folco, Raymonde.....	Laval—Les Îles	Lib.
Frulla, L'hon. Liza, ministre du Patrimoine canadien et ministre responsable de la Condition féminine	Jeanne-Le Ber	Lib.
Gagnon, Christiane	Québec.....	BQ
Gagnon, Marcel.....	Saint-Maurice—Champlain.....	BQ
Gagnon, Sébastien.....	Jonquière—Alma.....	BQ
Gaudet, Roger	Montcalm	BQ
Gauthier, Michel	Roberval—Lac-Saint-Jean.....	BQ
Guay, Monique	Rivière-du-Nord.....	BQ
Guimond, Michel	Montmorency—Charlevoix—Haute- Côte-Nord	BQ

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Jennings, L'hon. Marlene	Notre-Dame-de-Grâce—Lachine	Lib.
Kotto, Maka	Saint-Lambert	BQ
Laframboise, Mario	Argenteuil—Papineau—Mirabel	BQ
Lalonde, Francine	La Pointe-de-l'Île	BQ
Lapierre, L'hon. Jean, ministre des Transports	Outremont	Lib.
Lapierre, Réal	Lévis—Bellechasse	BQ
Lavallée, Carole	Saint-Bruno—Saint-Hubert	BQ
Lemay, Marc	Abitibi—Témiscamingue	BQ
Lessard, Yves	Chambly—Borduas	BQ
Lévesque, Yvon	Abitibi—Baie-James—Nunavik—Eeyou	BQ
Loubier, Yvan	Saint-Hyacinthe—Bagot	BQ
Marceau, Richard	Charlesbourg—Haute-Saint-Charles	BQ
Martin, Le très hon. Paul, premier ministre	LaSalle—Émard	Lib.
Ménard, Réal	Hochelaga	BQ
Ménard, Serge	Marc-Aurèle-Fortin	BQ
Pacetti, Massimo	Saint-Léonard—Saint-Michel	Lib.
Paquette, Pierre	Joliette	BQ
Paradis, L'hon. Denis	Brome—Missisquoi	Lib.
Patry, Bernard	Pierrefonds—Dollard	Lib.
Perron, Gilles-A.	Rivière-des-Mille-Îles	BQ
Pettigrew, L'hon. Pierre, ministre des Affaires étrangères	Papineau	Lib.
Picard, Pauline	Drummond	BQ
Plamondon, Louis	Bas-Richelieu—Nicolet—Bécancour	BQ
Poirier-Rivard, Denise	Châteauguay—Saint-Constant	BQ
Proulx, Marcel, vice-président des comités pléniers	Hull—Aylmer	Lib.
Robillard, L'hon. Lucienne, présidente du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales	Westmount—Ville-Marie	Lib.
Rodriguez, Pablo	Honoré-Mercier	Lib.
Roy, Jean-Yves	Haute-Gaspésie—La Mitis—Matane—Matapédia	BQ
Saada, L'hon. Jacques, ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec et ministre responsable de la Francophonie...	Brossard—La Prairie	Lib.
Sauvageau, Benoît	Repentigny	BQ
Scarpaleggia, Francis	Lac-Saint-Louis	Lib.
Simard, Christian	Beauport—Limoilou	BQ
Smith, David	Pontiac	Lib.
St-Hilaire, Caroline	Longueuil—Pierre-Boucher	BQ
Thibault, Louise	Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques	BQ
Vincent, Robert	Shefford	BQ

SASKATCHEWAN (14)

Anderson, David	Cypress Hills—Grasslands	PCC
Batters, Dave	Palliser	PCC
Breitkreuz, Garry	Yorkton—Melville	PCC
Fitzpatrick, Brian	Prince Albert	PCC
Goodale, L'hon. Ralph, ministre des Finances	Wascana	Lib.
Harrison, Jeremy	Desnethé—Mississippi—Rivière Churchill	PCC
Komarnicki, Ed	Souris—Moose Mountain	PCC
Lukiwski, Tom	Regina—Lumsden—Lake Centre	PCC
Ritz, Gerry	Battlefords—Lloydminster	PCC

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Scheer, Andrew	Regina—Qu'Appelle	PCC
Skelton, Carol	Saskatoon—Rosetown—Biggar	PCC
Trost, Bradley	Saskatoon—Humboldt	PCC
Vellacott, Maurice	Saskatoon—Wanuskewin	PCC
Yelich, Lynne	Blackstrap	PCC

TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR (7)

Byrne, L'hon. Gerry, secrétaire parlementaire de la présidente du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales	Humber—St. Barbe—Baie Verte	Lib.
Doyle, Norman	St. John's-Est	PCC
Efford, L'hon. Ruben, ministre des Ressources naturelles	Avalon	Lib.
Hearn, Loyola	St. John's-Sud—Mount Pearl	PCC
Matthews, Bill	Random—Burin—St. George's	Lib.
Russell, Todd Norman	Labrador	Lib.
Simms, Scott	Bonavista—Gander—Grand Falls—Windsor	Lib.

TERRITOIRES DU NORD-OUEST (1)

Blondin-Andrew, L'hon. Ethel, ministre d'État (Nord canadien)	Western Arctic	Lib.
---	----------------------	------

YUKON (1)

Bagnell, L'hon. Larry, secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles Yukon	Yukon	Lib.
---	-------------	------

LISTE DES COMITÉS PERMANENTS ET DES SOUS-COMITÉS

(Au 25 novembre 2005 — 1^{re} Session, 38^e Législature)

ACCÈS À L'INFORMATION, PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ET ÉTHIQUE

Président: David Chatters

Vice-présidents: Derek Lee
Pat Martin

Navdeep Bains
Odina Desrochers
Ken Epp

Marlene Jennings
Mario Laframboise

Tom Lukiwski
Russ Powers

David Tilson
Paul Zed

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Dean Allison
Rona Ambrose
Rob Anders
David Anderson
Dave Batters
Leon Benoit
James Bezan
Garry Breitkreuz
Ed Broadbent
Gord Brown
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
Michael Chong
Joe Comartin
Guy Côté
Paul Crête
John Cummins
Stockwell Day
Barry Devolin
Norman Doyle
John Duncan
Diane Finley
Brian Fitzpatrick

Steven Fletcher
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Michel Gauthier
Yvon Godin
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Nina Grewal
Helena Guergis
Michel Guimond
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Jeremy Harrison
Loyola Hearn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Brian Jean
Dale Johnston
Randy Kamp
Gerald Keddy
Jason Kenney

Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Guy Lauzon
Jack Layton
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Dave MacKenzie
Inky Mark
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Rob Nicholson
Gordon O'Connor
Deepak Obhrai
Bev Oda
Brian Pallister
Charlie Penson
Pauline Picard
Pierre Poilievre
Jim Prentice
Joe Preston
James Rajotte

Scott Reid
John Reynolds
Lee Richardson
Gerry Ritz
Andrew Scheer
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Carol Skelton
Joy Smith
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Bradley Trost
Merv Tweed
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Tom Wappel
Mark Warawa
Jeff Watson
Randy White
John Williams
Lynne Yelich

AFFAIRES AUTOCHTONES ET DU DÉVELOPPEMENT DU GRAND NORD

Président: Lloyd St. Amand

Vice-présidents: Bernard Cleary
Jeremy Harrison

Sue Barnes
Nancy Karetak-Lindell
Inky Mark

Pat Martin
Serge Ménard

Jim Prentice
Carol Skelton

David Smith
Roger Valley

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Dean Allison
Rona Ambrose
Rob Anders
David Anderson
Charlie Angus
Gérard Asselin
Dave Batters
Leon Benoit
James Bezan
Garry Breitzkreuz
Gord Brown
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Michael Chong
Guy Côté
Jean Crowder
Nathan Cullen
John Cummins
Rodger Cuzner
Stockwell Day
Bev Desjarlais
Paul DeVillers
Barry Devolin

Norman Doyle
John Duncan
Ken Epp
Diane Finley
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Paul Forseth
Hedy Fry
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Loyola Hearn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Brian Jean
Dale Johnston
Randy Kamp
Gerald Keddy

Jason Kenney
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Guy Lauzon
Marc Lemay
Yvon Lévesque
Tom Lukiwski
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Dave MacKenzie
Tony Martin
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Rob Nicholson
Gordon O'Connor
Deepak Obhrai
Bev Oda
Brian Pallister
Charlie Penson
Pierre Poilievre
Joe Preston
James Rajotte

Scott Reid
John Reynolds
Lee Richardson
Gerry Ritz
Todd Norman Russell
Andrew Scheer
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Joy Smith
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
David Tilson
Vic Toews
Bradley Trost
Merv Tweed
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mark Warawa
Jeff Watson
Randy White
John Williams
Lynne Yelich

AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE INTERNATIONAL

Président: Bernard Patry

Vice-présidents: Francine Lalonde
Kevin Sorenson

Maurizio Bevilacqua	Lawrence MacAulay	Dan McTeague	Pierre Paquette	(12)
Stockwell Day	Alexa McDonough	Ted Menzies	Beth Phinney	
Helena Guergis				

Membres associés

Jim Abbott	Johanne Deschamps	Randy Kamp	John Reynolds
Diane Ablonczy	Bev Desjarlais	Gerald Keddy	Lee Richardson
Dean Allison	Paul DeVillers	Jason Kenney	Gerry Ritz
Rona Ambrose	Barry Devolin	Wajid Khan	Pablo Rodriguez
Rob Anders	Ruby Dhalla	Ed Komarnicki	Anthony Rota
David Anderson	Norman Doyle	Daryl Kramp	Michael Savage
David Anderson	Claude Drouin	Guy Lauzon	Andy Savoy
Guy André	John Duncan	Jack Layton	Andrew Scheer
Claude Bachand	Wayne Easter	Tom Lukiwski	Gary Schellenberger
Larry Bagnell	Ken Epp	Gary Lunn	Werner Schmidt
Navdeep Bains	Mark Eyking	James Lunney	Mario Silva
Dave Batters	Diane Finley	Peter MacKay	Carol Skelton
Colleen Beaumier	Brian Fitzpatrick	Dave MacKenzie	Joy Smith
Don Bell	Steven Fletcher	John Maloney	Monte Solberg
Leon Benoit	Raymonde Folco	Inky Mark	Brent St. Denis
James Bezan	Paul Forseth	Keith Martin	Darrel Stinson
Raymond Bonin	Cheryl Gallant	Brian Masse	Chuck Strahl
Don Boudria	Marc Godbout	David McGuinty	Robert Thibault
Diane Bourgeois	Peter Goldring	Rob Merrifield	Greg Thompson
Garry Breitzkreuz	Gary Goodyear	Larry Miller	Myron Thompson
Bonnie Brown	Jim Gouk	Bob Mills	David Tilson
Gord Brown	Gurmant Grewal	James Moore	Vic Toews
Paule Brunelle	Nina Grewal	Rob Moore	Alan Tonks
Sarmite Bulte	Art Hanger	Anita Neville	Paddy Torsney
Gary Carr	Stephen Harper	Rob Nicholson	Bradley Trost
Colin Carrie	Richard Harris	Gordon O'Connor	Merv Tweed
Bill Casey	Jeremy Harrison	Deepak Obhrai	Roger Valley
Rick Casson	Loyola Hearn	Bev Oda	Peter Van Loan
Marlene Catterall	Russ Hiebert	Brian Pallister	Maurice Vellacott
David Chatters	Jay Hill	Denis Paradis	Mark Warawa
Michael Chong	Betty Hinton	Charlie Penson	Jeff Watson
Roger Clavet	Rahim Jaffer	Pierre Poilievre	Randy White
Denis Coderre	Brian Jean	Jim Prentice	John Williams
Joe Comartin	Marlene Jennings	Joe Preston	Borys Wrzesnewskyj
Joe Comuzzi	Dale Johnston	James Rajotte	Lynne Yelich
Guy Côté	Peter Julian	Scott Reid	Paul Zed
John Cummins			

SOUS-COMITÉ DU COMMERCE INTERNATIONAL, DES DIFFÉRENDS COMMERCIAUX ET DES INVESTISSEMENTS INTERNATIONAUX

Président:

Vice-président:

Joe Comuzzi	Claude Drouin	Mark Eyking	Pierre Paquette	(4)
-------------	---------------	-------------	-----------------	-----

SOUS-COMITÉ DES DROITS DE LA PERSONNE ET DU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

Président:	Paul DeVillers	Vice-président:	Stockwell Day
Navdeep Bains Diane Bourgeois	Joe Comartin	Helena Guergis	Paddy Torsney

(7)

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE

Président:	Paul Steckle	Vice-présidents:	André Bellavance Gerry Ritz
David Anderson Charlie Angus James Bezan	Wayne Easter Mark Eyking	Réal Lapierre Larry Miller	David Smith Rose-Marie Ur

(12)

Membres associés

Jim Abbott	Steven Fletcher	Daryl Kramp	John Reynolds
Diane Ablonczy	Paul Forseth	Guy Lauzon	Lee Richardson
Dean Allison	Cheryl Gallant	Tom Lukiwski	Andy Savoy
Rona Ambrose	Yvon Godin	Gary Lunn	Andrew Scheer
Rob Anders	Peter Goldring	James Lunney	Gary Schellenberger
Guy André	Gary Goodyear	Peter MacKay	Werner Schmidt
Dave Batters	Jim Gouk	Dave MacKenzie	Carol Skelton
Leon Benoit	Gurmant Grewal	John Maloney	Joy Smith
Garry Breitzkreuz	Nina Grewal	Inky Mark	Monte Solberg
Gord Brown	Helena Guergis	Ted Menzies	Kevin Sorenson
Colin Carrie	Art Hanger	Rob Merrifield	Darrel Stinson
Bill Casey	Stephen Harper	Bob Mills	Peter Stoffer
Rick Casson	Richard Harris	James Moore	Chuck Strahl
David Chatters	Jeremy Harrison	Rob Moore	Greg Thompson
Michael Chong	Loyola Hearn	Rob Nicholson	Myron Thompson
Joe Comartin	Russ Hiebert	Gordon O'Connor	David Tilson
Guy Côté	Jay Hill	Deepak Obhrai	Vic Toews
John Cummins	Betty Hinton	Bev Oda	Bradley Trost
Stockwell Day	Charles Hubbard	Brian Pallister	Merv Tweed
Bev Desjarlais	Rahim Jaffer	Pierre Paquette	Peter Van Loan
Barry Devolin	Brian Jean	Charlie Penson	Maurice Vellacott
Norman Doyle	Dale Johnston	Pierre Poilievre	Mark Warawa
Claude Drouin	Randy Kamp	Jim Prentice	Jeff Watson
John Duncan	Gerald Keddy	Joe Preston	Randy White
Ken Epp	Jason Kenney	James Rajotte	John Williams
Diane Finley	Ed Komarnicki	Scott Reid	Lynne Yelich
Brian Fitzpatrick			

CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION

Président: Andrew Telegdi

Vice-présidents: Meili Faille
Art Hanger

Diane Ablonczy
David Anderson
Colleen Beaumier

Roger Clavet
Hedy Fry

Nina Grewal
Rahim Jaffer

Bill Siksay
Lui Temelkovski

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Dean Allison
Rona Ambrose
Rob Anders
David Anderson
Jean Augustine
Eleni Bakopanos
Dave Batters
Don Bell
Leon Benoit
James Bezan
Diane Bourgeois
Garry Breitkreuz
Gord Brown
Paule Brunelle
Gary Carr
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Michael Chong
David Christopherson
Joe Comartin
Guy Côté
John Cummins
Libby Davies
Stockwell Day
Johanne Deschamps
Barry Devolin

Norman Doyle
John Duncan
Ken Epp
Diane Finley
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Helena Guergis
Stephen Harper
Richard Harris
Jeremy Harrison
Loyola Hearn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Brian Jean
Dale Johnston
Peter Julian
Randy Kamp
Gerald Keddy
Jason Kenney
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Francine Lalonde

Guy Lauzon
Jack Layton
Tom Lukiwski
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Dave MacKenzie
Inky Mark
Pat Martin
Brian Masse
David McGuinty
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Rob Nicholson
Gordon O'Connor
Deepak Obhrai
Bev Oda
Brian Pallister
Charlie Penson
Beth Phinney
Pierre Poilievre
Jim Prentice
Joe Preston
James Rajotte

Scott Reid
John Reynolds
Lee Richardson
Gerry Ritz
Andrew Scheer
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Mario Silva
Carol Skelton
Joy Smith
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
David Tilson
Vic Toews
Bradley Trost
Merv Tweed
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mark Warawa
Judy Wasylcyia-Leis
Jeff Watson
Randy White
John Williams
Lynne Yelich

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Président:

Vice-président:

COMPTES PUBLICS**Président:** John Williams**Vice-présidents:** Gary Carr
Benoît SauvageauDean Allison
Alain Boire
David ChristophersonBrian Fitzpatrick
Mark HollandDaryl Kramp
Walt LastewkaShawn Murphy
Borys Wrzesnewskyj

(12)

Membres associésJim Abbott
Diane Ablonczy
Rona Ambrose
Rob Anders
David Anderson
Dave Batters
Leon Benoit
James Bezan
Garry Breitkreuz
Gord Brown
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Michael Chong
John Cummins
Stockwell Day
Bev Desjarlais
Odina Desrochers
Barry Devolin
Norman Doyle
John Duncan
Ken Epp
Diane Finley
Steven Fletcher
Paul ForsethCheryl Gallant
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Jeremy Harrison
Loyola Hearn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Brian Jean
Dale Johnston
Peter Julian
Randy Kamp
Gerald Keddy
Jason Kenney
Ed Komarnicki
Guy Lauzon
Jack Layton
Tom LukiwskiGary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Dave MacKenzie
Gurbax Malhi
Inky Mark
Pat Martin
David McGuinty
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Rob Nicholson
Gordon O'Connor
Deepak Obhrai
Bev Oda
Brian Pallister
Charlie Penson
Pierre Poilievre
Jim Prentice
Joe Preston
James Rajotte
Scott Reid
John ReynoldsLee Richardson
Gerry Ritz
Andrew Scheer
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Carol Skelton
Joy Smith
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Louise Thibault
Greg Thompson
Myron Thompson
David Tilson
Vic Toews
Bradley Trost
Merv Tweed
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mark Warawa
Judy Wasylycia-Leis
Jeff Watson
Randy White
Lynne Yelich

CONDITION FÉMININE**Président:** Susan Kadis**Vice-présidents:** Jean Crowder
Joy SmithNicole Demers
Christiane Gagnon
Nina GrewalHelena Guergis
Nancy Karetak-LindellAnita Neville
Russ PowersPaddy Torsney
Lynne Yelich

(12)

Membres associésJim Abbott
Diane Ablonczy
Dean Allison
Rona Ambrose
Rob Anders
David Anderson
Jean Augustine
Dave Batters
Don Bell
Leon Benoit
James Bezan
France Bonsant
Diane Bourgeois
Garry Breitzkreuz
Gord Brown
Sarmite Bulte
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Michael Chong
John Cummins
Libby Davies
Stockwell Day
Bev Desjarlais
Barry DevolinNorman Doyle
John Duncan
Ken Epp
Diane Finley
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Jeremy Harrison
Loyola Hearn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Brian Jean
Dale Johnston
Randy Kamp
Gerald Keddy
Jason KenneyEd Komarnicki
Daryl Kramp
Guy Lauzon
Jack Layton
Tom Lukiwski
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Dave MacKenzie
Inky Mark
Alexa McDonough
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Rob Nicholson
Gordon O'Connor
Deepak Obhrai
Bev Oda
Brian Pallister
Charlie Penson
Pierre Poilievre
Jim Prentice
Joe PrestonJames Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Lee Richardson
Gerry Ritz
Andrew Scheer
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
David Tilson
Vic Toews
Bradley Trost
Merv Tweed
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mark Warawa
Judy Wasylcia-Leis
Jeff Watson
Randy White
John Williams

DÉFENSE NATIONALE ET ANCIENS COMBATTANTS

Président: John Cannis

Vice-présidents: Claude Bachand
Rick Casson

Larry Bagnell
Bill Blaikie
Betty Hinton

Wajid Khan
Dave MacKenzie

Keith Martin
Gordon O'Connor

Gilles-A. Perron
Anthony Rota

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Dean Allison
Rona Ambrose
Rob Anders
David Anderson
Dave Batters
Leon Benoit
James Bezan
Bernard Bigras
Garry Breitzkreuz
Gord Brown
Colin Carrie
Robert Carrier
Bill Casey
David Chatters
Michael Chong
Roger Clavet
John Cummins
Stockwell Day
Johanne Deschamps
Barry Devolin
Norman Doyle
John Duncan
Ken Epp
Diane Finley
Brian Fitzpatrick

Steven Fletcher
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Jeremy Harrison
Loyola Hearn
Russ Hiebert
Jay Hill
Rahim Jaffer
Brian Jean
Dale Johnston
Peter Julian
Randy Kamp
Gerald Keddy
Jason Kenney
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Francine Lalonde
Guy Lauzon

Judi Longfield
Tom Lukiwski
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
John Maloney
Inky Mark
Dan McTeague
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Rob Nicholson
Deepak Obhrai
Bev Oda
Brian Pallister
Charlie Penson
Pierre Poilievre
Jim Prentice
Joe Preston
James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Lee Richardson
Gerry Ritz

Todd Norman Russell
Andrew Scheer
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Scott Simms
Carol Skelton
Joy Smith
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Caroline St-Hilaire
Darrel Stinson
Peter Stoffer
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
David Tilson
Vic Toews
Bradley Trost
Merv Tweed
Rose-Marie Ur
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mark Warawa
Jeff Watson
Randy White
John Williams
Lynne Yelich

SOUS-COMITÉ DES ANCIENS COMBATTANTS

Président: Anthony Rota

Vice-président: Betty Hinton

Larry Bagnell
Gordon O'Connor

Gilles-A. Perron

Peter Stoffer

Rose-Marie Ur

(7)

DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES, DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES, DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES

Président:	Raymonde Folco	Vice-présidents:	Paul Forseth Christiane Gagnon	
Peter Adams	Barry Devolin	Yves Lessard	Todd Norman Russell	(12)
Eleni Bakopanos	Ed Komarnicki	Tony Martin	Peter Van Loan	
Jean-Claude D'Amours				

Membres associés

Jim Abbott	Norman Doyle	Gerald Keddy	Yasmin Ratansi
Diane Ablonczy	John Duncan	Jason Kenney	Scott Reid
Dean Allison	Ken Epp	Daryl Kramp	John Reynolds
Rona Ambrose	Diane Finley	Guy Lauzon	Lee Richardson
Rob Anders	Brian Fitzpatrick	Carole Lavallée	Gerry Ritz
David Anderson	Steven Fletcher	Judi Longfield	Andrew Scheer
Dave Batters	Marcel Gagnon	Tom Lukiwski	Gary Schellenberger
Leon Benoit	Cheryl Gallant	Gary Lunn	Werner Schmidt
James Bezan	Marc Godbout	James Lunney	Mario Silva
Bernard Bigras	Yvon Godin	Lawrence MacAulay	Christian Simard
France Bonsant	Peter Goldring	Peter MacKay	Carol Skelton
Ken Boshcoff	Gary Goodyear	Dave MacKenzie	David Smith
Garry Breitzkreuz	Jim Gouk	Inky Mark	Joy Smith
Ed Broadbent	Gurmant Grewal	Alexa McDonough	Monte Solberg
Gord Brown	Nina Grewal	Ted Menzies	Kevin Sorenson
Paule Brunelle	Helena Guergis	Rob Merrifield	Darrel Stinson
Colin Carrie	Art Hanger	Larry Miller	Chuck Strahl
Bill Casey	Stephen Harper	Bob Mills	Greg Thompson
Rick Casson	Richard Harris	James Moore	Myron Thompson
David Chatters	Jeremy Harrison	Rob Moore	David Tilson
Michael Chong	Loyola Hearn	Rob Nicholson	Vic Toews
David Christopherson	Russ Hiebert	Gordon O'Connor	Bradley Trost
Denis Coderre	Jay Hill	Deepak Obhrai	Merv Tweed
Guy Côté	Betty Hinton	Bev Oda	Maurice Vellacott
Jean Crowder	Rahim Jaffer	Brian Pallister	Robert Vincent
Nathan Cullen	Brian Jean	Charlie Penson	Mark Warawa
John Cummins	Dale Johnston	Pierre Poilievre	Judy Wasylcyia-Leis
Rodger Cuzner	Peter Julian	Denise Poirier-Rivard	Jeff Watson
Libby Davies	Susan Kadis	Jim Prentice	Randy White
Stockwell Day	Randy Kamp	Joe Preston	John Williams
Nicole Demers	Jim Karygiannis	James Rajotte	Lynne Yelich
Ruby Dhalla			

SOUS-COMITÉ SUR LES FONDS DE L'ASSURANCE-EMPLOI

Président:	Vice-président:
-------------------	------------------------

SOUS-COMITÉ DE LA CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES

Président:	Ken Boshcoff	Vice-président:	Carol Skelton	
Ruby Dhalla	Peter Julian	Denise Poirier-Rivard		(5)

ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Président: Alan Tonks

Vice-présidents: Bernard Bigras
Lee Richardson

Serge Cardin
Nathan Cullen
Brian Jean

David McGuinty
Bob Mills

Denis Paradis
Yasmin Ratansi

Jeff Watson
Bryon Wilfert

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Dean Allison
Rona Ambrose
Rob Anders
David Anderson
Gérard Asselin
Dave Batters
Leon Benoit
James Bezan
Ken Boshcoff
Marc Boulianne
Garry Breitzkreuz
Gord Brown
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
Marlene Catterall
David Chatters
Michael Chong
Joe Comartin
Guy Côté
Paul Crête
Jean Crowder
John Cummins
Stockwell Day
Barry Devolin
Norman Doyle
John Duncan
Ken Epp

Diane Finley
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Raymonde Folco
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Jeremy Harrison
Loyola Hearn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Mark Holland
Charles Hubbard
Rahim Jaffer
Dale Johnston
Peter Julian
Randy Kamp
Nancy Karetak-Lindell
Gerald Keddy
Jason Kenney
Ed Komarnicki

Daryl Kramp
Guy Lauzon
Jack Layton
Tom Lukiwski
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Dave MacKenzie
John Maloney
Inky Mark
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
James Moore
Rob Moore
Rob Nicholson
Gordon O'Connor
Deepak Obhrai
Bev Oda
Brian Pallister
Charlie Penson
Pierre Poilievre
Russ Powers
Jim Prentice
Joe Preston
James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Pablo Rodriguez

Andy Savoy
Francis Scarpaleggia
Andrew Scheer
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Mario Silva
Christian Simard
Carol Skelton
Joy Smith
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Lloyd St. Amand
Darrel Stinson
Peter Stoffer
Chuck Strahl
Paul Szabo
Greg Thompson
Myron Thompson
David Tilson
Vic Toews
Bradley Trost
Merv Tweed
Roger Valley
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mark Warawa
Randy White
John Williams
Lynne Yelich

FINANCES

Président: Massimo Pacetti

Vice-présidents: Yvan Loubier
Charlie Penson

Rona Ambrose
Françoise Boivin
Robert Bouchard

Mark Holland
John McKay

Maria Minna
Brian Pallister

Monte Solberg
Judy Wasylcia-Leis

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Dean Allison
Rob Anders
David Anderson
David Anderson
Navdeep Bains
Dave Batters
Don Bell
Leon Benoit
James Bezan
Garry Breitzkreuz
Bonnie Brown
Gord Brown
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Michael Chong
David Christopherson
Guy Côté
Jean Crowder
Roy Cullen
John Cummins
Rodger Cuzner
Stockwell Day
Bev Desjarlais
Odina Desrochers
Barry Devolin
Ruby Dhalla
Norman Doyle

John Duncan
Ken Epp
Diane Finley
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Jeremy Harrison
Loyola Hearn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Brian Jean
Marlene Jennings
Dale Johnston
Peter Julian
Randy Kamp
Gerald Keddy
Jason Kenney
Wajid Khan
Ed Komarnicki

Daryl Kramp
Mario Laframboise
Guy Lauzon
Jack Layton
Tom Lukiwski
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Dave MacKenzie
John Maloney
Inky Mark
David McGuinty
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Rob Nicholson
Gordon O'Connor
Deepak Obhrai
Bev Oda
Pierre Paquette
Pierre Poilievre
Jim Prentice
Joe Preston
James Rajotte
Yasmin Ratansi
Scott Reid
John Reynolds
Lee Richardson

Gerry Ritz
Anthony Rota
Benoît Sauvageau
Michael Savage
Andrew Scheer
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Bill Siksay
Carol Skelton
Joy Smith
Kevin Sorenson
Brent St. Denis
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Paul Szabo
Robert Thibault
Greg Thompson
Myron Thompson
David Tilson
Vic Toews
Bradley Trost
Merv Tweed
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mark Warawa
Jeff Watson
Randy White
John Williams
Borys Wrzesnewskyj
Lynne Yelich

SOUS-COMITÉ SUR LE DÉSÉQUILIBRE FISCAL

Président:

Vice-président:

INDUSTRIE, RESSOURCES NATURELLES, SCIENCES ET TECHNOLOGIE**Président:** Brent St. Denis**Vice-présidents:** Paul Crête
Werner SchmidtMarc Boulianne
Michael Chong
Denis CoderreJohn Duncan
Marlene JenningsBrian Masse
Lynn MyersJerry Pickard
Bradley Trost

(12)

Membres associésJim Abbott
Diane Ablonczy
Dean Allison
Rona Ambrose
Rob Anders
David Anderson
Gérard Asselin
Navdeep Bains
Dave Batters
Leon Benoit
Maurizio Bevilacqua
James Bezan
Bernard Bigras
Raymond Bonin
Ken Boshcoff
Garry Breitkreuz
Gord Brown
Sarmite Bulte
Serge Cardin
Colin Carrie
Robert Carrier
Bill Casey
Rick Casson
Marlene Catterall
David Chatters
David Christopherson
Guy Côté
Jean Crowder
John Cummins
Libby Davies
Stockwell Day
Barry Devolin
Norman DoyleKen Epp
Diane Finley
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Paul Forseth
Sébastien Gagnon
Cheryl Gallant
Yvon Godin
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Jeremy Harrison
Loyola Hearn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Mark Holland
Rahim Jaffer
Brian Jean
Dale Johnston
Randy Kamp
Gerald Keddy
Jason Kenney
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Mario Laframboise
Guy LauzonJack Layton
Yvon Lévesque
Yvan Loubier
Tom Lukiwski
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Dave MacKenzie
John Maloney
Inky Mark
Tony Martin
David McGuinty
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Rob Nicholson
Gordon O'Connor
Deepak Obhrai
Bev Oda
Massimo Pacetti
Brian Pallister
Charlie Penson
Beth Phinney
Pierre Poilievre
Jim Prentice
Joe Preston
James Rajotte
Yasmin Ratansi
Scott ReidJohn Reynolds
Lee Richardson
Gerry Ritz
Anthony Rota
Andy Savoy
Francis Scarpaleggia
Andrew Scheer
Gary Schellenberger
Bill Siksay
Scott Simms
Carol Skelton
David Smith
Joy Smith
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Caroline St-Hilaire
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Robert Thibault
Greg Thompson
Myron Thompson
David Tilson
Vic Toews
Paddy Torsney
Merv Tweed
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mark Warawa
Jeff Watson
Randy White
John Williams
Lynne Yelich

JUSTICE, DROITS DE LA PERSONNE, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PROTECTION CIVILE

Président: John Maloney

Vice-présidents: Garry Breitkreuz
Richard Marceau

Joe Comartin	Paul Harold Macklin	Myron Thompson	Mark Warawa	(12)
Roy Cullen	Judy Sgro	Vic Toews	Borys Wrzesnewskyj	
Marc Lemay				

Membres associés

Jim Abbott	Steven Fletcher	Guy Lauzon	Scott Reid
Diane Ablonczy	Paul Forseth	Derek Lee	John Reynolds
Dean Allison	Hedy Fry	Tom Lukiwski	Lee Richardson
Rona Ambrose	Christiane Gagnon	Gary Lunn	Gerry Ritz
Rob Anders	Cheryl Gallant	James Lunney	Andrew Scheer
David Anderson	Peter Goldring	Peter MacKay	Gary Schellenberger
Jean Augustine	Gary Goodyear	Dave MacKenzie	Werner Schmidt
Dave Batters	Jim Gouk	Inky Mark	Bill Siksay
Leon Benoit	Gurmant Grewal	David McGuinty	Carol Skelton
James Bezan	Nina Grewal	Réal Ménard	Joy Smith
Bill Blaikie	Helena Guergis	Serge Ménard	Monte Solberg
Gord Brown	Art Hanger	Ted Menzies	Kevin Sorenson
Paule Brunelle	Stephen Harper	Rob Merrifield	Lloyd St. Amand
Colin Carrie	Richard Harris	Larry Miller	Darrel Stinson
Bill Casey	Jeremy Harrison	Bob Mills	Chuck Strahl
Rick Casson	Loyola Hearn	James Moore	Greg Thompson
David Chatters	Russ Hiebert	Rob Moore	David Tilson
Michael Chong	Jay Hill	Anita Neville	Paddy Torsney
John Cummins	Betty Hinton	Rob Nicholson	Bradley Trost
Libby Davies	Rahim Jaffer	Gordon O'Connor	Merv Tweed
Stockwell Day	Brian Jean	Deepak Obhrai	Peter Van Loan
Nicole Demers	Dale Johnston	Bev Oda	Maurice Vellacott
Barry Devolin	Randy Kamp	Brian Pallister	Tom Wappel
Norman Doyle	Gerald Keddy	Charlie Penson	Jeff Watson
John Duncan	Jason Kenney	Pierre Poilievre	Randy White
Ken Epp	Ed Komarnicki	Jim Prentice	John Williams
Diane Finley	Daryl Kramp	Joe Preston	Lynne Yelich
Brian Fitzpatrick	Mario Laframboise	James Rajotte	Paul Zed

SOUS-COMITÉ SUR LE PROCESSUS DE NOMINATION À LA MAGISTRATURE FÉDÉRALE

Président: Richard Marceau

Vice-présidents: Paul Harold Macklin
Vic Toews

Joe Comartin	Marc Lemay	David McGuinty	Rob Moore	(7)
--------------	------------	----------------	-----------	-----

SOUS-COMITÉ DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET NATIONALE

Président: Paul Zed

Vice-présidents: Serge Ménard
Kevin Sorenson

Joe Comartin	Roy Cullen	Peter MacKay	Tom Wappel	(7)
--------------	------------	--------------	------------	-----

SOUS-COMITÉ DE L'EXAMEN DES LOIS SUR LE RACOLAGE

Président:	John Maloney	Vice-président:	Libby Davies
Paule Brunelle	Hedy Fry	Art Hanger	(5)

LANGUES OFFICIELLES

Président:	Pablo Rodriguez	Vice-présidents:	Yvon Godin Pierre Poilievre
Françoise Boivin Paule Brunelle Guy Côté	Jean-Claude D'Amours Marc Godbout	Gary Goodyear Guy Lauzon	Raymond Simard Maurice Vellacott

Membres associés

Jim Abbott	Brian Fitzpatrick	Daryl Kramp	John Reynolds
Diane Ablonczy	Steven Fletcher	Jack Layton	Lee Richardson
Dean Allison	Paul Forseth	Tom Lukiwski	Gerry Ritz
Rona Ambrose	Cheryl Gallant	Gary Lunn	Andrew Scheer
Rob Anders	Peter Goldring	James Lunney	Gary Schellenberger
David Anderson	Jim Gouk	Peter MacKay	Werner Schmidt
Dave Batters	Gurmant Grewal	Dave MacKenzie	Carol Skelton
Leon Benoit	Nina Grewal	Inky Mark	Joy Smith
James Bezan	Helena Guergis	Alexa McDonough	Monte Solberg
Don Boudria	Art Hanger	Ted Menzies	Kevin Sorenson
Garry Breitkreuz	Stephen Harper	Rob Merrifield	Darrel Stinson
Ed Broadbent	Richard Harris	Larry Miller	Chuck Strahl
Gord Brown	Jeremy Harrison	Bob Mills	Greg Thompson
Colin Carrie	Loyola Hearn	James Moore	Myron Thompson
Bill Casey	Russ Hiebert	Rob Moore	David Tilson
Rick Casson	Jay Hill	Rob Nicholson	Vic Toews
David Chatters	Betty Hinton	Gordon O'Connor	Bradley Trost
Michael Chong	Rahim Jaffer	Deepak Obhrai	Merv Tweed
Joe Comartin	Brian Jean	Bev Oda	Peter Van Loan
John Cummins	Dale Johnston	Brian Pallister	Mark Warawa
Stockwell Day	Peter Julian	Charlie Penson	Judy Wasylcyia-Leis
Barry Devolin	Randy Kamp	Jim Prentice	Jeff Watson
Norman Doyle	Gerald Keddy	Joe Preston	Randy White
John Duncan	Jason Kenney	James Rajotte	John Williams
Ken Epp	Ed Komarnicki	Scott Reid	Lynne Yelich
Diane Finley	Maka Kotto		

LIAISON

Président:	Bonnie Brown	Vice-président:	Tom Wappel	
Rob Anders	David Chatters	Massimo Pacetti	Paul Steckle	(21)
Leon Benoit	Raymonde Folco	Bernard Patry	Andrew Telegdi	
Don Boudria	Roger Gallaway	Pablo Rodriguez	Alan Tonks	
John Cannis	Susan Kadis	Lloyd St. Amand	John Williams	
Marlene Catterall	John Maloney	Brent St. Denis		

Membres associés

Claude Bachand	Yvon Godin	Yvan Loubier	Gerry Ritz
André Bellavance	Jim Gouk	Richard Marceau	Benoît Sauvageau
Bernard Bigras	Michel Guimond	Pat Martin	Gary Schellenberger
Garry Breitzkreuz	Art Hanger	Réal Ménard	Werner Schmidt
Gary Carr	Jeremy Harrison	Serge Ménard	Joy Smith
Rick Casson	Dale Johnston	Rob Merrifield	Kevin Sorenson
Paul Crête	Gerald Keddy	Lynn Myers	Caroline St-Hilaire
Jean Crowder	Maka Kotto	Charlie Penson	Peter Stoffer
Meili Faille	Francine Lalonde	Pierre Poilievre	Paul Szabo
Paul Forseth	Derek Lee	Lee Richardson	Judy Wasylycia-Leis
Christiane Gagnon			

SOUS-COMITÉ DES BUDGETS DE COMITÉ

Président:	Bonnie Brown	Vice-président:	Tom Wappel	
Rob Anders	Bernard Patry	Andrew Telegdi	John Williams	(7)
Massimo Pacetti				

OPÉRATIONS GOUVERNEMENTALES ET PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

Président: Leon Benoit

Vice-présidents: Pat Martin
Paul Szabo

Ken Boshcoff
Marc Godbout
Gary Lunn

Diane Marleau
Pierre Poilievre

Joe Preston
Francis Scarpaleggia

Christian Simard
Louise Thibault

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Dean Allison
Rona Ambrose
Rob Anders
David Anderson
Dave Batters
James Bezan
Françoise Boivin
Garry Breitkreuz
Gord Brown
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Michael Chong
David Christopherson
Guy Côté
Roy Cullen
John Cummins
Stockwell Day
Bev Desjarlais
Barry Devolin
Norman Doyle
John Duncan
Ken Epp
Diane Finley

Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Roger Gallaway
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Jeremy Harrison
Loyola Hearn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Brian Jean
Dale Johnston
Peter Julian
Randy Kamp
Gerald Keddy
Jason Kenney
Ed Komarnicki

Daryl Kramp
Guy Lauzon
Derek Lee
Tom Lukiwski
James Lunney
Peter MacKay
Dave MacKenzie
Inky Mark
David McGuinty
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Rob Nicholson
Gordon O'Connor
Deepak Obhrai
Bev Oda
Massimo Pacetti
Brian Pallister
Charlie Penson
Jim Prentice
James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds

Lee Richardson
Gerry Ritz
Benoît Sauvageau
Andrew Scheer
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Carol Skelton
Joy Smith
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
David Tilson
Vic Toews
Bradley Trost
Merv Tweed
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mark Warawa
Judy Wasylycia-Leis
Jeff Watson
Randy White
John Williams
Lynne Yelich

PATRIMOINE CANADIEN

Président: Marlene Catterall

Vice-présidents: Maka Kotto
Gary Schellenberger

Charlie Angus
Gord Brown
Sarmite Bulte

Sébastien Gagnon
Deepak Obhrai

Bev Oda
Yasmin Ratansi

Mario Silva
Scott Simms

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Dean Allison
Rona Ambrose
Rob Anders
David Anderson
Dave Batters
Leon Benoit
James Bezan
Garry Breitzkreuz
Paule Brunelle
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Michael Chong
Guy Côté
Jean Crowder
Nathan Cullen
John Cummins
Rodger Cuzner
Jean-Claude D'Amours
Libby Davies
Stockwell Day
Barry Devolin
Norman Doyle
John Duncan
Ken Epp

Diane Finley
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Marc Godbout
Yvon Godin
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Jeremy Harrison
Loyola Hearn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Brian Jean
Dale Johnston
Randy Kamp
Nancy Karetak-Lindell
Gerald Keddy

Jason Kenney
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Guy Lauzon
Tom Lukiwski
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Dave MacKenzie
Inky Mark
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Rob Nicholson
Gordon O'Connor
Brian Pallister
Charlie Penson
Pierre Poilievre
Jim Prentice
Joe Preston
James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Lee Richardson

Gerry Ritz
Michael Savage
Francis Scarpaleggia
Andrew Scheer
Werner Schmidt
Carol Skelton
David Smith
Joy Smith
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Darrel Stinson
Peter Stoffer
Chuck Strahl
Lui Temelkovski
Greg Thompson
Myron Thompson
David Tilson
Vic Toews
Bradley Trost
Merv Tweed
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mark Warawa
Jeff Watson
Randy White
John Williams
Lynne Yelich

PÊCHES ET OCÉANS

Président: Tom Wappel

Vice-présidents: Gerald Keddy
Peter Stoffer

Raynald Blais
John Cummins
Rodger Cuzner

Loyola Hearn
Randy Kamp

Bill Matthews
Shawn Murphy

Jean-Yves Roy
Scott Simms

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Dean Allison
Rona Ambrose
Rob Anders
David Anderson
Gérard Asselin
Dave Batters
Leon Benoit
James Bezan
Marc Boulianne
Garry Breitreuz
Gord Brown
Gerry Byrne
Serge Cardin
Colin Carrie
Robert Carrier
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Michael Chong
Guy Côté
Paul Crête
Jean Crowder
Nathan Cullen
Stockwell Day
Barry Devolin
Norman Doyle

John Duncan
Wayne Easter
Ken Epp
Diane Finley
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Yvon Godin
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Jeremy Harrison
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Brian Jean
Dale Johnston
Nancy Karetak-Lindell
Jason Kenney

Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Guy Lauzon
Tom Lukiwski
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Dave MacKenzie
Inky Mark
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Rob Nicholson
Gordon O'Connor
Deepak Obhrai
Bev Oda
Brian Pallister
Charlie Penson
Pierre Poilievre
Jim Prentice
Joe Preston
James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds

Lee Richardson
Gerry Ritz
Todd Norman Russell
Andrew Scheer
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Carol Skelton
Joy Smith
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Caroline St-Hilaire
Paul Steckle
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
David Tilson
Vic Toews
Bradley Trost
Merv Tweed
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mark Warawa
Jeff Watson
Randy White
John Williams
Lynne Yelich

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

Président:	Don Boudria	Vice-présidents:	Michel Guimond Dale Johnston	
Bill Casey Yvon Godin Jay Hill	Dominic LeBlanc Judi Longfield	Pauline Picard Karen Redman	Scott Reid Raymond Simard	(12)

Membres associés

Jim Abbott	Ken Epp	Daryl Kramp	John Reynolds
Diane Ablonczy	Diane Finley	Mario Laframboise	Lee Richardson
Peter Adams	Brian Fitzpatrick	Guy Lauzon	Gerry Ritz
Dean Allison	Steven Fletcher	Tom Lukiwski	Andrew Scheer
Rona Ambrose	Paul Forseth	Gary Lunn	Gary Schellenberger
Rob Anders	Cheryl Gallant	James Lunney	Werner Schmidt
David Anderson	Michel Gauthier	Peter MacKay	Mario Silva
Dave Batters	Marc Godbout	Dave MacKenzie	Carol Skelton
Leon Benoit	Peter Goldring	Richard Marceau	Joy Smith
James Bezan	Gary Goodyear	Inky Mark	Monte Solberg
Françoise Boivin	Jim Gouk	Réal Ménard	Kevin Sorenson
Ken Boshcoff	Gurmant Grewal	Ted Menzies	Darrel Stinson
Garry Breitkreuz	Nina Grewal	Rob Merrifield	Chuck Strahl
Ed Broadbent	Monique Guay	Larry Miller	Greg Thompson
Gord Brown	Helena Guergis	Bob Mills	Myron Thompson
Gary Carr	Art Hanger	James Moore	David Tilson
Colin Carrie	Stephen Harper	Rob Moore	Vic Toews
Rick Casson	Richard Harris	Rob Nicholson	Bradley Trost
David Chatters	Jeremy Harrison	Gordon O'Connor	Merv Tweed
Michael Chong	Loyola Hearn	Deepak Obhrai	Rose-Marie Ur
Joe Comartin	Russ Hiebert	Bev Oda	Roger Valley
Jean Crowder	Betty Hinton	Brian Pallister	Peter Van Loan
John Cummins	Rahim Jaffer	Carolyn Parrish	Maurice Vellacott
Rodger Cuzner	Brian Jean	Charlie Penson	Mark Warawa
Libby Davies	Randy Kamp	Pierre Poilievre	Jeff Watson
Stockwell Day	Nancy Karetak-Lindell	Russ Powers	Randy White
Barry Devolin	Gerald Keddy	Jim Prentice	John Williams
Norman Doyle	Jason Kenney	Joe Preston	Lynne Yelich
John Duncan	Ed Komarnicki	James Rajotte	Paul Zed

SOUS-COMITÉ SUR LE PRIVILÈGE PARLEMENTAIRE

Président:	Judi Longfield	Vice-président:		
Françoise Boivin	Yvon Godin	Michel Guimond	John Reynolds	(5)

SOUS-COMITÉ SUR LA DÉCLARATION EN VERTU DU CODE RÉGISSANT LES CONFLITS D'INTÉRÊTS DES DÉPUTÉS

Président:	Judi Longfield	Vice-président:		
Yvon Godin	Mario Laframboise	Scott Reid		(4)

SOUS-COMITÉ DES AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

Président:	Gary Carr	Vice-président:	
Bill Casey	Rodger Cuzner	Yvon Godin	Pauline Picard (5)

SANTÉ

Président:	Bonnie Brown	Vice-présidents:	Réal Ménard Rob Merrifield
Colin Carrie Brenda Chamberlain Jean Crowder	Ruby Dhalla Steven Fletcher	Marcel Gagnon James Lunn	Michael Savage Robert Thibault (12)

Membres associés

Jim Abbott	Paul Forseth	Guy Lauzon	John Reynolds
Diane Ablonczy	Hedy Fry	Jack Layton	Lee Richardson
Dean Allison	Christiane Gagnon	Yvan Loubier	Gerry Ritz
Rona Ambrose	Cheryl Gallant	Tom Lukiwski	Andrew Scheer
Rob Anders	Peter Goldring	Gary Lunn	Gary Schellenberger
David Anderson	Gary Goodyear	Peter MacKay	Werner Schmidt
Dave Batters	Jim Gouk	Dave MacKenzie	Carol Skelton
Leon Benoit	Gurmant Grewal	John Maloney	Joy Smith
James Bezan	Nina Grewal	Inky Mark	Monte Solberg
Bill Blaikie	Helena Guergis	Keith Martin	Kevin Sorenson
Robert Bouchard	Art Hanger	Brian Masse	Darrel Stinson
Don Boudria	Stephen Harper	Ted Menzies	Chuck Strahl
Garry Breitkreuz	Richard Harris	Larry Miller	Paul Szabo
Gord Brown	Jeremy Harrison	Bob Mills	Lui Temelkovski
Bill Casey	Loyola Hearn	James Moore	Greg Thompson
Rick Casson	Russ Hiebert	Rob Moore	Myron Thompson
David Chatters	Jay Hill	Rob Nicholson	David Tilson
Michael Chong	Betty Hinton	Gordon O'Connor	Vic Toews
Guy Côté	Rahim Jaffer	Deepak Obhrai	Bradley Trost
Nathan Cullen	Brian Jean	Bev Oda	Merv Tweed
John Cummins	Dale Johnston	Brian Pallister	Peter Van Loan
Stockwell Day	Peter Julian	Charlie Penson	Maurice Vellacott
Nicole Demers	Susan Kadis	Pierre Poilievre	Mark Warawa
Barry Devolin	Randy Kamp	Denise Poirier-Rivard	Judy Wasylcia-Leis
Norman Doyle	Gerald Keddy	Jim Prentice	Jeff Watson
John Duncan	Jason Kenney	Joe Preston	Randy White
Ken Epp	Ed Komarnicki	James Rajotte	John Williams
Diane Finley	Daryl Kramp	Scott Reid	Lynne Yelich
Brian Fitzpatrick			

TRANSPORTS

Président: Roger Gallaway

Vice-présidents: Jim Gouk
Caroline St-Hilaire

Dave Batters	Robert Carrier	Peter Julian	Francis Scarpaleggia	(12)
Don Bell	Charles Hubbard	James Moore	Andrew Scheer	
Raymond Bonin				

Membres associés

Jim Abbott	Brian Fitzpatrick	Tom Lukiwski	Lee Richardson
Diane Ablonczy	Steven Fletcher	Gary Lunn	Gerry Ritz
Dean Allison	Paul Forseth	James Lunney	Todd Norman Russell
Rona Ambrose	Cheryl Gallant	Peter MacKay	Gary Schellenberger
Rob Anders	Peter Goldring	Dave MacKenzie	Werner Schmidt
David Anderson	Gary Goodyear	John Maloney	Carol Skelton
Leon Benoit	Gurmant Grewal	Inky Mark	Joy Smith
James Bezan	Nina Grewal	Brian Masse	Monte Solberg
Françoise Boivin	Helena Guergis	Ted Menzies	Kevin Sorenson
Marc Boulianne	Art Hanger	Rob Merrifield	Darrel Stinson
Garry Breitkreuz	Stephen Harper	Larry Miller	Peter Stoffer
Gord Brown	Richard Harris	Bob Mills	Chuck Strahl
Colin Carrie	Jeremy Harrison	Rob Moore	Greg Thompson
Bill Casey	Loyola Hearn	Rob Nicholson	Myron Thompson
Rick Casson	Russ Hiebert	Gordon O'Connor	David Tilson
David Chatters	Jay Hill	Deepak Obhrai	Vic Toews
Michael Chong	Betty Hinton	Bev Oda	Alan Tonks
Joe Comartin	Rahim Jaffer	Brian Pallister	Bradley Trost
Guy Côté	Brian Jean	Charlie Penson	Merv Tweed
Paul Crête	Dale Johnston	Pierre Poilievre	Peter Van Loan
John Cummins	Randy Kamp	Russ Powers	Maurice Vellacott
Jean-Claude D'Amours	Gerald Keddy	Jim Prentice	Mark Warawa
Stockwell Day	Jason Kenney	Joe Preston	Jeff Watson
Barry Devolin	Ed Komarnicki	James Rajotte	Randy White
Norman Doyle	Daryl Kramp	Yasmin Ratansi	John Williams
John Duncan	Mario Laframboise	Scott Reid	Borys Wrzesnewskyj
Ken Epp	Guy Lauzon	John Reynolds	Lynne Yelich
Diane Finley			

COMITÉS SPÉCIAUX

FINANCEMENT DES HAUTS FONCTIONNAIRES DU PARLEMENT

Président: Peter Milliken

Vice-président:

Dean Allison	Monique Guay	Derek Lee	Scott Reid	(13)
Gary Carr	Marlene Jennings	Tom Lukiwski	Paul Szabo	
Gary Goodyear	Mario Laframboise	Pat Martin	Paul Zed	

SYMBOLE INSTITUTIONNEL DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

Président: Peter Milliken

Vice-président:

Peter Adams	Ken Epp	Derek Lee	Pauline Picard	(6)
Bill Blaikie				

COMITÉS MIXTES PERMANENTS

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Coprésidents: Lui Temelkovski
Marilyn Trenholme Counsell

Vice-coprésident: Maurice Vellacott

Représentant le Sénat:
Les honorables sénateurs

Représentant la Chambre des communes:

Jean Lapointe
Marjory LeBreton

Vivienne Poy
Terrance Stratton

Guy André
Gerry Byrne
Mark Eyking
Cheryl Gallant
Peter Goldring

Susan Kadis
Gurbax Malhi
Denise Poirier-Rivard
Bill Siksay
Darrel Stinson

(17)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Dean Allison
Rona Ambrose
Rob Anders
David Anderson
Jean Augustine
Dave Batters
Leon Benoit
James Bezan
Garry Breitkreuz
Gord Brown
Paule Brunelle
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Michael Chong
John Cummins
Stockwell Day
Barry Devolin
Norman Doyle
John Duncan
Ken Epp
Diane Finley

Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Paul Forseth
Gary Goodyear
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Jeremy Harrison
Loyola Hearn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Brian Jean
Dale Johnston
Randy Kamp
Gerald Keddy
Jason Kenney
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Guy Lauzon

Tom Lukiwski
Gary Lunn
James Lunney
Lawrence MacAulay
Peter MacKay
Dave MacKenzie
Inky Mark
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Rob Nicholson
Gordon O'Connor
Deepak Obhrai
Bev Oda
Brian Pallister
Charlie Penson
Louis Plamondon
Pierre Poilievre
Jim Prentice
Joe Preston
James Rajotte

Scott Reid
John Reynolds
Lee Richardson
Gerry Ritz
Andrew Scheer
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Carol Skelton
Joy Smith
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
David Tilson
Vic Toews
Bradley Trost
Merv Tweed
Peter Van Loan
Mark Warawa
Jeff Watson
Randy White
John Williams
Lynne Yelich

EXAMEN DE LA RÉGLEMENTATION

Coprésidents: Rob Anders
John Bryden

Vice-coprésidents: Lynn Myers
Judy Wasylcyia-Leis

Représentant le Sénat:
Les honorables sénateurs

Représentant la Chambre des communes:

George Baker
Michel Biron
Céline Hervieux-Payette
James Kelleher

John Lynch-Staunton
Wilfred Moore
Pierre Claude Nolin

Peter Goldring
Monique Guay
Randy Kamp
Derek Lee
Marc Lemay

Paul Harold Macklin
Lloyd St. Amand
Merv Tweed
Tom Wappel

(20)

Membres associés

Jim Gouk
Gurmant Grewal
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Jeremy Harrison
Loyola Hearn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Brian Jean
Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney
Ed Komarnicki

Daryl Kramp
Mario Laframboise
Guy Lauzon
Tom Lukiwski
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Dave MacKenzie
Richard Marceau
Inky Mark
Serge Ménard
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Rob Nicholson

Gordon O'Connor
Deepak Obhrai
Bev Oda
Brian Pallister
Charlie Penson
Pierre Poilievre
Jim Prentice
Joe Preston
James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Lee Richardson
Gerry Ritz
Andrew Scheer
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Carol Skelton

Joy Smith
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
David Tilson
Vic Toews
Bradley Trost
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mark Warawa
Jeff Watson
Randy White
John Williams
Lynne Yelich

COMITÉS LÉGISLATIFS

COMITÉ LÉGISLATIF

Président:

Vice-président:

Le Président

L'HON. PETER MILLIKEN

Comité des présidents des comités législatifs

Le vice-président et président des comités pléniers

M. CHUCK STRAHL

Le vice-président des comités pléniers

M. MARCEL PROULX

La vice-présidente adjointe des comités pléniers

L'HON. JEAN AUGUSTINE

MEMBRE DU MINISTÈRE

Par ordre de préséance

Le très hon. Paul Martin	premier ministre
L'hon. Jacob Austin	leader du gouvernement au Sénat
L'hon. Jean Lapierre	ministre des Transports
L'hon. Ralph Goodale	ministre des Finances
L'hon. Anne McLellan	vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile
L'hon. Lucienne Robillard	présidente du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales
L'hon. Stéphane Dion	ministre de l'Environnement
L'hon. Pierre Pettigrew	ministre des Affaires étrangères
L'hon. Andy Scott	ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits
L'hon. Jim Peterson	ministre du Commerce international
L'hon. Andy Mitchell	ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et ministre d'État (Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario)
L'hon. Bill Graham	ministre de la Défense nationale
L'hon. Albina Guarnieri	ministre des Anciens Combattants
L'hon. Reg Alcock	président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé
L'hon. Geoff Regan	ministre des Pêches et des Océans
L'hon. Tony Valeri	leader du gouvernement à la Chambre des communes
L'hon. Aileen Carroll	ministre de la Coopération internationale
L'hon. Irwin Cotler	ministre de la Justice et procureur général du Canada
L'hon. Ruben Efford	ministre des Ressources naturelles
L'hon. Liza Frulla	ministre du Patrimoine canadien et ministre responsable de la Condition féminine
L'hon. Joseph Volpe	ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration
L'hon. Joe Fontana	ministre du Travail et du Logement
L'hon. Scott Brison	ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux
L'hon. Ujjal Dosanjh	ministre de la Santé
L'hon. Ken Dryden	ministre du Développement social
L'hon. David Emerson	ministre de l'Industrie
L'hon. Belinda Stronach	ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences et ministre responsable du renouveau démocratique
L'hon. Ethel Blondin-Andrew	ministre d'État (Nord canadien)
L'hon. Raymond Chan	ministre d'État (Multiculturalisme)
L'hon. Claudette Bradshaw	ministre d'État (Développement des ressources humaines)
L'hon. John McCallum	ministre du Revenu national
L'hon. Stephen Owen	ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien et ministre d'État (Sport)
L'hon. Joe McGuire	ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique
L'hon. Mauril Bélanger	ministre du Commerce intérieur, leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable des langues officielles et ministre associé de la Défense nationale
L'hon. Carolyn Bennett	ministre d'État (Santé publique)
L'hon. Jacques Saada	ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec et ministre responsable de la Francophonie
L'hon. John Godfrey	ministre d'État (Infrastructure et Collectivités)
L'hon. Tony Ianno	ministre d'État (Famille et Aidants naturels)

SECRÉTAIRES PARLEMENTAIRES

L'hon. Navdeep Bains	du premier ministre
L'hon. Claude Drouin	du premier ministre (collectivités rurales)
L'hon. Charles Hubbard	du ministre des Transports
L'hon. John McKay	du ministre des Finances
L'hon. Roy Cullen	de la ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile
L'hon. Gerry Byrne	de la présidente du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales
L'hon. Bryon Wilfert	du ministre de l'Environnement
L'hon. Dan McTeague	du ministre des Affaires étrangères
L'hon. Sue Barnes	du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits
L'hon. Mark Eyking	du ministre du Commerce international (marchés émergents)
L'hon. Wayne Easter	du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (développement rural)
L'hon. Keith Martin	du ministre de la Défense nationale
L'hon. Diane Marleau	du président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé
L'hon. Shawn Murphy	du ministre des Pêches et des Océans
L'hon. Dominic LeBlanc	du leader du gouvernement à la Chambre des communes
L'hon. Paddy Torsney	de la ministre de la Coopération internationale
L'hon. Paul Harold Macklin	du ministre de la Justice et procureur général du Canada
L'hon. Larry Bagnell	du ministre des Ressources naturelles
L'hon. Sarmite Bulte	de la ministre du Patrimoine canadien et ministre responsable de la Condition féminine et ministre responsable de l'industrie (femmes entrepreneures)
L'hon. Anita Neville	de la ministre du Patrimoine canadien et ministre responsable de la Condition féminine (Condition féminine)
L'hon. Hedy Fry	du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration et de la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences (Initiative sur les travailleurs formés à l'étranger)
L'hon. Judi Longfield	du ministre du Travail et du Logement
L'hon. Walt Lastewka	du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux
L'hon. Robert Thibault	du ministre de la Santé
L'hon. Eleni Bakopanos	du ministre du Développement social (économie sociale)
L'hon. Jerry Pickard	du ministre de l'Industrie
L'hon. Peter Adams	de la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences et ministre responsable du renouveau démocratique
L'hon. Jim Karygiannis	de la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences et ministre responsable du renouveau démocratique
L'hon. Gurbax Malhi	du ministre du Revenu national
L'hon. Raymond Simard	du ministre du Commerce intérieur, leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable des langues officielles et ministre associé de la Défense nationale

TABLE DES MATIÈRES

Le vendredi 25 novembre 2005

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

La Loi sur les télécommunications

Projet de loi C-37. Deuxième lecture et adoption des amendements du Sénat	10147
M. McGuire (au nom du ministre de l'Industrie)	10147
M. McGuinty	10147
M. Crête	10148
M. Epp	10149
M. Tweed	10149
M. Crête	10149
M. Côté	10152
M. Temelkovski	10153
M. Coderre	10153

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

Le Prix littéraire du Gouverneur général

M. MacAulay	10154
-------------------	-------

L'industrie vinicole

M. Reynolds	10154
-------------------	-------

Électro-Fédération Canada

M. St. Amand	10154
--------------------	-------

La Savonnerie Olivier

M. Bouchard	10155
-------------------	-------

Les jeunes des régions rurales

M. Bagnell	10155
------------------	-------

Le député de Peace River

M. Penson	10155
-----------------	-------

Le concours du meilleur plan d'affaires

M. Temelkovski	10155
----------------------	-------

La violence à l'égard des femmes

Mme Poirier-Rivard	10155
--------------------------	-------

Les anciens combattants

M. Thibault (Nova-Ouest)	10156
--------------------------------	-------

Braun Scott Woodfield

M. Goodyear	10156
-------------------	-------

L'Auberge Les Jardins Inn

M. D'Amours	10156
-------------------	-------

Les soins de santé

Mme Crowder	10156
-------------------	-------

Les politiques du gouvernement libéral

M. Miller	10156
-----------------	-------

Braun Scott Woodfield

M. Perron	10157
-----------------	-------

La violence contre les femmes

Mme Guergis	10157
-------------------	-------

Gabriel Filippi

M. Pacetti	10157
------------------	-------

Cassandra Poudrier et Sébastien Bisaillon

Mme Deschamps	10157
---------------------	-------

La citoyenneté et l'immigration

M. Martin (Sault Ste. Marie)	10157
------------------------------------	-------

QUESTIONS ORALES

Les finances

M. Reynolds	10158
M. Goodale	10158
M. Reynolds	10158
M. Goodale	10158
M. Reynolds	10158
M. Goodale	10158

Les fiducies de revenu

M. Penson	10158
M. Goodale	10158
M. Penson	10159
M. Goodale	10159

L'énoncé économique

M. Duceppe	10159
M. Goodale	10159
M. Duceppe	10159
M. Goodale	10159

La coopération internationale

Mme Guay	10159
Mme Carroll	10159
Mme Guay	10159
Mme Carroll	10159
M. Blaikie	10159
M. Goodale	10160
M. Blaikie	10160
M. Goodale	10160

David Dingwall

M. Pallister	10160
M. Goodale	10160
M. Pallister	10160
M. Goodale	10160

Le Parti libéral du Canada

M. Moore (Fundy Royal)	10160
M. Lastewka	10161
M. Kenney	10161

Le bois d'oeuvre

M. Crête	10161
M. Saada	10161
M. Crête	10161
M. Saada	10161

La sécurité publique

Mme Picard	10161
M. Pettigrew	10161
Mme Picard	10161
M. Pettigrew	10161

La santé

M. Fletcher	10162
M. Thibault (Nova-Ouest)	10162
M. Fletcher	10162

Recours au Règlement**Le Budget supplémentaire des dépenses (A) de 2005-2006**

M. Penson	10168
Mme Redman	10168
Le compte rendu officiel	
M. Poilievre	10168

INITIATIVES MINISTÉRIELLES**La Loi sur les télécommunications**

Projet de loi C-37. Deuxième lecture et adoption des amendements du Sénat	10169
Adoption de la motion; deuxième lecture et approbation des amendements	10169

La Loi sur l'exportation et l'importation des diamants bruts

Projet de loi S-36. Étape du rapport	10169
M. Cotler (au nom du ministre des Ressources naturelles)	10169
Projet de loi S-36. Motion d'adoption	10169
Adoption de la motion	10169

M. Cotler (au nom du ministre des Ressources naturelles)	10169
Projet de loi S-36. Troisième lecture	10169
M. Bagnell	10169
M. Harris	10172
M. Desrochers	10173
Adoption de la motion; troisième lecture et adoption du projet de loi	10174

INITIATIVES PARLEMENTAIRES**Le transfert intergénérationnel des fermes**

Motion	10174
M. Bagnell	10174
Mme Finley	10175
M. Crête	10177
M. Martin (Sault Ste. Marie)	10178
M. Gaudet	10180
Mme Poirier-Rivard	10181
Report du vote sur la motion	10181

ANNEXE

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :*
Les Éditions et Services de dépôt
TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Internet: <http://publications.gc.ca>
1-800-635-7943 ou appel local (613) 941-5995

If undelivered, return COVER ONLY to:
Publishing and Depository Services
PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5
Internet: <http://publications.gc.ca>
1-800-635-7943 or Local 613-941-5995

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt, TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 0S5

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

Additional copies may be obtained from Publishing and Depository Services, PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5

**The English version of this publication may be obtained from Publishing and Depository Services
PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5**